

CONTRAT DE VILLE 2015 - 2020

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
FORBACH PORTE DE FRANCE

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE : Présentation du territoire	13
1. Un contexte géographique particulier : Le Bassin Houiller	16
2. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France	18
3. Les territoires en politique de la ville.....	25
3.1. Les quartiers prioritaires	26
3.1.1. Le quartier du Wiesberg.....	26
3.1.2. Le quartier de Bellevue	27
3.1.3. La Cité de Behren-lès-Forbach	28
3.2. Le territoire vécu	29
3.3. Les quartiers de veille active	32
DEUXIEME PARTIE : Regard sur les précédents dispositifs de la politique de la ville. 37	
1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS).....	39
2. Les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)	40
3. Les adultes relais	42
4. Le Plan Territorial de Prévention des Discriminations (PTPD).....	42
5. Les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance et l'insécurité	43
6. Les Projets de Rénovation Urbaine (PRU)	47
7. La Zone Franche Urbaine (ZFU).....	48

TROISIEME PARTIE : La situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville	49
1. La cohésion sociale : contexte et enjeux.....	51
2. Le développement économique et l’emploi : contexte et enjeux	57
3. Cadre de vie et renouvellement urbain : contexte et enjeux.....	64
3.1. Le quartier du Wiesberg	64
3.2. Le quartier de Bellevue	70
3.3. La cité de Behren-lès-Forbach	75

QUATRIEME PARTIE : Les axes du Contrat de Ville et leur mise en œuvre	83
1. La cohésion sociale : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels	85
2. Le développement économique et l’emploi : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels	95
3. Le cadre de vie et le renouvellement urbain : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels	101
3.1 – Le Wiesberg	102
3.2 – Bellevue.....	105
3.3 – La cité de Behren-lès-Forbach.....	107

CINQUIEME PARTIE : La gouvernance du Contrat de Ville.....	113
1. La mise en œuvre et le suivi du Contrat de Ville	116
1.1. Le comité de pilotage.....	116
1.2. Le comité de suivi opérationnel.....	117
2. L’ingénierie.....	118
3. La participation des habitants et acteurs locaux	119
3.1. Les Conseils Citoyens	119
3.2. Les Maisons de Projet	121
4. L’évaluation du Contrat de Ville	122

SIXIEME PARTIE : Les moyens mobilisables en droit commun et les engagements des signataires.....	125
1. Les engagements de l'Etat à l'échelle nationale et leur déclinaison territoriale	127
1.1. Les engagements relatifs au pilier « Cohésion Sociale »	127
1.2. Les engagements relatifs au pilier « Développement Economique et Emploi »	136
1.3. Les engagements relatifs au pilier « Cadre de Vie et Renouveau Urbain »	139
2. Les engagements de la Région Lorraine	141
3. Les engagements du Conseil Départemental de la Moselle	146
4. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales.....	147
5. Les engagements de la Caisse des Dépôts et des Consignations	147
6. Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Lorraine	149
7. Les engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle	151
8. Les engagements des bailleurs	154
8.1. La SAS Sainte-Barbe	154
8.2. Moselis	155
8.3. Néolia Lorraine	156
8.4. LogiEst	156
9. Les engagements de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France .	158
10. Les engagements des communes signataires	160
10.1. Forbach.....	160
10.2. Behren-lès-Forbach	162
10.3. Stiring-Wendel	164
10.4. Petite-Rosselle	165
10.5. Cocheren	166

Edito



L'année 2015 marque le point de départ de la nouvelle politique contractuelle de la ville avec le remplacement des anciens contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) par les contrats de Ville dont la réalisation s'étendra sur la période 2015-2020.

Souhaitant tirer les enseignements de l'exécution de la précédente génération, dans le but de renforcer leur efficacité au service de la population, les contrats de ville reposent sur 3 piliers :

- le développement de l'activité économique et de l'emploi ;
- la cohésion sociale ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain.

Leur mise en œuvre est sous-tendue par 4 priorités :

- une mobilisation accrue des acteurs sous l'animation d'une entité unique à l'échelle intercommunale ou d'une agglomération ;
- un ciblage des opérations pour éviter la dispersion ;
- une implication et une appropriation des citoyens à travers la création des conseils citoyens ;
- une meilleure articulation des financements rendant possible une mobilisation financière d'envergure et rapide sur une opération identifiée comme essentielle.

La signature, aujourd'hui, de ce contrat de nouvelle génération en Moselle traduit la volonté de l'Etat de toujours agir pour une meilleure cohésion sociale dans les territoires.

L'Etat prendra toute sa part dans l'accomplissement des obligations qui lui sont assignées et, au-delà, entend jouer un rôle de fédérateur et de force d'entraînement dans la réalisation effective des mesures y figurant.

Nacer MEDDAH
Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Moselle

Les Contrats de Ville de Nouvelle Génération succèdent aux Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS) et constituent le nouveau cadre d'action de la politique de la ville.

La loi du 21 février 2014¹ de programmation pour la ville et la cohésion urbaine définit ce nouveau cadre contractuel. Les circulaires du Premier Ministre du 30 juillet 2014 et du 15 octobre 2014 relatives à l'élaboration des Contrats de Ville rappellent les principes structurants :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique.
- Un contrat piloté à l'échelle intercommunale et mobilisant l'ensemble des partenaires concernés.
- Un contrat faisant l'objet d'une nouvelle géographie prioritaire.
- Un contrat recourant prioritairement au droit commun de l'Etat et des collectivités territoriales.
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Ce nouveau Contrat de Ville s'articule autour de trois piliers :

➤ **«La cohésion sociale»** qui vise à réduire la pauvreté et à favoriser l'égalité des chances pour les habitants des quartiers prioritaires. Sont abordées dans ce pilier, les thématiques du lien social, de l'éducation, de la prévention de la délinquance, de la santé, de l'accès à la culture et à la pratique sportive, de l'accès aux droits et aux services et de la promotion de la citoyenneté.

➤ **«Le développement économique et l'emploi»** : une question peu prise en compte jusqu'à présent dans les quartiers prioritaires. Les actions mises en œuvre dans le cadre du CUCS se sont concentrées sur l'insertion professionnelle et la « levée » des freins d'accès à l'emploi. Or, les objectifs dévolus au développement économique pour les territoires prioritaires relèvent d'autres dimensions, à savoir :

- L'implantation d'activités au cœur des quartiers pour permettre une certaine «mixité fonctionnelle», une dynamisation du quartier et un changement d'image ;
- Le soutien à la création d'activités par les habitants de ces quartiers qui peut être une alternative aux difficultés d'accès à un emploi salarié et une valorisation des talents ;
- La présence d'entreprises sur ces territoires prioritaires pour permettre la création d'emplois pour les habitants.

¹ Loi n° 2014-173

➤ **«Le cadre de vie et renouvellement urbain»** qui vise à améliorer de façon significative la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires en intégrant l'habitat, la mobilité des habitants et la tranquillité publique. Ce dernier pilier permettra notamment de mettre en avant, pour certains quartiers prioritaires, les projets relevant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain.

L'élaboration du contrat doit reposer sur trois axes transversaux : La **jeunesse**, l'**égalité entre les femmes et les hommes** et la **prévention de toutes les discriminations**.

- **«La jeunesse, une priorité transversale»** - Cadre de référence du CGET - août 2014

Le Contrat de Ville doit constituer un outil de mobilisation et de rapprochement des acteurs et des actions permettant une prise en charge et un accompagnement global des jeunes (l'information, la mobilité, l'insertion sociale et professionnelle...).

En ce qui concerne le public cible, il est pertinent d'aller au-delà de la tranche d'âge 15/24 ans et de l'élargir aux enfants et aux adolescents afin, notamment, de pouvoir trouver des convergences avec les politiques jeunesse mises en œuvre par les collectivités territoriales. Cette élargissement du public cible permettra également de traiter par anticipation les problématiques liées au décrochage scolaire et ses conséquences.

- **«L'Égalité femmes-hommes dans les contrats de ville de nouvelle génération»** - Cadre de référence du CGET - septembre 2014

L'égalité entre les femmes et les hommes est un droit fondamental pour toutes et tous, inscrit dans la Constitution française et représente un enjeu capital pour la démocratie.

Afin de promouvoir une politique territorialisée de l'égalité femmes-hommes, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS), au regard de la mission qui lui a été attribuée², s'engage à œuvrer pour la réduction des inégalités hommes/femmes dans les quartiers prioritaires à travers plusieurs axes :

- Proposer une formation des acteurs de la politique de la ville à l'égalité entre les femmes et les hommes, ainsi que pour les professionnels accompagnant les problématiques relatives aux violences faites aux femmes ;
- Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers (Fonds de Garantie pour l'Initiative des Femmes, actions de mobilisation vers l'emploi des femmes menées par le CIDFF de Moselle-Est, participation financière du programme 137 « égalité femmes / hommes ») ;

² Textes de référence : «Mise en œuvre de la politique de la ville 2015-2020 et prise en compte de l'égalité entre les femmes et les hommes » - note DGCS/SDFE/B3 – octobre 2014

- S'assurer de l'accès des femmes des quartiers aux actions d'information sur leurs droits : CIDFF, Maison de la Justice et du Droit, Antenne de justice.

- «**La lutte contre les discriminations** au sein de la politique de la ville – Les enjeux de la nouvelle contractualisation» - Cadre de référence du CGET - juillet 2014

Le Gouvernement s'est engagé à renforcer l'action publique en matière de lutte contre les discriminations. L'objectif est de garantir l'égalité de traitement de tous les habitants par une démarche de prévention et de réduction des risques de discrimination.

Afin de répondre à cet enjeu, la réforme prévoit d'intégrer le Plan Territorial de Lutte Contre les Discriminations (PTLCD) au Contrat de Ville.

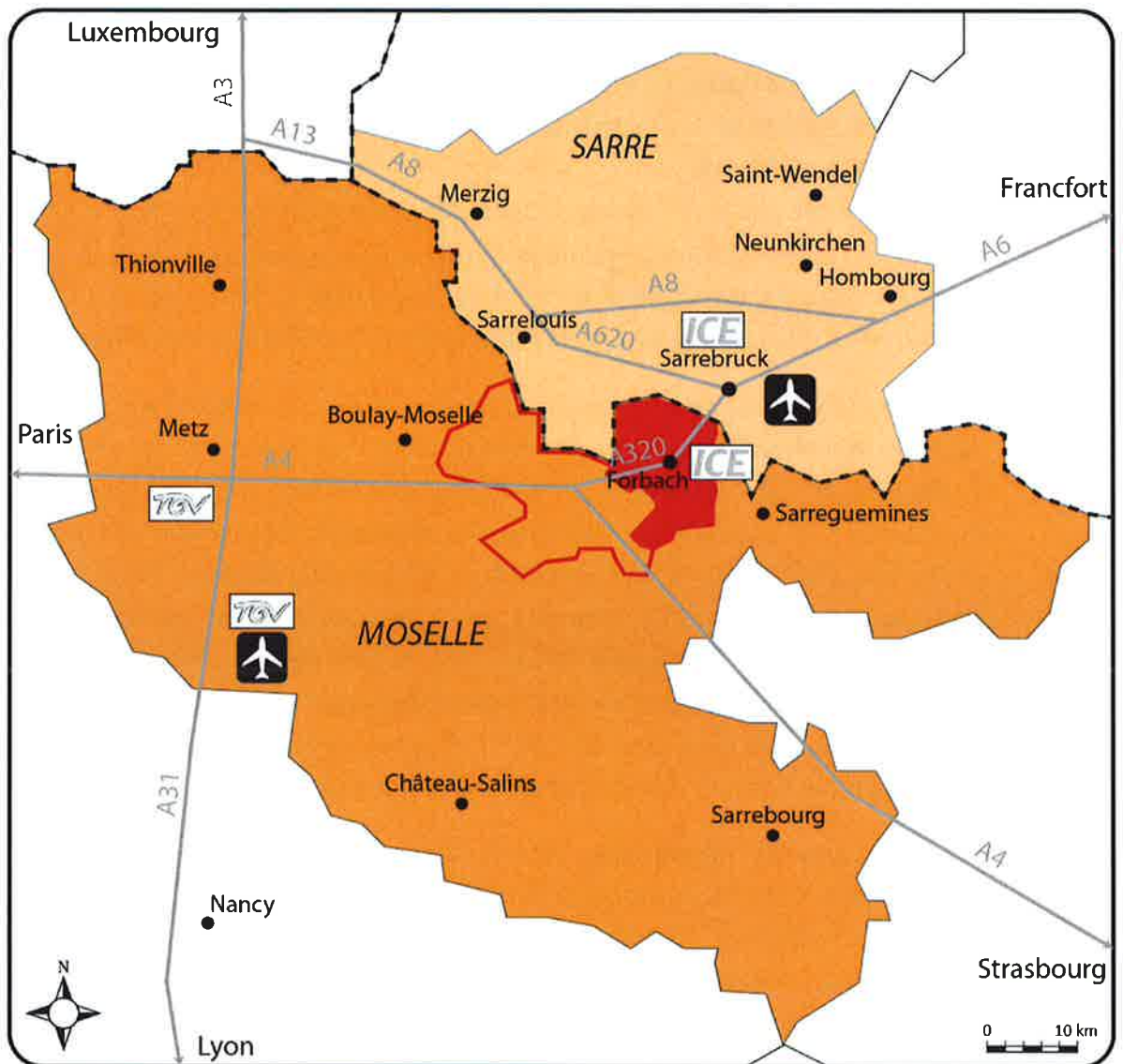
Ce PTLCD doit regrouper des actions de sensibilisation, de formation et de communication incitant les acteurs économiques, sociaux et politiques à transformer leurs pratiques professionnelles pour prévenir et lutter contre toutes formes de discriminations.

PREMIERE PARTIE :

Présentation du territoire

- 1. Un contexte géographique particulier : le Bassin Houiller**
- 2. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France**
- 3. Les territoires en politique de la ville**
 - 3.1. Les quartiers prioritaires**
 - 3.2. Le territoire vécu**
 - 3.3. Les quartiers de veille active**

Situation Géographique de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France



LEGENDE	
	Departement de la Moselle
	Land de Sarre
	SCoT Val de Rosselle
	Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France
	Gare ICE
	Gare TGV
	Aéroport
	Autoroutes
	Chef-lieu administratif
	Frontière Nationale

1. Un contexte géographique particulier : Le Bassin Houiller

Le «Bassin Houiller»³, situé en Moselle-Est et frontalier avec l'Allemagne, regroupe 4 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) : la Communauté d'Agglomération de Forbach (21 communes) et les Communautés de Communes de Freyming-Merlebach (11 communes), du Pays Naborien (10 communes) et du Warndt (5 communes). Ces quatre EPCI, qui forment également le périmètre du SCOT du Val de Rosselle, se situent sur le territoire de l'arrondissement de la Sous-préfecture de Forbach-Boulay-Moselle.

Ce territoire renvoie à une entité géographique marquée par une histoire industrielle commune. La situation économique et sociale est en partie, au-delà de la conjoncture nationale actuelle, dépendante de ce passé industriel et des mutations des activités structurantes qui y sont liées avec la fermeture des Houillères et des cokes de Carling.

Malgré les efforts des acteurs du territoire pour relancer l'attractivité et développer les échanges transfrontaliers, le Bassin Houiller reste l'une des zones du département de la Moselle la plus sinistrée. Ce territoire est marqué par plusieurs indicateurs inquiétants : la pauvreté et précarité des habitants, une population en baisse et vieillissante (d'ici 2020, la part des plus de 60 ans atteindrait 30 % de la population alors que celle des moins de 20 ans ne serait plus que de 19 %) ⁴, un taux de chômage élevé (13,6 % au 3^{ème} trimestre 2014) ⁵ avec la part des personnes inactives la plus importante ⁶. Il est même précisé que la situation s'aggrave sur le Bassin Houiller car le chômage de longue durée (au-delà de 12 mois) des demandeurs d'emploi représente environ la moitié des personnes inscrites au Pôle Emploi ⁷.

Outre le contexte économique très fragilisé, d'autres facteurs contribuent à la difficulté de l'accès ou du retour à l'emploi : le faible niveau de qualification (65,8 % des actifs au chômage, au sein du Bassin Houiller, ont un niveau de qualification V ou inférieur) et le manque de mobilité. En effet, l'inadaptation des réseaux de transports en commun, actuellement conçus à l'échelle de chacun des EPCI et non à celle plus large du bassin d'emplois, induit que le permis de conduire, et le fait de disposer d'un véhicule, sont presque aussi déterminants que le diplôme ou l'expérience dans la recherche d'un emploi.

Parmi les 47 communes du Bassin Houiller, certains territoires sont davantage fragilisés que d'autres. Aussi, pour répondre à ces inégalités territoriales, 13 communes, comprenant 21 quartiers précarisés, se sont engagées dans une

³ La notion de Bassin Houiller peut correspondre à différents découpages territoriaux selon les approches.

⁴ Source : INSEE Lorraine N°108 – novembre 2007.

⁵ Source : INSEE – données provisoires décembre 2014.

⁶ Personnes inactives de 15 à 64 ans - Source : Atlas des EPCI 2013 – CG 57.

Part des inactifs en 2009 : Moselle = 29,5% ; CCFM = 39,7% ; CCW = 36,2 ; CAFPF = 35,3% ; CCPN = 34,4%.

⁷ Source : Analyse territoriale pour l'emploi et la formation – octobre 2014.

démarche de Contrat Urbain de Cohésion Sociale (période 2007 – 2014) qui visait à permettre une amélioration de la situation des habitants. Ces 21 quartiers inscrits en politique de la ville regroupaient 26 % de la population (38 450 habitants) vivant dans le Bassin Houiller (15 % de celle vivant en Lorraine)⁸. Or, la situation, au regard du seul indicateur qu'est celui du revenu médian par unité de consommation, demeure précaire. Ce revenu médian des habitants des quartiers prioritaires lorrains s'établit à 10 400 € annuels, soit en moyenne inférieur de plus de 40 % à celui des échelles régionale (17 600 €) et nationale (18 400 €); cet écart est l'un des plus forts de France⁹.

Suite à la réforme de la politique de la ville et la définition d'une nouvelle géographie prioritaire, 9 quartiers, répartis sur 7 communes, sont maintenus comme nécessitant une intervention renforcée et concertée de l'ensemble des acteurs. Ce nouveau découpage concerne 21 630 habitants (Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France : 10 340; Communauté de Communes du Pays Naborien : 4 750; Communauté de Communes de Freyming Merlebach : 3 860; Communauté de Communes du Warndt : 2 680)¹⁰. Toutefois, certaines communes ont fait la demande auprès des services de l'Etat pour que certains de leurs quartiers soient maintenus dans ce nouveau Contrat de Ville au titre de « Quartier de Veille Active » (QVA).

⁸ Source : INSEE Lorraine N°317 – juillet 2013.

⁹ Source : INSEE Lorraine N°317 – juillet 2013.

¹⁰ Source : Préfecture de la Moselle – février 2015.

2. Le territoire de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

Située à l'Est de la Moselle, porte frontalière avec le Land de Sarre en Allemagne, la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France s'étend sur 21 communes et compte 80 879 habitants¹¹.

Il est l'EPCI le plus important du Bassin Houiller par son nombre de communes et d'habitants.

Le territoire de la Communauté d'Agglomération, marqué par l'activité charbonnière à l'instar des territoires voisins du Bassin Houiller, est entré, depuis une vingtaine d'années, dans un processus de recomposition qui se décline sous plusieurs angles (économique, territorial, urbain, environnemental, social...).

Une reconversion économique inachevée...

Si le paysage économique s'est radicalement transformé avec la fin de l'exploitation des Houillères du Bassin de Lorraine, l'industrie reste toutefois un secteur d'activités très présent sur le territoire. L'emploi salarié industriel y est l'un des plus importants du département et l'emploi frontalier, qui compense l'absence de débouchés locaux, est encore axé sur l'industrie.

L'emploi tertiaire a pris toutefois de l'importance avec la montée croissante de l'activité des femmes et le développement des activités de services.

Mais la reconversion du tissu économique reste inachevée et ne permet pas d'enrayer le taux élevé de chômage (13,8 % au 3^{ème} trimestre 2013)¹², notamment parmi les jeunes (taux le plus élevé du département).

La Communauté d'Agglomération dispose pourtant de nombreux atouts au regard de sa situation géographique et de sa main d'œuvre bilingue, bien que cette compétence tend à disparaître.

Elle a favorisé le développement de formations de qualité dans le domaine de l'enseignement supérieur, créé des zones d'activités, une pépinière et un hôtel d'entreprises, des ateliers relais, constitué des pôles de compétences. Mais elle doit poursuivre l'effort entamé en vue de renforcer son attractivité, en valorisant notamment sa position géographique par de nouvelles infrastructures au regard de la

¹¹ Source : Insee - population DGF 2014.

¹² Source : Analyse territoriale pour l'emploi et la formation – octobre 2014.

Ligne Grande Vitesse, en structurant et consolidant l'accueil d'entreprises, en soutenant le développement de nouvelles formations, en confortant ses pôles de compétences technologiques et, enfin, en développant de nouveaux secteurs d'activités comme le tourisme.

Un contexte démographique défavorable...

La reconversion économique s'est parallèlement traduite par une baisse démographique relativement importante entre 1990 et 2009, soit moins 6 095 habitants. La baisse se poursuit encore.

Cette diminution s'explique par la baisse du solde naturel qui ne vient pas compenser le solde migratoire toujours négatif («fuite» des populations jeunes, liée à l'absence de débouchés professionnels sur le territoire et ses environs).

Spatialement, la baisse démographique touche davantage les secteurs urbains de la vallée, alors que les secteurs idéalement situés sur le plateau continuent à accueillir les populations internes au territoire, issues des secteurs urbains.

Il s'agit de fait, pour la Communauté d'Agglomération, d'une part, de maintenir la population, notamment jeune, sur le territoire et d'en attirer de nouvelles, afin d'infléchir la tendance à la baisse, et d'autre part, de répondre à la problématique spécifique des personnes âgées, en matière de santé, d'adaptation qualitative et quantitative du logement et de développement de services spécifiques.

Un environnement et un cadre de vie fortement marqué par l'activité minière

La fin de l'activité minière a généré des problèmes environnementaux d'importance au regard notamment des espaces et des bâtiments industriels laissés en friches. Toutes les friches n'ont pu être traitées, et requièrent la poursuite des efforts entamés avec l'Etablissement Public

Foncier de Lorraine. Ces efforts sont d'autant plus nécessaires que l'ensemble du territoire, à l'instar des territoires voisins du Bassin Houiller, doit pallier l'image renvoyée vers l'extérieur.

La mise en valeur des espaces naturels, la renaturation des cours d'eau, de la Rosselle notamment, doivent contribuer à renforcer l'image et l'attractivité du territoire de la Communauté d'Agglomération.

Les paysages urbains souffrent de ces points noirs paysagers et de fait, d'un déficit d'image, que les collectivités tentent d'enrayer depuis une dizaine d'années en

conjuguant mutations urbanistiques, sociales et économiques (restructuration des quartiers d'habitat social, opérations de réhabilitation du bâti, requalification paysagère des traversées urbaines, des entrées d'agglomération, reconversion partielle des friches industrielles ou urbaines en zones d'activités etc...).

Le handicap économique et paysager généré par le déclin économique a, par ailleurs, amplifié le phénomène de périurbanisation et de rurbanisation en direction du plateau spécifiquement rural. Les territoires ruraux subissent ainsi les effets de la périurbanisation qui se présente davantage sous la forme d'un mitage de type résidentiel. La périurbanisation tend également à créer d'autres modes de vie en milieu rural, qui dénaturent ou altèrent l'identité rurale, davantage portée à l'origine vers la solidarité et la proximité.

La maîtrise de la périurbanisation et du développement urbain est nécessaire pour garantir un développement cohérent et réfléchi, respectueux de l'environnement et des particularités rurales du territoire. Elles requièrent une réflexion à une échelle territoriale dépassant les limites du périmètre communautaire, qui est engagée dans le Schéma de Cohérence Territoriale du Val de Rosselle.

Un habitat ancien...

L'habitat se définit aujourd'hui par un parc locatif en mutation. La vente du parc de logements sociaux des HBL à la Société Sainte Barbe a, en effet, modifié la situation sur le territoire, et l'attractivité du territoire dépend notamment en partie des orientations prises par cette dernière.

De manière générale, le parc de logements a subi une augmentation globale, alors même que le taux de vacance est en hausse constante. A noter que la vacance touche majoritairement le parc privé vieillissant et relativement ancien.

Concernant l'offre en accession, la pression foncière a favorisé le développement d'un habitat collectif privé réalisé par des investisseurs locaux principalement dans la ville centre, Forbach, et quelques communes périurbaines.

Les communes du plateau connaissent davantage un développement en habitat individuel dans le cadre de lotissement ou en diffus.

Les coûts d'acquisition du foncier ainsi que de l'immobilier restent élevés.

Quant au parc social, il compte aujourd'hui 7 147 logements ce qui représente 33 % du parc de résidences principales. Ces logements sociaux sont fortement concentrés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, principalement au Wiesberg à Forbach et dans la cité de Behren-lès-Forbach.

Toutefois pour les publics les plus en difficulté, on constate que l'offre locative très sociale (PLAI et PLAI adaptés)¹³ reste insuffisante sur le territoire.

Parallèlement, le parc privé offre un réel potentiel pour développer l'offre locative. Aussi, la Communauté d'Agglomération a mené sur son territoire de 2005 à 2010 une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat qui a permis de réhabiliter 262 locatifs dégradés et aider 225 propriétaires occupants modestes. Cette opération s'est poursuivie via un protocole «habiter mieux» et, plus récemment, un Programme d'Intérêt Général portant sur l'habitat dégradé, énergivore et inadapté.

Les enjeux identifiés dans le Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération se déclinent autour de 4 axes de travail, à savoir :

- Assurer une croissance du parc de logements correspondant à la réalité des besoins de la population (offre nouvelle mais également mobilisation du parc de logements vacants).
- Poursuivre l'effort de modernisation de l'habitat dégradé et des secteurs déqualifiés de l'agglomération.
- Garantir le développement d'une offre nouvelle diversifiée et accessible pour répondre à la réalité des besoins de la population.
- Assurer le droit au logement pour tous et la prise en compte des difficultés de certaines populations (jeunes, seniors, publics vulnérables, gens du voyage).

Un territoire bien desservi par les transports et les infrastructures

La mise en ligne de la Ligne Grande Vitesse Est (LGV) en juin 2007 constitue une opportunité de développement que la Communauté d'Agglomération prend en compte dans la réflexion globale qu'elle mène en termes de transports, d'équipements et d'infrastructures.

Un pôle multimodal a été ainsi aménagé par la Communauté d'Agglomération pour répondre non seulement aux besoins de modernisation des équipements et infrastructures, mais aussi mieux accueillir les usagers de l'ICE 3 et du TER. Les efforts doivent se poursuivre notamment pour relier la gare de Forbach aux pôles urbains non desservis par la LGV.

¹³ Logements « PLAI » (prêt locatif aidé d'intégration) et « PLAI adaptés » - Les « PLAI » sont destinés aux ménages disposant de ressources inférieures de 55 à 60 % au plafond de ressources exigé à l'entrée dans un logement social « classique ». Les « PLAI adaptés » sont réservés aux ménages ayant à la fois des difficultés financières et sociales.

européenne particulièrement attractive, afin de la hisser au rang des autres agglomérations européennes en termes de services et d'équipements à forte centralité, et de faire face aux enjeux concurrentiels territoriaux.

Une agglomération sociale et solidaire...

La cohésion sociale et territoriale est un enjeu majeur de l'action de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France¹⁴.

A travers le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Communauté d'Agglomération a apporté son soutien aux actions portant sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes issus des quartiers prioritaires de l'agglomération, l'accès aux droits, la prévention de la délinquance, la lutte contre les violences, y compris les violences intrafamiliales, la prévention des addictions, l'aide aux devoirs et l'ouverture à la culture.

Toutefois, soucieuse d'avoir une meilleure vision des enjeux actuels en termes de cohésion sociale et territoriale, la Communauté d'Agglomération a confié en 2012 au Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL) une étude « diagnostic » avec une attention particulière portée aux communes relevant du CUCS.

Dans ce cadre, un travail d'observation et d'identification d'axes d'intervention a été réalisé en concertation avec l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de la cohésion sociale au sein du territoire.

Cette étude a permis de mettre en lumière des constats plus que préoccupants, à savoir :

- un déficit d'attractivité sur le plan démographique et une population vieillissante ;
- un enjeu récurrent, l'emploi marqué par une perte du nombre d'emplois, un nombre de personnes en recherche d'emploi élevé mais aussi la présence de freins subjectifs (mobilité et dynamisme...). Phénomène renforcé par un niveau de qualification insuffisant ou inadapté et une offre de formation faible et insuffisamment diversifiée ;
- des phénomènes de précarité et pauvreté qui s'amplifient et se normalisent et qui touchent l'ensemble des habitants quelle que soit leur commune de résidence ;

¹⁴ La notion de cohésion sociale peut être entendue comme « la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses membres en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation » (définition du Conseil de l'Europe). La dimension territoriale accolée à celle de sociale renvoie à la nécessité d'une équité sur l'ensemble du territoire d'intervention.

- des situations aggravées sur les quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville : cumul de difficultés en direction de publics rencontrant des obstacles liés à leur apparence, leur lieu de résidence, leur faible maîtrise de la langue...

Au regard de ces constats, trois pistes de travail visant au renforcement de la cohésion sociale et territoriale sur le territoire de la Communauté d'Agglomération ont été arrêtées en 2014 :

- Favoriser le développement économique et l'emploi tout en soutenant les personnes les plus éloignées de l'emploi par un accompagnement adapté et la mise en place d'un parcours cohérent.
- Créer des emplois et former dans le domaine des services à la personne et, plus particulièrement, à la personne âgée par l'instauration d'un « pôle d'excellence » de formations dans le domaine sanitaire et social.
- Optimiser l'action sociale, en mettant en cohérence et en coordonnant les interventions dans le champ social par le développement de réponses coordonnées et adaptées avec pour objectif d'enrayer le phénomène de précarité sur le territoire.

3. Les territoires en politique de la ville

Suite à la réforme de la politique de la ville, trois quartiers sont maintenus comme prioritaires au sein du territoire : les quartiers du Wiesberg et de Bellevue à Forbach et la Cité de Behren-lès-Forbach.

Les quartiers des communes de Cocheren, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel, Thédling, ainsi que le quartier du Bruch à Forbach ne sont plus retenus en tant que quartiers prioritaires. Ils font toutefois l'objet d'un classement en quartiers de veille active et pourront ainsi bénéficier de l'ingénierie territoriale du Contrat de Ville ainsi que du maintien, sous condition de certains dispositifs (adultes-relais, Dispositif de Réussite Educative) et d'une mobilisation renforcée du droit commun.

Au-delà de ces périmètres, l'action de la politique de la ville porte sur un ensemble urbain et social cohérent prenant en compte l'ensemble des aspects de la vie des habitants, il s'agit du territoire

vécu. Ce territoire correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent : établissements scolaires, services publics, équipements sportifs et culturels, zones d'activités et d'emploi, réseau de transport, etc. Aussi, les politiques de droit commun et les moyens spécifiques de la politique de la ville pourront être également mobilisés pour les structures, associations, équipements, espaces publics, infrastructures identifiés au travers du territoire vécu.



3.1. Les quartiers prioritaires

3.1.1. Le quartier du Wiesberg



La crise du logement des années cinquante a conduit au classement du Wiesberg en Zones à Urbaniser en Priorité. C'est à l'architecte Emile AILLAUD qu'est confiée la conception de cette cité par l'Office Départementale d'HLM de la Moselle. Le projet initial de 1959 prévoit la construction de 2645 logements ; faute de moyens, seule une première tranche de 1000 logements sera réalisée. Elle est complétée par la construction d'un groupe scolaire et de l'église Notre-Dame. Quelques 200 logements supplémentaires sont réalisés en 1972 par les Houillères du Bassin de Lorraine pour y loger leurs ouvriers.

Aujourd'hui le quartier du Wiesberg, avec ses 2 850 habitants (13 % de la population), est le plus peuplé de Forbach. Le revenu médian annuel de sa population s'élève à 9 400 €. La part de la population couverte par des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales est de 60,8 %, soit quasi le double de celle de l'agglomération. On constate également que la population résidant au sein du quartier est vieillissante. Le parc de logements est exclusivement collectif et nécessite d'importants travaux de réhabilitation. Bien que ce quartier soit proche du centre-ville et entouré de nombreux équipements et commerces, sa requalification est nécessaire et doit être réfléchiée pour pallier l'impression "d'enfermement". Au regard de la situation, le Wiesberg fait partie des 200 quartiers éligibles au Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

3.1.2. Le quartier de Bellevue



Le périmètre du quartier de Bellevue éligible à la géographie prioritaire, compte 1 410 habitants, soit un peu plus de 6 % de la population totale de Forbach. La population résidant au sein de ce périmètre est l'une des plus pauvres à l'échelle nationale. Le revenu médian annuel s'élève à 6 200 €.

Le quartier de Bellevue forme une sorte de mosaïque où se juxtaposent des populations et un habitat très diversifié. Le peuplement de certains des îlots du quartier est marqué par la sédentarisation successive de familles issues de la communauté des gens du voyage (Tsiganes, Manouches, Yeniches).

Le quartier de Bellevue, situé au Nord de la commune de Forbach, est relativement éloigné du centre-ville. On y dénombre peu de services, équipements et commerces.

Une partie du parc social présent sur le quartier ne répond plus aux attentes des locataires. Aussi, le taux de vacance y est relativement élevé.

Bellevue bénéficie du NPNRU d'intérêt régional qui permettra une requalification du quartier.

3.1.3. La Cité de Behren-lès-Forbach



La Cité de Behren-lès-Forbach a été créée à l'initiative des Houillères du Bassin de Lorraine (HBL) au tournant des années 1960, à côté du «village», site d'implantation historique de la commune. Le quartier a été conçu à l'origine pour loger les mineurs venus travailler dans le bassin houiller ainsi que leurs familles.

Aujourd'hui la cité compte 6 080 habitants, soit 80 % de la population de la commune. Le revenu médian annuel de sa population s'élève à 9 900 €. Elle se caractérise également par un taux de chômage qui frôle les 40 % et une part d'actifs occupés qui n'est que de 31 %.

La Cité est essentiellement composée de grands ensembles de logements collectifs en morceaux de sucre, construits en continuité géographique avec le village mais en rupture brutale en termes de morphologie urbaine. Il s'agit d'un quartier enclavé sans structuration urbaine. Les commerces et services sont en perte de vitesse. L'habitat est composé d'un mono-produit de logements collectifs majoritairement propriété de la Société Sainte Barbe.

La Cité fait l'objet d'un premier Projet de Rénovation Urbaine sur la période 2007-2015 qui a permis de commencer à traiter un bon nombre de problématiques telles que le désenclavement de la Cité, une réhabilitation et une diversification des logements, l'aménagement d'espaces publics et une offre d'équipements adaptée aux besoins des habitants.

3.2. Le territoire vécu

Le « quartier vécu » correspond aux usages des habitants et aux lieux qu'ils fréquentent habituellement. Ces lieux qui relèvent des aspects de la vie quotidienne de la population doivent faire l'objet d'une attention particulière et être identifiés au sein du Contrat de Ville.

Ainsi, les politiques de droit commun et les moyens spécifiques de la politique de la ville pourront être mobilisés pour les structures, associations, équipements, espaces publics, infrastructures identifiés au travers du quartier vécu.

Sont considérés comme faisant partie du territoire vécu des quartiers prioritaires, les éléments structurants du quotidien des habitants suivants (cf carte ci-après) :

Infrastructures, équipements et services :

➤ Les établissements scolaires :

- Les groupes scolaires du Bruch, Bellevue 2 et Louis Houpert (Forbach)
- Le collège Robert Schuman (Behren-lès-Forbach) et Pierre Adt (Forbach)
- Le collège et le lycée Jean Moulin
- Les lycées polyvalents Blaise Pascal (Forbach) et Condorcet (Schoeneck)
- Le lycée professionnel Hurlevent (Behren-lès-Forbach)

➤ Les structures « Petite Enfance » :

- Les multi-accueils « l'Ilot Trésors », « La Souris Verte » (Forbach), « Les Farfadets » (Stiring-Wendel) et « Le Jardin des Malices » (Cocheren)
- La halte-garderie « Au pré des copains » (Petite-Rosselle)
- Le Relais Parents - Assistants Maternels (Forbach)

➤ Les structures de formation et d'insertion :

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat – CFA Camille Weiss
- Le Pôle de formation transfrontalier – CNAM / HTW
- L'IUT de Moselle Est
- L'Institut de Formation en Soins Infirmiers
- L'Université Populaire Transfrontalière
- L'École de la 2^{ème} chance
- L'AITBH
- L'Institut Médico Educatif De Guise (Forbach)

➤ Les services publics :

- La Sous-préfecture
- L'Hôtel de ville de Forbach
- La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France

- La Caisse d'Allocations Familiales
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- La Maison du Département
- Les agences du Pôle Emploi

- Les établissements de santé :
 - L'hôpital Marie Madeleine
 - L'Institut Médico-Educatif De Guise

- Les équipements sportifs :
 - Les stades, gymnases, piscine, salles multi-sports, terrains de sports, des communes de Forbach et Behren-Lès-Forbach (voir carte ci-après).

- Les équipements culturels et artistiques :
 - Le Carreau – Scène Nationale
 - Le musée « Les Mineurs »
 - Castel Coucou
 - Le conservatoire communautaire de musique et de danse
 - La médiathèque
 - Le cinéma

- Le réseau de transport :
 - La gare TGV / ICE
 - La gare routière

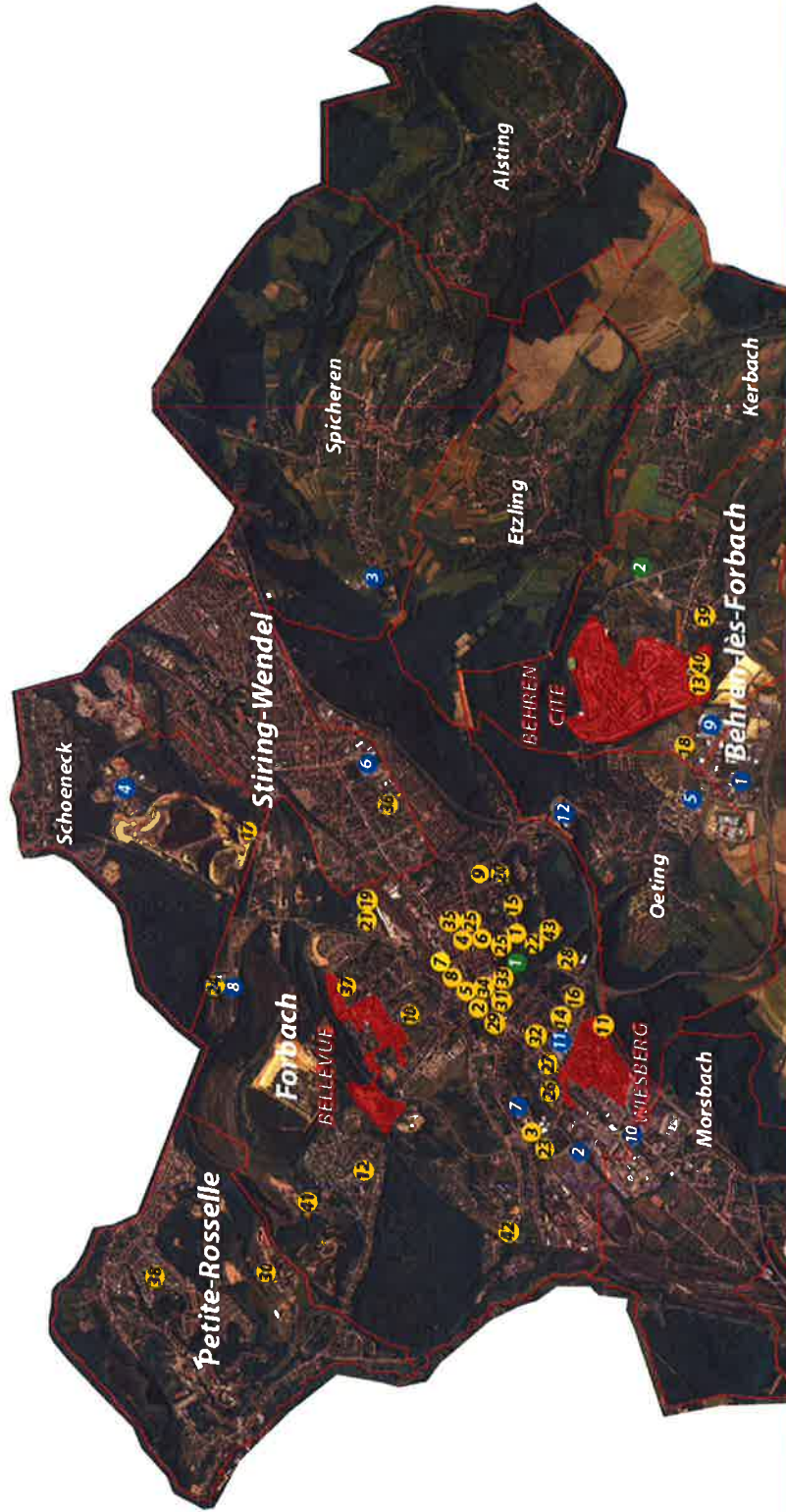
Les espaces de vie collective :

- Le parc du Schlossberg
- Le plan d'eau de Behren-lès-Forbach
- Les jardins familiaux (Forbach & Behren-Lès-Forbach)

Les zones d'activités :

- Le Territoire Entrepreneur (ZFU)
- Le Technopôle Forbach Sud
- Les zones d'activités de Forbach Ouest et de Spicheren
- La zone industrielle « Simon IV »
- Les zones artisanales « Les Hauts d'Oeting » et « Le Lotissement du Carreau de Marienau »
- La zone artisanale et industrielle de la Heid
- L'Eurozone Forbach Nord
- La zone commerciale « Carrefour de l'Europe »
- La zone commerciale « De Guise »
- Le centre commercial d'Oeting

Territoire Vécu



Infrastructures, Equipements et Services

- 1. Sous-Préfecture
- 2. Hôtel de Ville
- 3. Communauté d'Agglomération
- 4. Caisses d'Allocations Familiales
- 5. Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- 6. Maison du Département
- 7. Gare TGV/ICE
- 8. Gare Routière
- 9. Hôpital Marie Madeleine
- 10. Groupe Scolaire Bellevue 2
- 11. Groupe Scolaire Louis Houppert
- 12. Groupes Scolaires du Bruch
- 13. Collège Robert Schuman
- 14. Collège Pierre Adt
- 15. Lycée Collège Jean Moulin
- 16. Lycée Polyvalent Blaise Pascal
- 17. Lycée Polyvalent Condorcet
- 18. Lycée Professionnel Harlévent
- 19. Chambre de Métiers et de l'Artisanat - CMA Camille Weiss
- 20. Institut de Formation en Soins Infirmiers
- 21. IUT de Moselle Est
- 22. Université Populaire Transfrontalière
- 23. Ecole de la 2^{ème} Chance
- 24. Pôle de Formation Transfrontalière (VIA) HW
- 25. Relais Parents Assistants Maternels
- 26. ATBB
- 27. Pôle Emploi
- 28. Piscine Olympique
- 29. Le Carréa Santé Nationale
- 30. Musée Les Mineurs
- 31. Cinéma
- 32. Conservatoire de Musique et de Danse
- 33. Médiathèque
- 34. Castel Coucou Lieu Historique
- 35. Multi Accueil « L'Îlot Trésors »
- 36. Multi Accueil « Les Farfadets »
- 37. Halte Garderie « Au Pré des Capains »
- 38. Maison de Quartier du Village
- 39. Stade/Gymnase
- 40. 2 stades/Gymnase
- 41. 2 stades
- 42. 2 stades

Zones d'Activités

- 1. Technopole Forbach Sud
- 2. Zone d'Activités Forbach Ouest
- 3. Zone d'Activités Simon IV
- 4. Zone Artisanale Les Hauts d'Oeting
- 5. Zone Artisanale et Industrielle de la Heid
- 6. Laissezsement du Carréau de Marienau
- 7. Eurozone Forbach Nord
- 8. Territoire Entrepreneurs (ZU)
- 9. Zone Commerciale Carrefour de l'Europe
- 10. Zone Commerciale De Guise
- 11. Centre Commercial d'Oeting

Espace de Vie Collective

- 1. Parc du Schlossberg
- 2. Plan d'eau/Aire de jeux

1 km

3.3. Les quartiers de veille active

Si certains des quartiers du territoire ne sont plus identifiés comme prioritaires, il paraît important d'assurer une action permettant à la fois de consolider les acquis et les investissements engagés depuis des années et d'éviter une détérioration de la situation.

L'intervention, compte tenu de la connaissance de ces territoires et de leurs situations actuelles (éléments de présentation ci-après), visera plus particulièrement à faire levier sur les freins à l'emploi et à la mobilité, à limiter les effets des phénomènes de précarité économique et sociale, à renforcer le lien social et à maintenir un cadre de vie décent.

L'enjeu pour ces quartiers, tout comme pour les quartiers prioritaires, est la mobilisation du droit commun. Aussi, cela consiste à :

- Identifier les moyens existants et mobilisés sur ces quartiers en veille en lien avec les enjeux thématiques qui ont été identifiés pour permettre à minima leur maintien.
- Identifier les moyens existants en termes de dispositifs, de moyens humains, d'actions mis en œuvre globalement sur le territoire et pouvant bénéficier à ces quartiers et ses habitants compte tenu des enjeux identifiés.
- Etre attentif et assurer une veille permettant à ces territoires de bénéficier des appels à projet pouvant les concerner. Idem pour les crédits mobilisables sur ces territoires comme, par exemple, les fonds européens.
- Tirer parti des engagements pris par les partenaires du Contrat de Ville afin de les orienter sur les quartiers de veille, si cela s'avère pertinent et efficient.
- Mobiliser l'ingénierie existante à l'échelle de l'agglomération dans la mesure où cela s'inscrit dans une logique de renforcement de la cohésion sociale et territoriale.
- Disposer de quelques éléments d'observation et de suivi sur ces territoires pour évaluer leur évolution et s'assurer de l'efficacité de l'action de veille.

▪ La Cité Belle-Roche, Cocheren

La commune de Cocheren, située à l'Ouest de la Communauté d'Agglomération, est frontalière avec

l'Allemagne. Elle est distante de 6 km de la ville centre, Forbach. Cocheren fait partie intégrante d'une conurbation créée par la succession de villes autour de l'ex RN3 (RD603) et de l'A320 allant de Freyming-Merlebach à Sarrebruck en passant par Forbach.

La commune compte 3 565 habitants¹⁵. Le revenu fiscal médian annuel par unité de consommation de l'ensemble de la population s'élève à 16 308 €. Il est supérieur à celui de l'agglomération (14 856 €).

La cité Belle-Roche a été construite à cheval sur les bans des communes de Cocheren et de Merlebach (commune membre de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach) mais la majeure partie se trouve sur le territoire de Cocheren.

Elle compte majoritairement un parc de logements construits par les Houillères du Bassin de Lorraine et propriété aujourd'hui de la société Sainte Barbe. Si ces logements ne sont pas recensés comme étant des logements sociaux, les loyers restent néanmoins proches des loyers HLM et accueillent du public en situation de vulnérabilité.

La Cité Belle-Roche était recensée en catégorie 3 lors du précédent CUCS. Les actions inscrites dans la programmation du CUCS portaient principalement sur la mise en œuvre d'un chantier d'insertion et l'organisation de temps d'animation en direction des adolescents. Par ailleurs, des crédits ont été mobilisés au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) pour l'installation d'une vidéosurveillance pour assurer la tranquillité publique.

▪ Le quartier Winterhübel, Petite-Rosselle

Petite-Rosselle est une ville frontalière enclavée entre les terres allemandes. Bien que proche de Forbach, cette ville reste à l'écart des principaux axes routiers.

Au dernier recensement, il a été dénombré 6 595 habitants. Le revenu médian annuel, pour l'ensemble de la population communale, s'élève à 15 000 €. Il est légèrement supérieur à celui de l'agglomération (14 856 €).

41 % de la population bénéficie de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (toutes prestations confondues).

¹⁵ Population DGF 2014

Le quartier du «Winterhübel – rue Alexandre Hoffman» était inscrit en catégorie 3 dans le précédent CUCS. Ce secteur, qui regroupe environ 1 050 habitants, est constitué exclusivement de logements sociaux. Ce parc locatif, bien qu'en partie réhabilité, reste très vétuste et isolé du centre-ville.

Le CUCS avait permis de développer un certain nombre d'actions en faveur de l'insertion professionnelle (chantier d'insertion pour une quarantaine de bénéficiaires chaque année), de l'animation à destination des pré-adolescents et adolescents (espace jeunes accueillant 100 à 150 jeunes) et des familles (espace famille qui a accueilli environ 500 personnes).

Parallèlement, les crédits relevant des politiques d'intégration, de prévention de la délinquance ou encore de réussite éducative, ont été mobilisés pendant la durée du précédent contrat.

▪ **Le quartier Grosskirfeld, Stiring-Wendel**

La commune de Stiring-Wendel est limitrophe de Forbach qu'elle sépare de Sarrebruck en Allemagne. Elle dénombre 12 762 habitants¹⁶. Le revenu médian

annuel, pour l'ensemble des habitants de la commune, s'élève à 15 000 €. 60 % des foyers fiscaux ne sont pas imposables. 40 % de la population, sont bénéficiaires de prestations de la Caisse d'Allocations Familiales (toutes prestations confondues).

Cette commune se caractérise aussi par un grand nombre de logements sociaux, soit près de 47 % du parc.

Durant l'année 2014, le CCAS¹⁷ est intervenu auprès de 541 familles. Les aides attribuées le plus fréquemment sont celles relatives à l'alimentation et aux factures énergétiques.

Le quartier du Grosskirfeld était classé en catégorie 3 du CUCS. Toutefois, si seul ce quartier faisait partie de la géographie prioritaire, les quartiers du Habsterdick et de la Verrerie Sophie présentaient, et présentent toujours, des indicateurs de précarité et de tranquillité publique plutôt alarmants.

La commune a essentiellement bénéficié de financements au titre du CUCS pour l'organisation de temps d'animation à destination des adolescents, pour la mise en œuvre d'un chantier d'insertion (environ 40 bénéficiaires par an). Par ailleurs, elle a mobilisé des crédits au titre du FIPD pour l'installation d'une vidéosurveillance.

¹⁶ Population DGF 2014

¹⁷ Centre Communal d'Action Sociale

▪ Le quartier du Bruch, Forbach

Ce quartier de Forbach¹⁸ se situe à l'extrême Nord-Ouest de la commune. Il est relativement isolé du centre-ville.

Ce quartier est composé d'un habitat et d'une population très hétérogène. La connaissance statistique de la population de cette entité résidentielle n'est pas disponible ; toutefois elle doit avoisiner les 1 000 habitants.

Son inscription en quartier de veille active ne concerne qu'une partie de son périmètre où sont implantés 291 logements collectifs gérés par la Société Sainte Barbe. Ces logements sont occupés pour moitié environ par des ayants-droits des HBL¹⁹.

La cité du Bruch connaît des problèmes d'incivilités et de délinquance qui génèrent des tensions entre les habitants. Par ailleurs, la précarité qui touche de plus en plus de familles est renforcée par l'enclavement du quartier, bien que la commune tente d'y remédier avec la construction d'un gymnase et l'implantation de cellules commerciales (1 pizzaiolo + 1 boulangerie). Les principaux lieux de vie sont le groupe scolaire regroupant des classes maternelles et élémentaires classé en « REP+ » (accueillant environ 200 élèves) et le foyer socio-culturel.

Ce quartier a bénéficié de financements au titre de la politique de la ville essentiellement via le Fond de Participation des Habitants (FPH) et le Dispositif de Réussite Educative. Ont également été mobilisés des crédits au titre du Plan Territorial de Prévention des Discriminations pour le financement d'animations ouvertes aux enfants en situation de handicap.

▪ La Cité Thédling-Sud, Thédling

La cité de Thédling est contiguë à la cité de Farébersviller. La commune de Farébersviller est membre de la

Communauté de Communes de Freyming-Merlebach, EPCI voisin.

Considérant que la cité de Thédling et la cité de Farébersviller constituent un ensemble urbain cohérent et indissociable, les Présidents des deux EPCI se sont entendus pour intégrer cette partie du territoire dans le Contrat de Ville de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach.

Ce choix a été validé par les services de l'Etat.

¹⁸ Sont désormais exclus du quartier du Bruch les « sous-quartiers » du Holweg, des Sorbiers, du Widem et du Bruchgraben qui ont été intégrés au quartier prioritaire de Bellevue depuis le nouveau découpage du CGET.

¹⁹ Ayant droit HBL : L'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs permet la gratuité de certains droits tels que le logement ou les soins. Décret n°2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

DEUXIEME PARTIE :

Regard sur les précédents dispositifs de la politique de la ville

- 1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)**
- 2. Les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)**
- 3. Les adultes relais**
- 4. Le Plan Territorial de Prévention des Discriminations (PTPD)**
- 5. Les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance et l'insécurité**
- 6. Les Projets de Rénovation Urbaine (PRU)**
- 7. La Zone Franche Urbaine (ZFU)**

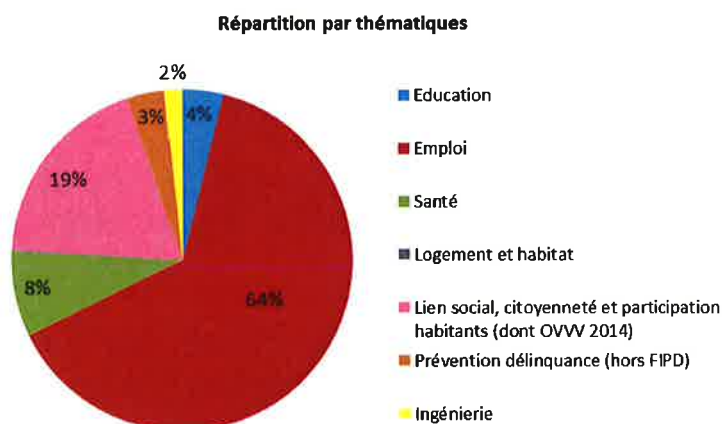
1. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a été mis en œuvre durant la période 2007-2014. Ce contrat, passé entre l'Etat et les collectivités territoriales, engageait chacun des partenaires à mettre en œuvre des actions concertées pour améliorer la vie quotidienne des habitants dans les quartiers connaissant des difficultés (chômage, violence, logement...).

Le CUCS de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France intégrait 9 quartiers prioritaires, répartis sur 6 communes (Behren-lès-Forbach, Cocheren, Forbach, Petite-Rosselle, Stiring-Wendel et Théding). Selon des critères spécifiques, ces quartiers étaient classés en catégorie 1, 2 ou 3.

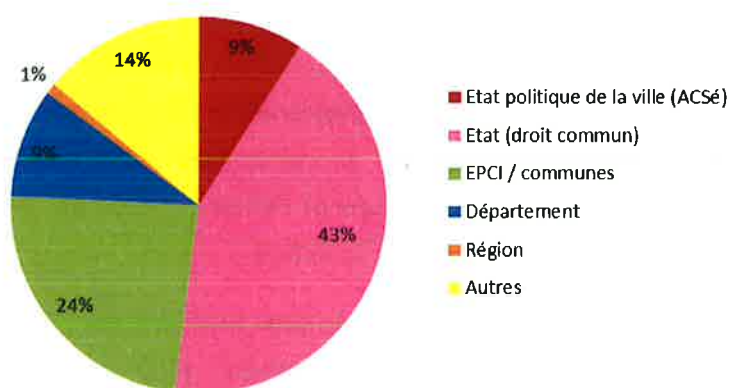
Les actions du CUCS étaient déclinées en sept thématiques : éducation, emploi, santé, logement et habitat, lien social, citoyenneté et participation des habitants et prévention de la délinquance.

Les schémas ci-dessous permettent de visualiser les axes d'intervention de cette politique sociale et les financements mobilisés durant ces huit dernières années. Les actions relatives à l'accès à l'emploi et au développement économique, ainsi que celles traitant du lien social et de la citoyenneté étaient déjà prégnantes lors de ce précédent contrat.



Il est également important de souligner que le droit commun (y compris l'engagement financier des collectivités) était déjà la source de financement principale des actions mises en œuvre dans le cadre de la politique de la ville au sein du territoire.

Répartition par financeurs



2. Les Dispositifs de Réussite Educative (DRE)

Le Dispositif de Réussite Educative cible les enfants et adolescents dont les difficultés ont été préalablement repérées par les équipes pédagogiques de l'Education Nationale. L'enjeu est de concevoir et proposer un accompagnement de parcours individualisé de l'élève, tout en impliquant sa famille.

Les actions visent à surmonter, ou atténuer, les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui entravent la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.

Pour ce faire, l'équipe pluridisciplinaire (variable selon les communes) s'appuie sur un partenariat avec tous les acteurs associatifs et sociaux à l'échelle locale, en particulier avec l'Education Nationale.

Au sein de notre territoire, les CCAS sont les porteurs juridiques et les gestionnaires des Projets de Réussite Educative (PRE).

Le DRE de Behren-lès-Forbach, instauré depuis la rentrée scolaire 2005, a été l'un des premiers du département. Le dispositif s'inscrit sur l'ensemble du territoire communal et couvre 5 établissements scolaires (3 groupes scolaires élémentaires, 1 collège et 1 Lycée Professionnel). Les deux équipes, l'une pour le niveau élémentaire et l'autre pour le niveau secondaire, sont composées de professionnels pluridisciplinaires.

Elles sont supervisées par une coordinatrice (CCAS) et deux référents familles recrutés spécifiquement.

Durant l'année scolaire 2013-2014, 188 élèves (55 au niveau élémentaire, 66 au niveau secondaire et 17 au niveau du Lycée) ont pu bénéficier d'un parcours individualisé grâce à ce dispositif.

Parallèlement à cet accompagnement personnalisé, le DRE met également en œuvre des actions collectives favorisant la réussite éducative (expression orale et corporelle, sensibilisation aux problèmes de comportement et d'absentéisme...) et l'implication des parents (groupe de paroles).

Ce dispositif a été financé par l'ACSé²⁰ au titre de la politique de la ville à hauteur de 134 898 € pour l'année 2014.

Le DRE de Forbach ne couvre pas la seule commune de Forbach ; il a été étendu aux communes de Stiring-Wendel et Petite-Rosselle. Il est mis en œuvre par le CCAS de Forbach depuis janvier 2008.

L'équipe, composée de trois personnes (2,25 ETP) en charge des projets éducatifs personnalisés, est coordonnée par le responsable du CCAS de Forbach. Aux côtés de ces référents de parcours, plusieurs professionnels et intervenants du champ éducatif et social forment les équipes pluridisciplinaires. Ces équipes sont constituées selon les territoires d'intervention.

Le dispositif couvre un large secteur et de nombreux établissements scolaires (13 groupes scolaires élémentaires, dont 6 à Forbach, 5 à Stiring-Wendel et 2 à Petite-Rosselle ; ainsi que 4 collèges).

Durant l'année 2014, 157 élèves (77 originaires de Forbach, 52 de Stiring-Wendel et 28 de Petite-Rosselle) ont pu bénéficier d'un parcours individualisé grâce à ce dispositif. Les interventions proposées portaient principalement sur le soutien à la parentalité, à la prévention du décrochage scolaire et à la pratique de loisirs sportifs et culturels.

Ce dispositif a été financé par l'ACSé à hauteur de 68 763 € pour l'année 2014.

²⁰ Agence Nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances.

3. Les adultes relais

Le programme Adultes-relais encadre des interventions de proximité dans les territoires prioritaires des contrats urbains de cohésion sociale. Il vise à renforcer le lien social et à favoriser la gestion des conflits de la vie quotidienne par le biais de la médiation.

Les Adultes-relais exercent leurs missions dans des domaines diversifiés : médiation sociale et culturelle, avec l'école, la santé publique, les services publics, mais également dans les domaines de la tranquillité publique : médiation dans l'espace public de jour ou de nuit (habitat social, transports...).

Durant le précédent contrat, l'Etat a mis en place 7 postes d'adultes relais au sein des quartiers prioritaires (2 au Wiesberg, 1 à Bellevue et 4 à Behren-cité). Ces salariés sont rattachés soit aux équipes de prévention spécialisée ou de médiation, soit directement aux effectifs de la commune.

4. Le Plan Territorial de Prévention des Discriminations (PTPD)

Les plans territoriaux de lutte contre les discriminations sont élaborés et signés par les délégués de l'Acse et les collectivités territoriales et s'inscrivent dans les CUCS.

Leur objectif est de détecter et réduire les discriminations auxquelles sont exposés les habitants des quartiers prioritaires par l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'actions contre les discriminations. Les actions éligibles peuvent prendre plusieurs formes : assistance technique pour accompagner le plan ou réaliser un diagnostic des discriminations, mise en place de formations sur les discriminations, participation aux frais engagés pour l'animation du plan, publications, outils de communication, mobilisation des réseaux d'employeurs, ...

En 2014, trois actions ont été mises en œuvre au sein du territoire :

- «CV vidéo» pour prévenir les discriminations à l'embauche : 10 sessions de 5 demi-journées regroupant 6 personnes, soit un total de 60 demandeurs d'emploi.
- «Image de soi» : 3 ateliers d'une journée pour la préparation à l'entretien d'embauche. 21 demandeurs d'emploi issus des structures d'insertion du territoire de la Communauté d'Agglomération ont pu bénéficier de cette action.

- «Accueil d'enfants en situation de handicap» : Accueil d'une douzaine d'enfants porteurs de handicap au sein de l'ACM²¹ organisée par le Centre social du Bruch (ASBH) durant les périodes de vacances scolaires.

Le PTPD a cofinancé ces trois projets à hauteur de 9 000 €.

5. Les dispositifs de prévention et de lutte contre la délinquance et l'insécurité

⇒ Actions financées par le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance

Le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) a été créé en 2007 pour mettre en œuvre les orientations du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance (CIPD), dans les territoires les plus exposés. Ce fonds est géré par le ministère de l'Intérieur.

Ont été financés par ces crédits :

- l'installation de systèmes de vidéoprotection pour sécuriser certains lieux publics et entrées d'immeubles collectifs au sein du parc social.
- des actions en faveur de l'aide aux victimes, de la tranquillité publique, de la prévention de la délinquance et de la récidive, ainsi que de la prévention de la violence en milieu scolaire et de la prévention des violences faites aux femmes et des violences intrafamiliales.

A ce titre, le FIPD a financé plusieurs actions en 2014, hors vidéoprotection, à hauteur de 90 575 € (soit 12 % du montant total des actions) pour l'ensemble des six communes signataires du précédent Contrat de Ville.

⇒ Les Conseils Intercommunaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)²²

Sur les quatre CISPD recensés dans les deux arrondissements de Boulay et Forbach, seul celui de CREUTZWALD s'est réuni en décembre 2013. En ce qui concerne les CISPD du Pays Naborien, de la Communauté de Communes de Freyming-Merlebach et de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, aucune réunion annuelle ne s'est tenue. Toutefois, en fonction des événements troublant l'ordre public et la nature

²¹ ACM : Accueil Collectif de Mineurs.

²² Texte rédigé par le service Politique Ville de la Sous-préfecture de Forbach – juin 2015

des incivilités, les maires de BEHREN-LES-FORBACH, HOMBOURG-HAUT, FAREBERSVILLER, FORBACH ainsi que le Sous-préfet ont provoqué des **cellules de veille** afin d'examiner la situation et de mobiliser les partenaires et les dispositifs (avec le Procureur, les transporteurs, les associations de médiation, les clubs de prévention, les forces de police et de gendarmerie, les centres sociaux). Cette « formation souple » a l'avantage de garantir une certaine réactivité.

⇒ La Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP)²³

La Zone de Sécurité Prioritaire a été installée par le Ministère de l'Intérieur en novembre 2013 au sein des communes de Forbach et de Behren-lès-Forbach.

➤ ZSP – Forbach - compétence Circonscription de Sécurité Publique Forbach

La CSP de Forbach dans le cadre de la ZSP bénéficie du renfort de policiers réservistes dont un est nommé en qualité de délégué à la cohésion police-population (DCPP). La CSP de Forbach a vu ses effectifs maintenus, en dépit de la diminution au niveau national des effectifs de la Sécurité Publique. De plus, elle bénéficie de renforts réguliers de la DDSP, du District ou occasionnellement d'une demie-compagnie de CRS dans le cadre du Plan National de Sécurisation Renforcée.

Les objectifs fixés à la CSP de Forbach dans le cadre de la ZSP de Forbach sont les suivants :

- Le premier axe prioritaire est la **lutte contre le sentiment d'insécurité**. Ce sentiment d'insécurité est entretenu par la délinquance de proximité, les nuisances, et les incivilités. Il s'agit donc pour les effectifs de la CSP de Forbach de lutter notamment contre les **dégradations** et les **cambriolages**. Ces deux indicateurs doivent mobiliser l'attention des services de Police. En 2013, les vols avec effractions et tentatives s'élevaient à 75 faits, et ils étaient de 79 faits en 2014. Les dégradations étaient au nombre de 286 en 2013 et de 247 en 2014. Par contre, le nombre d'incendie est en hausse (15 faits en 2013, 53 faits en 2014).
- Le second volet concerne l'**économie souterraine**, et en particulier les **infractions à la législation sur les stupéfiants**. Le trafic de stupéfiants est prégnant sur le quartier, contribue au sentiment d'insécurité, et induit au niveau des toxicomanes des comportements délictueux. Les efforts déjà effectués doivent se poursuivre. En 2013, 52 faits ont été relevés (dont 1 trafic) et 70 faits en 2014 (dont 1 trafic, et 3 usage-revente).
- Le troisième point qui retient toute l'attention des effectifs de la Sécurité Publique de Forbach est la **lutte contre les violences volontaires**. En effet, les agressions sont très génératrices du sentiment d'insécurité. Il s'agit de poursuivre les efforts déjà engagés. Ainsi, en 2013, les violences volontaires représentaient 98 faits contre 61 en 2014.

²³ Textes transmis par le service Politique Ville de la Sous-préfecture de Forbach – juin 2015

Pour tendre vers la réalisation de ces objectifs, tout un panel de mesures et d'actions est mis en œuvre. L'investigation sur les faits constatés doit demeurer soutenue. La présence policière dans les quartiers doit être maintenue, les contacts avec la population, notamment par l'intermédiaire du DCPD renforcés, et les actions de prévention doivent perdurer (actions du PFAD dans les établissements scolaires, actions en direction des bailleurs ...).

Enfin, la création de la ZSP a permis de renforcer le travail en partenariat. Ainsi, les échanges avec les autres administrations et forces de sécurité intérieure sont plus soutenus. De même, à échéances régulières, des contrôles communs sont organisés avec les services locaux de la PAF et de la Gendarmerie Nationale.

➤ **ZSP BEHREN-LES-FORBACH** – compétence Gendarmerie Nationale

La commune de BEHREN-LES-FORBACH, désignée à plusieurs reprises « commune la plus pauvre de France » subit l'héritage socio-économique du déclin du bassin houiller du Nord-Est de la Moselle. Entre le chômage endémique (estimé à 30 %) souligné par le contraste avec les avantages des congés charbonniers, les situations de démission parentale et de déscolarisation, de nombreux adolescents et jeunes majeurs se retrouvent sans repères et désœuvrés dans la cité (ZUS par décret du 26 décembre 1996), qu'ils ne quittent pourtant pas. De ce fait, la cité souffre de nuisances sur la voie publique, qui renforcent le sentiment d'insécurité et font peser une réelle omerta par crainte de représailles (intimidations, incendies de véhicules personnels, ...).

Ce terrain est également propice aux différents trafics, dont notamment celui de produits stupéfiants. Ainsi, plusieurs enquêtes ont permis de saisir près d'une centaine de kilogrammes de résine de cannabis depuis fin 2013.

Face à ce constat et en accord avec la municipalité, les deux axes d'effort prioritaires retenus sont :

- la **restauration de la tranquillité publique** par une occupation accrue de la voie publique grâce au renfort de gendarmes mobiles et de réservistes, qui permet d'étendre la présence dissuasive et de sécuriser les interventions face à la capacité de convergence des jeunes oisifs dans la cité. La visibilité est également renforcée notamment par des patrouilles à pied où le contact avec la population et l'ensemble des acteurs locaux est systématiquement recherché.

- la **lutte contre l'économie souterraine**, en particulier le **trafic de stupéfiants** sous-jacent à de nombreux faits de délinquance d'appropriation. A ce titre, la création d'un groupe d'enquête et de lutte contre l'économie souterraine (GELES) composé de militaires affectés à la brigade de recherches de Forbach a permis de consacrer ces personnels à plein temps à cet objectif. L'occupation de la voie publique contribue également à décourager les consommateurs qui viennent se ravitailler en stupéfiants

dans la cité.

Même si elle n'est pas prégnante à BEHREN-LES-FORBACH, la question des violences intra-familiales fait cependant l'objet d'une attention particulière.

La coordination renforcée mise en place avec les services de la police nationale et la police sarroise contribue également au dispositif.

Mais l'action répressive des forces de sécurité trouve ses limites, notamment face à la délinquance des mineurs. L'enjeu de la prévention se situe particulièrement dans ce domaine, afin de limiter les dérives des plus jeunes, entraînés par l'exemple, le besoin d'intégration ou la pression des « grands frères ».

Cette action partenariale de proximité est coordonnée au sein d'une « cellule de veille » (correspond à la cellule de coordination opérationnelle du partenariat – CCOP – prévue dans le cadre des ZSP) pilotée par la municipalité. Mais le constat demeure mitigé pour le moment. Même si l'on a pu noter un nouvel élan, le processus doit se poursuivre pour réellement porter ses fruits à terme.

La gendarmerie participe directement au dispositif de réussite éducatif (DRE) très actif dans les établissements scolaires de BEHREN-LES-FORBACH. Dans le cadre de la ZSP, de nouveaux partenariats sont aussi mis en place, comme avec l'UTASI Forbach pour le suivi de l'enfance en danger. Des actions communes sont organisées avec le collège dans le cadre d'une piste citoyenne ou de journées de prévention routière avec les élèves de la SEGPA (diagnostic gratuit des véhicules privés avant la saison hivernale par les collégiens, assorti de conseils de conduite par les gendarmes).

6. Les Projets de Rénovation Urbaine (PRU)

Une opération isolée au lieu-dit du «Kobenberg» à FORBACH, dont le projet initial date de 2000, a permis la démolition de 279 logements collectifs et une requalification urbaine du site durant la période 2008-2010. La programmation des constructions des nouveaux logements sociaux, à différents endroits de la commune, est en cours d'achèvement. Les habitants ont été relogés au sein du parc social à l'échelle de l'agglomération.

Les subventions engagées par l'ANRU se sont élevées à 1 730 000 € + 890 000 € (ANRU « d'intérêt Régional »), soit environ 2,6 millions d'Euros, pour un budget total d'environ 15 millions d'Euros à ce jour.

Le Projet de Rénovation Urbaine de la Cité de Behren-lès-Forbach, dont la convention a été signée le 08 juin 2011, s'élève à un montant de 64 millions d'Euros, dont 21,5 millions de l'ANRU.

A la genèse du projet de rénovation urbaine, la Cité est un quartier majoritairement propriété de la SAS Sainte Barbe qui, en 2001, a racheté aux HBL les logements et une partie des voiries et des espaces publics. C'est un quartier enclavé à l'ouest du fait du relief, à l'est par une rocade de contournement (RD 31).

L'offre d'habitat est composée d'un monoproduit de logements collectifs dont la disposition en périphérie renforce l'effet d'enclavement du quartier.

Enfin, la Cité est marquée par une absence de centralité (chacun des quatre secteurs qui composent le quartier est adossé à une limite du quartier prioritaire et s'appuie sur un centre commercial) et d'une absence de hiérarchisation du réseau viaire interne dont les rues sont par ailleurs situées à très faible distance des pieds d'immeubles).

Le premier Projet de Renouvellement Urbain s'est décliné autour de six axes majeurs :

- Désenclavement de la Cité ;
- Création d'un cœur de ville ;
- Nouvelles offres d'équipements, services et commerces ;
- Diversification de l'offre de logements ;
- Requalification du bâti ;
- Résidentialisation des pieds d'immeubles.

Si certaines opérations sont d'ores et déjà livrées, d'autres sont en cours de réalisation et toutes seront engagées avant la fin de l'année.

Ce premier PRU a également répondu aux objectifs d'insertion en ayant permis à 60 personnes de travailler et/ou se former (17 553 heures «clausées» réalisées), soit 124 % des objectifs initiaux sur les opérations engagées à la date du 31 décembre 2014.

7. La Zone Franche Urbaine (ZFU)

Le territoire de la Communauté d'Agglomération bénéficie d'une ZFU depuis le 1^{er} août 2006. Ce dispositif permet de combiner l'incitation à la création d'entreprises par l'intermédiaire des exonérations fiscales et sociales avec le développement de l'embauche et de l'employabilité des personnes issues des quartiers de la géographie prioritaire (anciennement Zone Urbaine Sensible - ZUS). C'est à travers la «clause d'embauche locale», et de son contrôle par les services de l'Etat habilités, qu'il a été possible d'optimiser l'accès à l'emploi des habitants issus des différentes ZUS de l'unité urbaine (ZUS Forbach : Bellevue + Wiesberg-Hommel + Kobenberg (avant réhabilitation) / Behren-lès-Forbach : Cité / Thédling : cité Thédling-sud).

Cette convention a été signée pour la période 2006-2011, puis prolongée de 3 ans.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, les ZFU sont maintenues sous l'appellation «territoires entrepreneurs». La durée de ce dispositif sera identique à celle de la programmation des nouveaux contrats de ville. Par contre, les exonérations sont modifiées et les attentes d'engagement des entreprises également. L'ancien périmètre de la ZFU reste valable.

Le dernier bilan de la ZFU²⁴ fait état de 130 entreprises (106 à la Cité de Behren et 24 au Technopôle) en activité qui emploient 252 salariés, dont 141 sont originaires d'une ZUS incluse dans le périmètre de l'unité urbaine (soit 56 % des emplois). D'après les derniers projets d'implantation examinés, 10 entreprises, susceptibles de créer 75 emplois, devraient voir le jour.

²⁴ Source : Compte rendu du Comité de Pilotage de la ZFU – 30 novembre 2011.

TROISIEME PARTIE :

La situation des quartiers prioritaires de la politique de la ville

- 1. La cohésion sociale : contexte et enjeux**
- 2. Le développement économique et l'emploi : contexte et enjeux**
- 3. Le cadre de vie et le renouvellement urbain : contexte et enjeux**
 - 3.1. Le quartier du Wiesberg**
 - 3.2. Le quartier de Bellevue**
 - 3.3. La cité de Behren-lès-Forbach**

1. La cohésion sociale : contexte et enjeux

Un diagnostic partagé avec les acteurs et habitants des territoires prioritaires a été élaboré afin d'identifier les enjeux sociaux, économiques et urbains spécifiques aux nouveaux quartiers de la politique de la ville.

Ce diagnostic est basé sur une analyse statistique de la situation des quartiers étayée par des éléments recueillis auprès des acteurs professionnels et associatifs intervenant sur ces quartiers mais aussi d'habitants.

Le profil socio-démographique des 3 quartiers²⁵ :	Unité Urbaine CAFPF	QPV WIESBERG Forbach	QPV BELLEVUE Forbach	QPV BEHREN CITE Behren-lès-F
Nb habitants (DGF 2014)	81 108	21 864	21 864	7 604
Nb habitants QPV (source CGET)	10340 (12,7%)	2 850 (13 %)	1 410 (6,4 %)	6 080 (79,9 %)
tranches d'âge				
0 – 5 ans	6,4 %	7,2 %	< 20 ans : 37,3 %	8,9 %
6 – 17 ans	13,4 %	13,4 %	15-24 ans : 21 %	14,3 %
18 – 24 ans	8,8 %	11,3 %	25-59 ans : 48 %	11,2 %
25 – 64 ans	53,7 %	50,6 %		48,2 %
65 ans et +	17,8 %	17,5 %		17,4 %
Part des ménages composés d'1 pers. seule	31,3 %	32,8 %	nd	29,7 %
Part des familles monoparentales	16,6 %	24 %	nd	21,4 %
Part des familles nombreuses (3 enfants ou +)	8,9 %	13,2 %	nd	14,7 %
Revenu fiscal mensuel médian par U.C.	1 238 €	838 €	650 €	816 €
Revenu médian annuel QPV		9 400 €	6 200 €	9 900 €
Population couverte par prestations CAF	31,2 %	60,8 %	56 %	55,2 %
Part des allocataires CAF dont le revenu est constitué à plus de 50 % de prestations	35,8 %	37,8 %	50 %	37,8 %
Taux de chômage²⁶	19,8 %	36,5 %	nd	39,8 %
Population active 15 – 64 ans	63,3 %	57,8 %	70 %	52 %
Actifs occupés	50,8 %	36,7 %	43 %	31,4 %
Part des non diplômés	31,6 %	55,1 %	53 %	56,5 %
Part des 15-17 ans non scolarisés	4,4 %	6,3 %	nd	5,3 %
Allocataires bénéficiaires du RSA²⁷	4134 / 4,8 %	272 / 7 %	129 / 14,5 %	459/7,1 %
Allocataires bénéficiaires de l'AAH²⁸	1836 / 2,1 %	121 / 3,1 %	43 / 4,8 %	218 / 3,6 %
Allocataires bénéficiaires de la CMU²⁹	4136 / 4,8 %	297 / 7,7 %	108 / 12,1 %	451 / 6,9 %
familles monoparentales prestataires CAF³⁰	17,7 %	14,4 %	24,9 %	15,8 %
familles avec 3 enfants et + prestataires CAF³¹	10,2 %	12,2 %	9,4 %	12,9 %
Part des ménages imposés³²	48,7 %	28,7 %	nd	26,2 %

²⁵ Données utilisées : Insee RP 2010 et Iris 104 et 105 (Wiesberg) / RP 2006 révisée 2011 (Bellevue) / Insee RP 2010 et Iris 101, 103 et 104 (Behren-Cité) - si autres sources, elles sont précisées.

²⁶ Les chômeurs au sens du recensement sont d'une part les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui se sont déclarées sans emploi (inscrits ou non à Pôle emploi), sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail et, d'autre part, les personnes (âgées de 15 ans ou plus) qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni au chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi. Le taux de chômage rapporte la population des personnes au chômage à l'ensemble de la population active (en emploi ou au chômage). Population active = la population de 15 à 64 ans.

²⁷ Source : CNAF au 31.12.2010

²⁸ Source : CNAF au 31.12.2010

²⁹ Source : CNAM au 31.12.2012

³⁰ Source : CNAF au 31.12.2012

³¹ Source : CNAF au 31.12.2012

³² Sources : INSEE-DGI – revenus fiscaux localisés des ménages en 2009

Le vivre ensemble

On recense au sein des quartiers une diversité à la fois culturelle, sociale et générationnelle. Cette diversité est le fruit du passé minier.

Les quartiers du Wiesberg et la cité de Behrenlès-Forbach ont accueilli massivement les populations immigrées recrutées et logées par les HBL en raison des besoins de main d'œuvre. Il existait entre ces populations d'origines diverses une solidarité liée à une histoire commune : le travail à la mine. Or, aujourd'hui, force est de constater que cette solidarité tend à disparaître ou à s'estomper. Les nouvelles générations se sentent liées notamment par leurs origines culturelles communes et non plus par un vécu commun.

Le quartier de Bellevue est particulier ; il ressemble davantage à une mosaïque et ne forme pas une entité à l'image des deux autres quartiers. On y rencontre une typologie d'habitats très hétérogène et, de fait, un peuplement diversifié. Historiquement, le Nord-Ouest du quartier a été essentiellement peuplé par la « communauté » des gens du voyage qui s'est peu à peu sédentarisée. Cette « communauté » est très ancrée dans le quartier. Au sein du parc social collectif, le taux de rotation est important. Ce « turnover » pourrait expliquer en partie le manque de dynamique au sein du quartier. Les habitants ne cherchent pas à créer du lien avec le voisinage sachant qu'ils n'envisagent pas de s'installer à long terme sur le quartier.

Ces territoires prioritaires ont en commun un sentiment fort d'appartenance au quartier. Toutefois, il faut se placer dans une démarche dynamique qui permet de souligner que ce phénomène s'émousse. Les quartiers connaissent des mutations. De fait, les situations divergent selon les territoires.

Quant à la diversité culturelle, si elle représente un atout, d'ailleurs affirmé par les acteurs, elle n'est pas toujours vécue comme tel. Pour que cette diversité soit positive, il est indispensable d'assurer une interaction harmonieuse et un vouloir vivre ensemble de ces personnes aux identités culturelles à la fois plurielles, variées et dynamiques.

L'enjeu est de trouver les moyens d'impliquer les habitants, toutes générations confondues et ce dès le plus jeune âge, dans la vie du quartier et susciter davantage de liens entre la population. Créer des réseaux avec l'entourage, le voisinage, renforcer les solidarités, rompre l'isolement ressenti principalement par les personnes âgées.

Bien qu'une quarantaine d'associations soient recensées au sein du quartier du Wiesberg, les actions développées sur le quartier sont organisées principalement par des associations culturelles ou professionnelles. Le public féminin est sous-représenté dans la vie associative.

Au sein du quartier de Bellevue, à l'échelle du quartier prioritaire, hormis le centre social géré par l'ASBH qui est le principal acteur de l'animation locale, une seule association organise quelques animations annuelles. La difficulté réside également dans le fait de pouvoir réaliser des actions en direction du plus grand nombre sachant que les locaux du centre social ne s'y prêtent pas.

Au sein de la cité de Behren-Lès-Forbach, la vie associative est dense et diversifiée, mais aussi morcelée (associations sportives d'un côté, associations culturelles de l'autre, ...). L'animation inter-associative fait défaut. Les associations rencontrent de plus en plus de difficulté à mobiliser les publics.

La parentalité et la réussite éducative

Les parents jouent un rôle important dans l'éducation de leurs enfants. Or, les familles sont de plus en plus démunies face à ces questions. La classe et la vie en établissement sont des espaces parfois peu compréhensibles pour les parents.

Pourtant, les établissements scolaires multiplient les dispositifs ayant pour objectif d'ouvrir l'école aux parents. Ces moments visent à transmettre des informations sur le fonctionnement de l'établissement, à échanger sur le parcours scolaire de leurs enfants et dessiner leur orientation. Malheureusement très peu saisissent l'opportunité qui leur est donnée par manque d'intérêt mais aussi par incompréhension ou méconnaissance.

Au regard de la scolarité, la situation semble se dégrader : des enfants de plus en plus nombreux présentent des difficultés scolaires et ne maîtrisent pas les compétences de base au moment de leur sortie du système scolaire ; un taux d'absentéisme en augmentation ; une absence de motivation qui trop souvent a pour conséquence un décrochage scolaire.

Données chiffrées³³ :

	Forbach			Behren-lès-Forbach	
	Groupe scolaire Bellevue	Groupe scolaire L. Houpert Wiesberg	Collège P. ADT Wiesberg	Groupes scolaires E. Chatrian et H. Berlioz	Collège R. Schuman
Taux de retard à l'entrée en CE2	10,8 %	14,3 %		16,9 %	
Taux de retard à l'entrée en 6 ^{ème}			21,7 %		21,1 %
Taux d'élèves issus d'un QPV	ND	93,6 %	ND	100 %	71,8 %
Taux d'absentéisme	9,55 %	ND	1,3 / 1000	ND	9,37 / 1000
Nombre de décrocheurs			11		6
Taux d'élèves boursiers			60 %		69,3 %

ND : non disponible

D'autres difficultés liées à l'orientation scolaire sont également évoquées par les acteurs. Les élèves ne mesurent pas suffisamment les enjeux et les parents, faute d'avoir une connaissance suffisante des possibilités « post 3^{ème} », ne sont pas en mesure d'accompagner le choix de leurs enfants. A cela viennent s'ajouter d'autres freins : l'éloignement de certains établissements et/ou centres de formation et l'impossibilité pour les familles vivant dans la précarité de supporter le coût des frais de transport, cantine et internat, le cas échéant.

Autant de constats qui conduisent à évoquer le manque de dispositifs de soutien à la parentalité. Certains services proposent un accompagnement aux familles (le PAEJEP, le CMP, les référents de parcours des DRE, l'Education Nationale, les équipes éducatives de Prévention Spécialisée, les centres sociaux), mais trop souvent de manière isolée et non coordonnée.

Par ailleurs, certains principaux de collège témoignent du peu, voire de l'absence de mixité sociale au sein de leur établissement. On constate, en effet, que le découpage actuel de la carte scolaire et les stratégies familiales d'évitement de celle-ci ont pour conséquence de concentrer les enfants issus des quartiers prioritaires au sein d'un même établissement.

Pour exemple, le collège Pierre ADT, situé dans le quartier du Wiesberg accueille majoritairement les élèves des quartiers les plus défavorisés de Forbach : 67 % des effectifs accueillis sont issus des quartiers du Wiesberg, du Bruch, de Bellevue et de Marienau (Foyer Adoma et Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile)³⁴. Quant au collège de Behren-lès-Forbach, il enregistre une baisse de ses effectifs et une concentration d'élèves issus des familles les plus fragiles.

³³ Source : Ministère de l'Education Nationale – Mars 2015.

³⁴ Sources : Collège Pierre ADT –Eléments diagnostic politique de la ville – janvier 2015.

La précarité et l'isolement

Au regard des données chiffrées de l'INSEE et de la CAF, de nombreux indicateurs de précarité sont dans le «rouge» et nécessitent de développer des stratégies pour inverser cette tendance.

De plus en plus de personnes vivent dans une instabilité sociale qui les fragilise et les met en situation de précarité et d'isolement. A noter que la Communauté d'Agglomération est le 2^{ème} EPCI de Moselle comptant le plus grand nombre de foyers bénéficiaires du RSA. Sans compter que le phénomène des travailleurs «pauvres» s'amplifie.

Force est de constater que pour une partie de la population, la précarité devient «un mode de vie normal» débouchant trop souvent sur des processus d'exclusion (isolement, désocialisation, désespérance sociale...). A souligner que les personnes âgées ne sont pas épargnées.

Des études épidémiologiques montrent en effet qu'il existe une corrélation entre le niveau de vie et l'état de santé des populations. L'une des explications relève de l'accès aux soins de base (dentiste, opticien) qui nécessite le plus souvent une avance de frais que certaines familles ne peuvent assumer. Parallèlement, des problématiques de santé mentale et d'addictions émergent.

Par ailleurs, le territoire enregistre une mortalité élevée par cancers et maladies cardio neuro vasculaires. La consommation de tabac, l'environnement industriel passé (impacts sur la santé d'une activité professionnelle liée au charbon) de ce territoire et le surpoids sont des facteurs de risque qu'il convient de prendre en compte.

D'autres formes de précarités sont également évoquées, plus subjectives : l'isolement des personnes ou familles lié à la difficulté d'aller vers les autres et qui les prive par conséquent de vie sociale et de pouvoir s'épanouir à travers une pratique culturelle, sportive ou un engagement associatif et/ou citoyen. Cette précarité dite «intellectuelle» est souvent source de difficulté à vivre ensemble. Toutefois, les populations de plus en plus précaires n'ont plus d'autre choix que de prioriser leurs dépenses. De plus, l'offre culturelle proposée est souvent peu adaptée à ce public fragilisé.

Enfin, la population, y compris les plus jeunes qui n'ont pas vécu cette période, reste marquée par «le paternalisme» des Houillères dans ses interventions sociales et socio-culturelles garantissant une proximité et une gratuité.

La fragilité et la précarité des parcours de vie pour cause d'insécurité sociale face à l'emploi, de ruptures familiales, de difficulté d'accès aux soins ne font que s'amplifier

et doivent être prises en compte dans les orientations qui seront à développer dans ce nouveau Contrat de Ville.

Le sentiment d'insécurité

Les communes de Forbach et de Behren-lès-Forbach sont classées en Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) depuis novembre 2013.

Les représentants des forces de l'ordre, Gendarmerie ou Police selon les territoires, rappellent que la ZSP a surtout permis un renforcement des effectifs et une concentration des moyens permettant une force de dissuasion et davantage de réactivité dans la répression.

Au sein du territoire, deux axes prioritaires d'intervention ont été identifiés : la lutte contre l'économie souterraine et les trafics ainsi que la lutte contre l'insécurité. Les données font apparaître que le phénomène d'insécurité n'est pas plus prégnant que sur d'autres territoires, mais que toutefois le sentiment d'insécurité reste très présent.

La communication entre les habitants et les forces de l'ordre reste difficile à établir. Selon ces dernières, la loi du silence impacte fortement sur la prévention et la résolution des incivilités et délits. Toutefois, il est à noter que certaines actions initiées à Behren-lès-Forbach par la Brigade de Prévention de la Délinquance Juvenile, le Dispositif de Réussite Educative ou encore le collège, contribuent à améliorer l'image portée par les jeunes sur les forces de l'ordre.

Le volet «prévention de la délinquance» inscrit dans le futur Contrat de Ville devra répondre aux enjeux du Schéma Départemental de Prévention de la Délinquance non arrêté à ce jour.

Les enjeux identifiés :

- **Appuyer et soutenir les structures familiales dans une logique éducative ;**
- **Agir sur l'isolement et les précarités des familles ;**
- **Travailler sur les liens visant à «une appartenance positive partagée» ;**
- **Prévenir la délinquance.**

2. Le développement économique et l'emploi : contexte et enjeux

La question de l'emploi est une priorité nationale, d'autant plus marquée sur les territoires prioritaires de la politique de la ville que les taux de chômage (et/ou d'inactivité) y sont bien supérieurs à la moyenne nationale.

Cet éloignement de l'emploi a des causes multiples :

- L'absence de qualification
- L'installation du chômage de longue durée
- Une logique de «reproduction sociale» des jeunes générations dont les parents ne travaillent pas, ou plus, depuis longtemps
- Une maîtrise insuffisante de la langue pour une partie de la population
- Des freins liés à la mobilité et/ou à la garde d'enfants
- Des discriminations à l'adresse et/ou à l'origine des demandeurs d'emploi

Des indicateurs particulièrement alarmants

A l'échelle de la Communauté d'Agglomération, l'emploi apparaît comme un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs du territoire (élus, représentants de l'Etat, professionnels et bien entendu habitants). Sans avancée dans ce domaine, bien d'autres actions sont vouées à l'échec. L'absence d'emploi a en effet un impact direct sur les conditions et modes de vie des publics, ainsi que sur les comportements engendrés par «l'installation» dans la précarité.

Le taux de chômage du Bassin Houiller Lorrain s'élève à 13,6 %, et le place ainsi avant dernier des bassins d'emploi de Lorraine.

A noter que le taux de chômage ne représente pas la totalité des personnes inactives au sein du territoire et notamment au sein des QPV. Les jeunes ne sont pas tous inscrits au Pôle Emploi ou à la Mission Locale. D'autre part, nombreux sont les mineurs qui ont cessé leur activité prématurément avec la fermeture des HBL sans pour autant reprendre un emploi.

Enfin, le taux de bénéficiaires du RSA, non soumis à l'obligation d'inscription au Pôle Emploi, est en augmentation constante.

Le Profil des demandeurs d'emploi³⁵ :

	CAFPP	Wiesberg	Bellevue	Behren-Cité
DEFM ³⁶ (cat. ABC) ³⁷	8 049	442	131	794
- de 25 ans	1 526 / 19 %	70 / 15,8 %	21 / 16 %	171 / 21,5 %
25-49 ans	5 011 / 62,3 %	298 / 67,4 %	97 / 74 %	521 / 65,6 %
50 ans et +	1 512 / 18,8 %	74 / 16,7 %	13 / 9,9 %	102 / 12,8 %
Hommes	4 301 / 53,4 %	261 / 59 %	76 / 58 %	471 / 59,3 %
Femmes	3 748 / 46,6 %	181 / 41 %	55 / 42 %	323 / 40,7 %
Diplômés niveau VI et V bis	1 828 / 22,7 %	146 / 33 %	42 / 32,1 %	204 / 25,7 %
Diplômés niveau V	3 774 / 46,9 %	157 / 35,5 %	59 / 45 %	365 / 46 %
Diplômés niveau IV	1 509 / 18,7 %	85 / 19,2 %	18 / 13,7 %	152 / 19,1 %
Diplômés niveau I, II et III	938 / 11,7 %	54 / 12,2 %	12 / 9,2 %	73 / 9,2 %
Bénéficiaires RSA inscrits	2 180 / 27,1 %	187 / 42,3 %	55 / 42 %	265 / 33,4 %

Les demandeurs d'emploi en fin de mois sont majoritairement des adultes et des hommes sur les quartiers prioritaires. Ils sont aussi inscrits en tant que bénéficiaires du RSA. La part faible des femmes rend certainement moins compte d'un chômage plus faible que d'un retrait du marché de l'emploi.

Le niveau de qualification de la population³⁸ :

	Wiesberg	Bellevue	Behren-Cité
Aucun diplôme ou diplôme < niveau IV (bac)	2 012 soit 83,1 % de la population âgée de + de 15 ans	469 soit 76 % de la population âgée de + de 15 ans	5 351 soit 87 % de la population âgée de + de 15 ans

Le profil des demandeurs d'emploi en fin de mois a mis en exergue la part importante de personnes sans emploi et ayant un faible niveau de qualification. Or, comme le souligne le tableau ci-dessus un nombre important d'habitants ont un faible niveau de qualification.

³⁵ Source : Insee / Pôle Emploi « Situation des demandeurs d'emploi inscrits au 31/12/12 ».

³⁶ Définition DEFM : Les Demandeurs d'Emploi en Fin de Mois sont les personnes inscrites à Pôle Emploi et ayant une demande en cours au dernier jour du mois.

³⁷ La publication des effectifs de demandeurs d'emploi inscrits se fait selon les catégories statistiques suivantes :
- catégorie A : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi ;
- catégorie B : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois) ;
- catégorie C : demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. plus de 78 heures au cours du mois).

³⁸ Source : Insee, Fiche « estimations de population par quartier », RP 2006, Pôle Emploi 2006, CNAM 2006, données révisées mars 2011.

Les données de la Mission Locale du Bassin Houiller (MLBH) viennent en complément de cette analyse.

Le public de la Mission Locale³⁹ :

	Total MLBH	Wiesberg	Bellevue	Behren-Cité
Effectifs	2562	123	79	270
Hommes	1416	71	42	147
Femmes	1146	52	37	123
Non dip+ Niveau VI ou V bis	1 233 / 48,1 %	71 / 57,7 %	44 / 55,7 %	137 / 50,7 %
Diplômés niveau V	675 / 26,3 %	14 / 11,4 %	17 / 21,5 %	48 / 17,8 %
Diplômés niveau IV	568 / 22,2 %	35 / 28,5 %	16 / 20,3 %	79 / 29,3 %
Diplômés niveau III ou II	86 / 3,4 %	3 / 2,4 %	2 / 2,5 %	6 / 2,2 %
Titulaires du Permis B	49 %	56 / 45,5 %	29 / 36,7 %	129 / 47,8 %
Non titulaires du permis B	51 %	67 / 54,5 %	50 / 63,3 %	141 / 52,2 %
DE *inscrits Pôle Emploi		55 / 44,7 %	43 / 54,4 %	199 / 73,7 %
DE * indemnisés		13 / 23,6 %	11 / 25,6 %	11 / 5,5 %
DE *non indemnisés		42 / 76,4 %	32 / 74,4 %	188 / 94,5 %
D.S.* DE		75 / 61 %	58 / 73,4 %	219 / 81,1 %
D.S.* Emploi		24 / 19,5 %	16 / 20,3 %	22 / 8,1 %
D.S.* Formation / contrat alternance		13 / 10,6 %	5 / 6,3 %	22 / 8,1 %
D.S.*autres		11 / 8,9 %	nd	7 / 2,7 %

*D.E. : demandeurs d'emploi

*D.S. : dernière situation connue

Tous ces indicateurs chiffrés ne reflètent toutefois que partiellement la réalité, sachant que de nombreuses personnes ne sont pas ou plus comptabilisées dans les effectifs du Pôle Emploi et de la Mission Locale. En effet, un certain nombre d'inactifs estime cette inscription inutile, notamment les jeunes, car ils n'ont pas suffisamment travaillé pour prétendre à une indemnité, les bénéficiaires du RSA qui n'ont pas d'obligation d'inscription ou encore les personnes qui sont en fin de droit.

³⁹ Source : MLBH « cohortes CUCS-ZUS » période du 01/01 au 31/12/2013.

Une situation de l'emploi préoccupante

Les perspectives d'emplois durables apparaissent de moins en moins probables au vu des offres existantes : des missions intérimaires en augmentation, des CDD de courte durée ou encore des contrats aidés. L'emploi précaire est devenu une norme intégrée par grand nombre de personnes. Travailler en entreprise d'insertion devient une solution pérenne.

Aussi, le public le plus fragilisé reste en marge de l'accès à l'emploi. En effet, le nombre de personnes diplômées postulant pour des contrats aidés et/ou précaires est en constante croissance. Par ailleurs, les taux de sorties positives auxquels doivent répondre les entreprises d'insertion sont de plus en plus drastiques.

Les activités à temps partiels sur des durées longues sont en forte augmentation et les salariés ont du mal à trouver une activité complémentaire : 1 131 offres d'emploi en 2014 dont 20 % de contrats aidés et 75 % de CDD de moins de 6 mois.

Face à ce constat, une frange importante de la population est de plus en plus démotivée et démobilisée car ses chances d'accéder à l'emploi, en particulier à un emploi durable, sont réduites à peau de chagrin.

Pour autant, les habitants des quartiers prioritaires ne rencontrent pas tous les mêmes difficultés et nombre d'entre eux accèdent à un emploi salarié. En revanche, le bassin d'emploi ne proposant pas suffisamment d'offres, ils sont souvent amenés à quitter le territoire pour pouvoir s'inscrire dans un parcours professionnel. Ce sont les demandeurs d'emplois les plus qualifiés et sans difficulté de mobilité qui quittent le territoire.

L'emploi et les jeunes issus des QPV

Le CEREQ⁴⁰ a réalisé une étude, à l'échelle nationale, relative à l'emploi des jeunes issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. Certains constats issus de cette étude rejoignent ceux évoqués lors du diagnostic partagé :

- L'insertion professionnelle des jeunes reste fortement corrélée à l'origine sociale et/ou géographique.
- La répartition des jeunes dans les différentes catégories professionnelles est fortement liée au niveau de diplôme atteint, niveau lui-même étroitement dépendant de l'origine sociale.

⁴⁰ Etude du CEREQ (Centre d'Etudes et de recherches sur les qualifications) : « Premiers pas dans la vie active de la génération 2010 » - Enquête 2013.

- Accéder à un emploi s'avère toujours plus difficile, même à diplôme équivalent, pour les jeunes résidant au sein d'un quartier prioritaire de la politique de la ville et issus de l'immigration.

Selon cette même étude, au printemps 2013 le taux de chômage de la génération 2010 est de 22,7 % à l'échelle nationale. Il atteint 27 % en région Lorraine, 4^{ème} région, à égalité avec sa voisine, Champagne-Ardenne, connaissant le plus fort taux de chômage chez les jeunes.

La nécessité de construire des parcours d'accompagnement individualisés en direction des jeunes et des personnes en grande difficulté, intégrant le renforcement des compétences de base (savoir-être, langage....) a été souvent évoquée comme un enjeu.

L'importance d'une offre de formations adaptée

Si le diplôme n'est plus suffisant pour protéger du chômage, il reste toutefois pertinent pour s'inscrire dans un parcours professionnel. Le taux de chômage des jeunes sortis du système éducatif sans diplôme atteint 50 % trois ans après leur entrée sur le marché du travail. Parmi les non diplômés, un sur deux est éloigné de l'emploi faute d'avoir les compétences minimum requises.

A l'échelle du Bassin Houiller, la part des actifs au chômage ayant un niveau de qualification V, voire inférieur, est de 65,8 %.

La formation de base diplômante influence également les trajectoires d'entrée dans la vie active. Ainsi, une connaissance des compétences et besoins attendus sur le marché de l'emploi est primordiale dans les choix d'orientation scolaire et de formation. L'étude de ces besoins doit davantage être prise en compte par les financeurs et responsables de la formation.

A cet effet, à l'échelle du Bassin Houiller, a été mis en place un Comité de Coordination Territoriale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (CCTEFP). Cette instance est inscrite dans la Convention Annuelle Régionale liant l'Etat, le Pôle Emploi et le Conseil Régional de Lorraine, auxquels ont été directement associées les Missions Locales.

Le CCTEFP a réalisé une étude «Analyse territoriale pour l'emploi et la formation», définissant les enjeux et priorités visant à la co-construction de plans d'actions «emploi formation» ajustables.

*Une offre de formations
diversifiée mais pas toujours
accessible*

La formation initiale professionnelle de niveau V à III, par le biais de la voie scolaire ou de l'apprentissage, offre une diversité de domaines professionnels. Par ailleurs, une offre de formation continue, complémentaire à la formation initiale, est développée dans les secteurs d'activités porteurs du bassin d'emploi.

Toutefois, des inégalités d'accès à la formation persistent au sein du Bassin Houiller liées principalement à la situation géographique des établissements de formation et à leur mauvaise desserte par les transports en commun. Aussi, sans mener parallèlement une réflexion sur la mobilité et les déplacements, le choix de formation restera souvent un choix par défaut.

Un autre frein à la formation réside dans le nombre de places financées. Ce constat est partagé mais nuancé par certains partenaires : il faudrait davantage mutualiser les «forces vives» du territoire pour, d'une part, faire remonter de manière commune les besoins en formations et, d'autre part, mutualiser les financements des différents organismes afin d'augmenter l'enveloppe et ainsi d'être en mesure de proposer davantage de formations.

A titre d'exemple, ni la Région Lorraine, ni le Pôle Emploi ne financent des formations courtes (inférieures à 40 heures) qui pourtant sont indispensables au renouvellement d'agrément, type CACES⁴¹ ou habilitations électriques, et conditionnent souvent la pérennité d'un emploi. L'achat des formations devrait être réfléchi de manière commune et non individuellement. Aux dires des acteurs de la formation, il faut «travailler l'offre de formation en commun pour construire ensemble un véritable projet de territoire».

Des outils pour l'emploi

Le territoire dispose d'un certain nombre d'atouts en termes d'outils au service de l'emploi, à savoir :

- La Communauté d'Agglomération de Forbach compte 9 zones d'activités, soit 217 entreprises qui emploient, au 1^{er} janvier 2014, 3 714 salariés.
- La création d'une Zone Franche Urbaine en 2006, devenu «Territoire entrepreneur» au 1^{er} janvier 2015, est également un vecteur d'emplois pour les publics issus des quartiers prioritaires.

⁴¹ Certificat d'Aptitude à la Conduite En Sécurité.

- Cinq structures d'insertion par l'activité économique sont implantées sur le territoire de la Communauté d'Agglomération et favorisent un retour à l'emploi, plus ou moins durable, à près de 1 500 personnes chaque année.
- Un service public de l'emploi de proximité (SPE-P) a été mis en place à l'échelle de la Moselle-Est (arrondissements de Forbach-Boulay-Moselle et de Sarreguemines) avec un axe fort : le soutien du développement économique et de l'emploi dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
- Dans le cadre du Projet Médical de Moselle Est, un secteur de la santé et du sanitaire et social en forte restructuration et qui devrait encore évoluer dans les années à venir avec la création de postes supplémentaires.
- Un Service de Placement Transfrontalier Saarland-Lorraine créé dans le cadre de la déclinaison de la convention de coopération entre la «Bundesagentur für Arbeit» (SPE allemand) et Pôle Emploi. Des besoins en main d'œuvre qualifiée sont recensés dans le Land de Sarre. Toutefois, les employeurs allemands ont des exigences quant au niveau de qualification et pratique du bilinguisme qu'il ne faudra pas négliger dans les stratégies à développer.

Les enjeux identifiés :

- **Lever les freins à l'emploi**
 - la mobilité,
 - le comportement du public, notamment des jeunes, en recherche d'emploi,
 - la connaissance et les besoins du marché de l'emploi.
- **Une cohérence des offres de formations, initiales et continues, avec les besoins du marché de l'emploi.**

3. Cadre de vie et renouvellement urbain : contexte et enjeux

3.1. Le quartier du Wiesberg

Le quartier du Wiesberg est une cité construite par l'architecte Émile AILLAUD dans les années 1960. Il a eu le label « Patrimoine du XXe siècle ».

Au moment de la construction, la cité accueille 1 000 logements avec un centre commercial, aujourd'hui complètement désaffecté, une église en cœur de quartier, ainsi que des établissements scolaires en périphérie.

La morphologie du quartier amène un sentiment de repli du quartier sur lui-même, avec peu de perméabilité vis-à-vis des éléments alentours. Le positionnement de la zone commerciale et des accès aménagés rendent l'entrée dans le quartier un peu confidentielle et marginale.

La situation du quartier dans la ville

Le quartier, situé au Sud-Ouest de Forbach, est proche du centre-ville. Il est bordé au Sud par le passage de l'A320. Au-delà, s'étend un massif boisé en surplomb de l'axe autoroutier et du quartier lui-même. Le quartier est limité côté Ouest par une vaste zone commerciale organisée autour de l'enseigne Cora.

Deux échangeurs permettent d'y accéder depuis l'A320 : le premier au Sud en traversant la ZI du carrefour de l'Europe, le second au Nord depuis la zone de loisirs. L'ensemble du quartier est longé par la rue Nationale, axe structurant, ancienne RN3 allant vers le centre-ville.

L'avenue de l'Europe traverse le quartier en partant du rond-point au niveau de la zone commerciale vers le centre-ville. La séquence rue de Rensing, en sens unique, rend difficile et peu confortable l'accès au centre-ville.

Le cadre de vie

La qualité de l'architecture ne pallie pas les dysfonctionnements relatifs aux usages liés à la fonction résidentielle : stationnement, ordures ménagères et encombrants, espaces de proximité.

Il s'avère que la configuration d'origine ne répond plus aux besoins et usages actuels.

La composition urbaine est établie selon une philosophie de séparation des flux entre piétons et voitures. Les espaces extérieurs, collectifs à l'origine, sont devenus publics de manière indifférenciée.

La présence de grands espaces végétalisés constitue un atout quant à la qualité du cadre de vie et à l'attractivité du quartier. Cependant ces espaces sont enclavés. En tout état de cause, ils portent une forte potentialité d'équipement paysager à l'échelle de la ville.



Les services et équipements présents sont nombreux :

⇒ Au sein du QPV :

- le centre socio-culturel et l'espace jeune,
- une structure d'accueil petite enfance «l'Arc-en-ciel»,
- quatre terrains de proximité,
- la Maison de la Justice et du Droit,
- les bureaux de la Régie de Quartier,
- deux boulangeries,
- une pharmacie,
- un bureau de poste.

⇒ Au sein du territoire vécu (dans un périmètre proche):

- le groupe scolaire «Louis Houpert» : une école maternelle (182 élèves, dont 170 issus du QPV) et une école primaire (335 élèves, dont 314 issus du QPV),

- le collège Pierre ADT qui accueille 602 élèves, dont 67 % des effectifs sont issus des quartiers prioritaires (Wiesberg et Bellevue) et autres quartiers en difficultés (Bruch). Ce collège propose une section SEGPA (76 élèves) et une section ULIS (13 élèves),
- le Lycée polyvalent régional Blaise Pascal qui accueille 1 072 élèves, soit :
 - 294 élèves en section générale ou technologique, dont 34 % sont domiciliés à Forbach ;
 - 512 élèves en section professionnelle, dont 48 % sont domiciliés à Forbach ;
 - 266 élèves en enseignement supérieur, dont 20 % sont domiciliés à Forbach ;
- un Institut Médico-Educatif (IME de Guise),
- des équipements sportifs (Cosec + plateau EPS - une salle spécialisée tennis de table - une salle spécialisée gymnastique et danse - une salle spécialisée arts martiaux - une salle spécialisée boxe - deux gymnases dans l'enceinte du Lycée - un gymnase dans l'enceinte du groupe scolaire - un gymnase dans l'enceinte de l'IME - les tennis couverts),
- Le conservatoire de musique et de danse à rayonnement intercommunal,
- La piscine olympique «Jean-Eric Bousch»,
- Deux zones commerciales : «Carrefour de l'Europe» et «De Guise».

FORBACH WIESBERG



Commerces/Services

- 1. Maison de la Justice et du Droit
- 2. Pôle Emploi
- 3. Multi Accueil Petite Enfance
- 4. Zone Commerciale
- 5. Boulangerie 1
- 6. Boulangerie 2
- 7. Pharmacie
- 8. La Poste
- 9. AITB (Association Intercommunale Transfrontalière de la Région Houiller)
- 10. Régie de Quartier

Établissements Scolaires

- 1. Lycée Polyvalent Blaise Pascal
- 2. Collège Pierre Adt
- 3. Groupe Scolaire Louis Houppert

Équipements Sportifs

- 1. Piscine Olympique
- 2. Tennis Club
- 3. Terrain de proximité
- 4. Complexes sportifs

Équipements Associatifs/Culturels

- 1. Locaux Associatifs
- 2. Centre Social

- 1. Ligne Urbaine 2
- 2. Ligne Urbaine 2
- 3. Ligne Urbaine 4



L'habitat

Les logements sont regroupés dans 14 tours de 11 étages chacune et de nombreux petits collectifs de 3 étages, disposés en ruban et reprenant des formes en courbes dans leur implantation.



> Les Caractéristiques du parc social (RPLS 2013)

Répartition du parc social par bailleur				Nbre total de logts.	Taux de vacance	Taux de rotation	Typologie						Performance énergétique			
Adoma	Batigère Sarel	Moselis	SNI Ste Barbe				T1	T2	T3	T4	T5	Collectifs	D	E	G	Non renseigné
20	31	496	396	943	7,3	10,8	10	48	289	345	251	943	125	784	6	28
									596				915			

Ce parc de logements présente les caractéristiques suivantes :

- une absence de diversité, le quartier étant exclusivement composé de logements sociaux collectifs ;
- une forte majorité de grands logements familiaux (63 %), avec une bonne proportion de T3 (30 %) Une qualité technique des bâtiments moyenne, voire mauvaise ;
- la société Sainte Barbe prévoit un programme de réhabilitation de son patrimoine

de 396 logements classés en D et E, dont une première tranche de 198 logements débutera dès 2015 ;

- des taux de vacance et de rotation contenus, mais élevés (>35 %) dans certaines tours (234 logements) composées d'une majorité de grands logements et présentant de mauvaises performances énergétiques (24 en D et 210 en E) ;
- de grandes difficultés pour l'une des tours de la copropriété «les Dahlias» ;
- une occupation du parc de la société Sainte Barbe à hauteur de 50 % environ par des ayants droit.

Les enjeux identifiés :

- **Mieux relier le Wiesberg et le centre-ville par de nouvelles liaisons.**
- **Prolonger la qualité de l'avenue de l'Europe vers le centre-ville.**
- **Requalifier la rue Nationale comme un espace urbain confortable et partagé.**
- **Assurer des porosités entre l'avenue de l'Europe et la rue Nationale.**
- **Transformer l'espace vert central en parc urbain visible et accessible à l'échelle de la ville.**
- **Offrir des logements adaptés à la demande actuelle (typologie et confort).**
- **Identifier et aménager des unités résidentielles.**

3.2. Le quartier de Bellevue

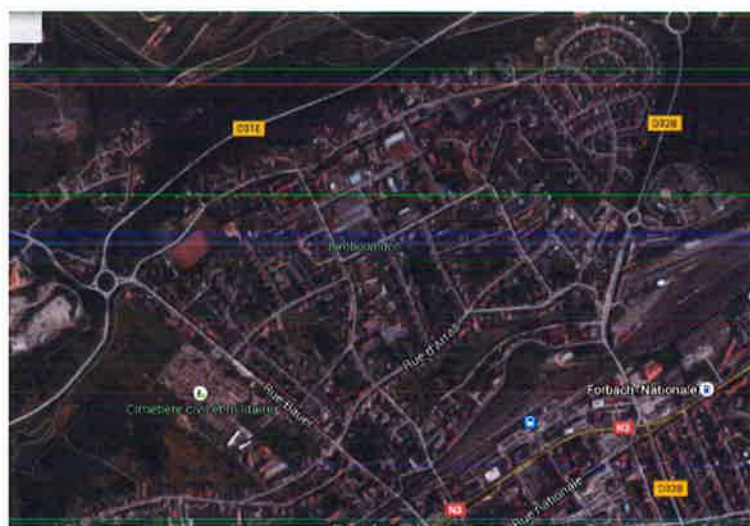
Le quartier de Bellevue, éminemment résidentiel, présente un ensemble de sous-territoires.

C'est un quartier divisé socialement entre le «haut» et le «bas». La seule polarité du quartier repose sur le groupe scolaire situé en contrebas du quartier prioritaire.

La situation géographique du quartier et sa proximité relative avec le centre-ville en font un quartier à fort potentiel résidentiel. L'image véhiculée par les différentes typologies d'habitat et de populations qui y sont regroupées porte une lecture moins valorisante de ce quartier.

La situation du quartier dans la ville

Le quartier de Bellevue est implanté sur les hauteurs de Forbach, au Nord de la commune. Le quartier est «séparé» du reste de la ville par le passage de la voie ferrée située en contrebas. Ceci impose des passages limités et contraints, sous les voies, entre le quartier de Bellevue et le centre-ville de Forbach.



Les entrées sur le quartier, depuis le centre-ville, se font à partir de trois axes majeurs. La rue Bauer qui monte de façon rectiligne vers le haut du quartier et longe le cimetière central de la commune. Cette rue borde le quartier sur son côté Ouest. La rue de la Chapelle qui devient ensuite rue Bellevue et rue des Gardes donne un accès central dans sa desserte du quartier. Elle arrive également jusqu'à la rue haute du quartier, la rue Henri Kaufmann. Enfin, la D328 tangente au quartier côté Est, donnant accès de façon plus ou moins directe à différentes rues du quartier (rue Jean Jaurès, rue de la Seine...).

Le cadre de vie

Le quartier prioritaire de Bellevue est un quartier confiné, très en retrait par rapport au centre-ville.

Les groupes d'habitats en grappes juxtaposées le long de la rue Henri Kaufmann génèrent un manque de lisibilité du statut des espaces et de leur hiérarchisation (privatif, collectif, public).

La présence des lotissements voisins récemment construits valorise le quartier.

Le quartier manque d'espaces paysagers à vocation publique.

Une zone mixte d'entrepôts et d'équipements au droit de la rue Henri Kaufmann présente de vastes îlots fermés, en décalage avec la trame urbaine du quartier.

Les services et équipements sont peu nombreux :

⇒ Au sein du QPV :

- un gymnase,
- une annexe de la Régie de quartier de Forbach,
- un café,
- une zone d'activités industrielles qui s'étend à la fois sur le QPV et le territoire vécu.

⇒ Au sein du territoire vécu (dans un périmètre proche) :

- le groupe scolaire «Bellevue 1» : une école maternelle (67 élèves dont 61 issus du QPV),
- le groupe scolaire «Bellevue 2» : une école maternelle (85 élèves dont 63 issus du QPV), une école élémentaire (234 élèves, nombre issus du QPV non disponible),
- un centre social,
- un local pour les jeunes adultes «le Cosmos»,
- une structure d'accueil petite enfance «La Souris Verte»,
- deux terrains de proximité,
- deux boulangeries,
- un coiffeur,
- un garagiste.

Les locaux du centre social sont aujourd'hui inadaptés. Par ailleurs cet équipement devra être relocalisé.



L'habitat

L'ensemble du quartier est majoritairement composé d'un habitat de type pavillonnaire, limité au Nord par la présence de la forêt. On y trouve, sur le secteur Est, un lotissement récent de standing construit sur un terrain anciennement boisé et pentu, en limite de la rocade Nord. Sur les hauteurs du quartier le long de la lisière boisée vient se positionner un groupement d'habitat social collectif, lequel prend la forme de petits blocs de plusieurs niveaux.

Dans le même prolongement vers l'Ouest se positionne tout un quartier de petit habitat social, et plus loin un secteur regroupant des populations sédentarisées de gens du voyage.



> Les caractéristiques du parc de logement social (RPLS 2013)

Répartition du parc social par bailleur				Nbre total de logts	Taux de vacance %	Taux de rotation %	Typologie								Performance énergétique				
Adoma	Néolia Lorraine	Moselis	SA Régions du Nord et de l'EST				T1	T2	T3	T4	T5	T6	Col*	Ind*	D	E	F	G	Non rens.
55	119	186	41	401	13,7	20,1	2	48	167	160	25	3	385	16	130	120	45	10	96
										188					305				

* Col : collectifs – Ind : individuels

Une réflexion globale sur le devenir du parc social est indispensable compte-tenu :

- De son regroupement et de son isolement dans le haut du quartier ;
- De la qualité technique des bâtiments médiocre, voire mauvaise ;
- Du taux de vacance important qui s'accompagne d'un taux de rotation très élevé, essentiellement sur 3 immeubles ;
- Des enjeux sur le secteur sédentarisation.

Les enjeux identifiés :

- Amorcer un processus de relocalisation des logements sociaux dans les quartiers centraux.
- Résidentialiser les groupes d'habitats destinés à être conservés.
- Améliorer le lien avec le secteur d'habitat et le parcours résidentiel des gens du voyage sédentarisés.
- Requalifier la rue Des Gardes pour favoriser la mixité des usages.
- Requalifier la rue Kaufmann.
- Renforcer la polarité existante par l'implantation de l'équipement social
- Aménager la zone boisée située au Nord du quartier en parc urbain linéaire.
- Transformer la rocade en boulevard urbain, afin d'anticiper l'urbanisation de la zone AU.
- Préparer des liaisons transversales reliant les quartiers entre eux et valorisant les vues.

3.3. La cité de Behren-lès-Forbach

La Cité de Behren-lès-Forbach a été créée à l'initiative des Houillères du Bassin de Lorraine (HBL) au tournant des années 1960, à côté du «village», site d'implantation historique de la commune. Le quartier a été conçu à l'origine pour loger les mineurs venus travailler dans le Bassin Houiller ainsi que leurs familles.

Le quartier dans la ville

Avant le premier Projet de Rénovation Urbaine la Cité est essentiellement composée de grands ensembles de logements collectifs en morceaux de sucre, construits en continuité géographique avec le village mais en rupture brutale en termes de morphologie urbaine.



Elle comptait, 2972 logements sociaux. Il s'agissait d'un quartier enclavé sans structuration urbaine où les commerces et services étaient en perte de vitesse. **La Cité de Behren-lès-Forbach, située à 5 km de Forbach abrite 80 % de la population totale de la ville qui compte environ 8 300 habitants.**

Le quartier était enclavé à l'Ouest du fait du relief et, à l'Est, par la rocade de contournement (RD 31) et la présence d'un carrefour dangereux en sortie de village. Cette situation a trouvé une issue dans l'aménagement d'un rond-point en lieu et place du carrefour, d'un tourner à droite sur la RD 31 et d'une voie de désenclavement reliant directement la cité de Behren au plateau du Technopole Forbach Sud à l'Ouest.



Tourne à droite sur la RD31, désenclavement du quartier des Chênes



Désenclavement Ouest, création d'une voie reliant la Cité de Behren-lès-Forbach au technopole Forbach Sud.

Le cadre de vie

Le quartier se caractérisait par une **absence de centralité** : chacun des quatre secteurs qui composaient le quartier s'appuyaient sur un centre commercial. Le projet de ZAC «Cœur de ville» imaginé dans le cadre du PRU prévoit la création d'un véritable centre-ville dont le point d'orgues est l'aménagement d'un centre commercial dans l'enveloppe de l'ancien supermarché Lidl aujourd'hui fermé. Ce centre commercial, proche des équipements publics, et voisin de la place qui accueille le marché hebdomadaire, sera réalisé par l'EPARECA. Les centres commerciaux préexistants font l'objet d'une réflexion en collaboration avec l'EPARECA, la Communauté d'Agglomération et l'Etat. Une charte pour la redynamisation commerciale du secteur Sud de la cité a été signée.

La hiérarchisation du réseau viaire interne devait être revue afin de rendre plus lisible les espaces et, notamment, de faire la différence entre les espaces publics et privés. La résidentialisation de 713 logements (Sainte Barbe et Logiest) a apporté une réponse à cette problématique. Ces opérations sont complétées par la reprise des voiries dans le cadre du FNADT (Fonds national d'Aménagement et de Développement du Territoire).



Résidentialisation rue Erkmann Chatrian



Résidentialisation rue de la Liberté

Héritage du passé minier, la lecture des propriétés foncières était inadaptée à la restructuration urbaine de la commune. En effet, initialement propriété des Houillères du Bassin de Lorraine, la quasi-totalité de la Cité a été rachetée par la SAS Sainte Barbe en 2001. Cette situation foncière et patrimoniale compliquait la gestion du territoire par la municipalité et l'émergence d'un projet urbain. Les voiries et espaces publics ont été redéfinis et sont en cours de rétrocession à la ville après rénovation.

L'un des axes majeur du projet devait veiller à une **offre qualitative d'équipements** adaptée aux besoins des habitants. La Ville c'est ainsi dotée dans un premier temps d'une maison de quartier dans l'ancienne mairie au Village, d'un COSEC, équipement sportif spécialisé dans les sports de combat qui rencontre un vif succès à Behren, d'un bâtiment aménagé pour accueillir une cyberbase et une maison pour l'emploi au cœur de la cité. La Ville vient d'inaugurer le dernier bâtiment public inscrit au premier PRU, il s'agit d'une bibliothèque municipale aménagée dans une ancienne église entièrement réhabilitée.



Le COSEC



Cyberbase et maison pour l'emploi



Bibliothèque municipale

Les équipements préexistants :

Une offre en équipements publics importante et diversifiée 32 équipements recensés, dont :

- 22% d'équipements scolaires,
- 22% d'équipements sportifs,
- 22 % d'équipements de la fonction publique ou assimilés,
- 19% d'équipements culturels,
- 15% d'équipements culturels.

Une Economie Sociale et Solidaire largement soutenue par la Ville et accueillie dans son parc immobilier :

- locaux de l'ex-crèche : association Sarde,
- locaux de l'ex établissement scolaire : régie de quartier et fanfare municipale,
- les Maisons des Associations : des locaux dédiés à l'hébergement des associations communales (Maison des Associations de la Cité, Maison des Associations du Village).



Le projet présentant à la fois une dimension urbaine et sociale bas aujourd'hui son plein ; les mutations visibles sur le territoire de la ville doivent lui permettre de s'inscrire pleinement dans un territoire plus vaste et de ne plus être mise au ban des communes environnantes. L'inscription en tant que quartier de priorité nationale en décembre 2014 va permettre à la Ville de s'appuyer sur les mutations permises par le premier programme de Rénovation Urbaine pour les optimiser et se concentrer sur de nouveaux projets pour améliorer le quotidien des Behrinois. La ville pourra ainsi s'inscrire dans son agglomération et travailler sur de nouvelles problématiques au plus près de la population, en concertation avec les acteurs de terrain et les habitants. Elle pourra améliorer l'image de la cité et de la commune en général. Ces actions doivent être menées en renforçant la gestion urbaine de proximité et en continuant notre action pour l'insertion sociale des personnes en difficultés.

La gestion urbaine de proximité

La gestion urbaine de proximité a pour objectif l'amélioration du cadre de vie par la mise en place d'actions ponctuelles ou continues.

En ce sens, diverses actions ont été proposées :

- un chantier éducatif a eu lieu en 2011-2012,
- de l'information chantiers est mise en œuvre,
- des actions « encombrants »,
- des diagnostics en marchant ont été réalisés,
- des réunions thématiques sécurité ont été organisées.

Des actions restent à mener dans le cadre de la cellule sécurité :

- la pérennisation des actions et aménagements du PRU 1,
- l'information de la population et les acteurs de territoire,
- la coordination des interventions,
- faire le lien avec le CISPD (cellules de veille) et avec la ZSP.

L'Habitat

Dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain, 588 logements ont été démolis. Ils se situaient principalement dans la ZAC Cœur de ville.

Malgré ces nombreuses démolitions, la vacance persiste au sein du parc de la SNI Sainte-Barbe. Aussi, demeure un enjeu de « resserrement » de l'offre sociale mais également de diversification des types de logements pour éviter que l'offre reste « mono-spécifique ».

- La qualité du relogement

Tous les relogements respectent les règles de reste à charge. Les 3 bailleurs ont réalisé 45 minorations de loyers, respectant ainsi le règlement de l'ANRU.

85.6% de ses relogements ont été effectués à Behren-lès-Forbach, 2.5% sur d'autres ZUS, majoritairement à Forbach.

- La reconstitution de l'offre de logements

L'habitat était essentiellement composé d'un mono produit de logements collectifs, dont la disposition en périphérie renforçait l'effet d'enclavement de la Cité. Les travaux de diversification de l'habitat sur la cité sont en cours, avec la construction de 172 logements : des pavillons en location, des petits collectifs, des accessions à la propriété.... Si les premières constructions sont achevées les suivantes sortiront rapidement de terre dans les prochains mois.



Dans la **convention du premier Projet de Renouvellement Urbain**, le nombre de logements programmés en reconstitution avait été établi entre **204 et 209 logements**, représentant 37% de l'offre de logements démolis.

En complément de ces opérations de démolition/reconstitution partielle, une intervention sur le parc existant a été programmée (1 070 logements réhabilités dont 300 avec des niveaux de loyers minorés dans le cadre d'un conventionnement ANAH).

Rappel des logements prévus dans la convention du premier Programme de Rénovation Urbaine et évolution du programme : type / forme / financement.

Opération initiale	MO	Nbre de logts prévus maquette	Nbre de logts réalisés / en cours	Livraison	Localisation
PLUS CD Buren	LOGIEST	22	22	juil-15	hors site
PLUS individuel - lot 1	MOSELIS	14	14	avr-15	la Cité
PLUS collectif - lot 6 et 7	MOSELIS	36	27	2017	la Cité
PLAI collectif : 15 - lot 2	NLE	15	15	mai-16	la Cité
PLAI individuel : 12 - lot 11	NLE	12	12	sept-15	la Cité
6 PLAI - lot 10	MOSELIS	6	6	janv-17	la Cité
PLAI individuel : 3	LOGIEST	4	3	2014	Hors site
Papyloft : 40	SASB	40	40	07/2017 & 07/2019	la Cité
AFL : 15 logements	AFL	15	0	/	
		164	139		

Les enjeux identifiés :

- Redéfinir la vocation du quartier résidentiel dans le contexte de l'agglomération.
- Conforter le cœur de ville autour de services et commerces.
- Analyser le potentiel de diversification de l'offre de logements en visant la refonte de l'attractivité de la commune.
- Recentrer le projet au regard des enjeux du territoire à l'échelle de la commune.
- Repositionner le projet dans une perspective de dynamique territoriale au niveau de l'agglomération et de la commune.
- Valoriser la qualité environnementale : aménager les espaces verts comme un par et un mail urbains structurants et ouverts à tous.

QUATRIEME PARTIE :

Les axes du Contrat de Ville et leur mise en œuvre

- 1. La cohésion sociale : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels**
- 2. Le développement économique et l'emploi : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels**
- 3. Le cadre de vie et le renouvellement urbain : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels**
 - 3.1. Le Wiesberg**
 - 3.2. Bellevue**
 - 3.3. La cité de Behren-lès-Forbach**

Les orientations stratégiques du Contrat de Ville ont été arrêtées au vu des enjeux identifiés lors du diagnostic de territoire partagé par les différents acteurs : les représentants de l'Etat, les collectivités territoriales, les intervenants professionnels et associatifs, ainsi que les habitants.

1. La cohésion sociale : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels

Rappel des enjeux identifiés :

- Appuyer et soutenir les structures familiales dans une logique éducative ;
- Agir sur l'isolement et les précarités des familles ;
- Travailler sur les liens visant à «une appartenance positive partagée» ;
- Prévenir la délinquance.

Orientations stratégiques N°1

« Renforcer les enjeux de réussite éducative : scolarité et parentalité »

Objectifs opérationnels :

- **Renforcer les modalités de travail visant à lutter contre l'absentéisme et le décrochage scolaire**

La lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire est depuis plusieurs années une priorité de l'Education Nationale.

De nombreux dispositifs existent mais restent souvent méconnus des familles et des acteurs locaux. Aussi, il serait pertinent que, dans le cadre du Contrat de Ville, des actions puissent être mises en place en lien avec ces dispositifs afin que leurs bénéfices puissent être relayés dans l'environnement quotidien de l'élève.

A cet effet, certains acteurs (les référents de parcours du DRE, les éducateurs de prévention spécialisée, les animateurs des centres sociaux), réels « trait d'union » entre les établissements scolaires et les familles devront être davantage mobilisés.

➤ Favoriser les passerelles entre les familles et les institutions scolaires

La relation école – famille reste une préoccupation très forte pour l'ensemble des acteurs. Les relations de confiance entre l'école et les parents sont essentielles pour la réussite scolaire des enfants d'une part et le bon fonctionnement des établissements d'autre part.

L'accent doit être mis sur la communication entre l'école et les parents. Toutefois, pour que la parole des familles soit entendue, il convient de permettre à tous les parents de comprendre le fonctionnement de l'école et de rendre accessibles les instances auxquelles ils sont invités.

Des familles informées et « outillées » pour mieux comprendre les ressorts de l'institution scolaire faciliteront l'accompagnement de la scolarité de leurs enfants.

Aussi, la mise en œuvre de projets portant sur des temps d'échange entre les responsables d'établissements, les enseignants et les parents au sein d'espaces dédiés sont autant de leviers facilitant les passerelles entre les familles et l'école.

➤ Accompagner et réassurer les familles dans leurs fonctions parentales

Les parents ayant été en difficulté ou en échec scolaire, connaissent peu le fonctionnement de l'institution scolaire ou l'appréhendent compte tenu de leur propre histoire. Ceux maîtrisant difficilement la langue française restent loin des établissements et ont parfois tendance à se dévaloriser.

Il convient de revaloriser les parents dans leur rôle d'éducateur. L'objectif étant de leur redonner confiance en eux, en l'école et en l'avenir de leurs enfants.

Si les actions de soutien à la parentalité sont multiples : « école ouverte », groupes de paroles ; ateliers parents – enfants, cours d'alphabétisation, etc, elles méritent cependant d'être renforcées et mieux coordonnées.

➤ Promouvoir la mixité sociale au sein des établissements scolaires

Pour réussir à atteindre une plus grande mixité sociale dans les établissements, dont il est démontré qu'elle favorise la réussite des enfants issus de milieux défavorisés, le Contrat de Ville doit impulser plusieurs actions conjointes.

En effet, la reconsidération de la carte scolaire ne peut à elle seule garantir la mixité au sein d'un établissement. Les parents ont toujours la possibilité d'y déroger grâce à de multiples stratégies d'évitement.

L'Education Nationale a un rôle certain à jouer au sein des établissements classés en « REP + » pour qu'ils tendent vers l'excellence éducative : enseignants et personnels pédagogiques en nombre suffisant, classes à effectifs restreints, salles équipées, cadre de vie agréable...

Par ailleurs, l'établissement doit se donner les moyens de communiquer davantage sur ses points forts, notamment ses taux de réussite aux examens ou encore la dispense d'enseignements spécifiques renforçant ainsi son attractivité.

➤ **Démocratiser l'accès à l'art et la culture comme levier à la réussite éducative**

La culture et l'art sont de réels vecteurs d'épanouissement, de communication, de partage et d'échange.

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République reconnaît l'éducation artistique et culturelle comme une composante de la formation générale de tous les élèves et institue un parcours de l'école au lycée.

Il est essentiel que cette éducation artistique et culturelle puisse se poursuivre en dehors de l'école dans tous les temps de vie des enfants et des jeunes (périscolaire, loisirs, associatif).

Aussi, en complément du parcours éducatif, des actions contribuant à la « démocratisation » de l'art et la culture devront être développées en partenariat par les opérateurs culturels, le milieu associatif et les collectivités territoriales afin de susciter un réel attrait pour ces pratiques.

Dans cette perspective a été signé avec l'Association Artistique et Théâtrale de l'Est Mosellan (A.A.T.E.M.) – Le Carreau (Scène Nationale) un contrat territorial d'éducation artistique et culturelle à l'échelle du Bassin Houiller⁴². Ce contrat a pour objectifs :

- d'enrichir le parcours d'éducation artistique et culturelle proposé à tous les élèves par les équipes pédagogiques de chaque école et établissement d'enseignement en s'appuyant sur les lieux et équipements culturels présents dans les communes adhérentes,
- de permettre aux enfants et aux jeunes un plus large accès aux langages artistiques et aux lieux culturels afin de les accompagner dans le développement de leur curiosité, de leur imagination, de leur esprit critique et de les orienter vers une pratique culturelle autonome de futurs citoyens,

⁴² « Le contrat territorial d'éducation artistique et culturelle 2015-2018 » du Bassin Houiller Lorrain.

- de confronter les enfants et les jeunes à des artistes en démarche de création et à l'art «en train de se faire» afin de toucher leur sensibilité et nourrir leur propre créativité dans des domaines et des formes artistiques variés,
- d'encourager la complémentarité de l'offre culturelle dans tous les temps de vie des enfants et des jeunes, en s'efforçant de favoriser le lien social et familial par le partage culturel,
- d'accompagner la formation des acteurs de l'éducation artistique culturelle sur le territoire,
- de renforcer l'accès de tous aux arts et à la culture, et notamment de ceux qui en sont le plus éloignés pour des raisons sociales ou économiques en favorisant les liens avec le tissu associatif présent sur les communes.

Aussi, le Contrat de Ville mobilisera le droit commun et les crédits spécifiques pour toutes actions visant à favoriser l'accès de tous à l'art et à la culture et, notamment, de ceux qui en sont le plus éloignés.

➤ **Développer l'accès aux pratiques sportives comme vecteur de réussite éducative**

La découverte d'une activité sportive permet de donner des repères, d'inculquer des règles de vie et le respect de l'autre, de favoriser la mixité. Aussi, une pratique sportive encadrée, régulière et de qualité peut contribuer à la réussite éducative.

Afin de garantir l'égalité d'accès à une pratique sportive, les acteurs locaux devront être en capacité de proposer une offre diversifiée au sein d'infrastructures accessibles et en adéquation avec les besoins des jeunes et les moyens financiers des familles.

Orientations stratégiques N°2

« Favoriser l'accès à la santé, aux droits et aux services »

Objectifs opérationnels :

➤ **Accompagner la promotion et la prévention de la santé**

Le Contrat Local de Santé (CLS) de la Communauté d'Agglomération de Forbach, visant à réduire les inégalités territoriales de santé par des actions de prévention et de promotion de la santé, doit être porté à connaissance des différents acteurs du territoire afin de créer un dynamique locale et partagée de santé.

Ce CLS est décliné en sept axes stratégiques :

- la promotion d'une alimentation équilibrée et d'une activité physique adaptée,
- la prévention des conduites addictives,
- l'accès à la santé et aux dispositifs de prévention,
- la promotion de comportements favorables en matière de vie affective et sexuelle,
- le soutien à la parentalité,
- la prévention des violences conjugales et intra-familiales,
- Santé environnementale et habitat.

Les actions mises en œuvre dans le cadre du CLS seront intégrées au Contrat de Ville.

➤ **Renforcer l'apprentissage de la langue française**

La connaissance de la langue est une clef pour la «réussite» du processus d'intégration, mais également pour l'établissement du lien social dans une optique de cohésion sociale dans son ensemble.

Elle relève, en effet, d'un enjeu de cohésion sociale dans la mesure où elle permet aux personnes de s'ouvrir à la société et d'éviter le repli sur soi.

Outre l'exercice de la citoyenneté, la maîtrise de la langue du pays d'accueil apparaît comme un préalable à l'accès et à l'exercice d'autres droits : travail, santé, logement, éducation...

Et, au-delà d'un gain d'autonomie dans la vie professionnelle et dans la vie de tous les jours, la mise en place d'ateliers d'apprentissage du français peut permettre un "mieux vivre ensemble". Lorsque la barrière de la langue n'existe plus, il est plus aisé d'aller vers l'autre et de partager.

Aussi, sur la durée du Contrat de Ville, un soutien sera apporté aux structures développant des ateliers d'apprentissage de la langue française (ateliers socio-linguistiques, d'alphabétisation...).

➤ **Accompagner l'accès aux droits des publics les plus fragilisés**

La personne en situation de précarité ne connaît pas toujours ses droits ni les démarches pour les obtenir. Le renvoi d'un service à l'autre décourage la poursuite d'une démarche et peut éloigner durablement la personne des services sociaux.

Aussi, elle doit pouvoir repérer les administrations et être assurée d'avoir accès à l'ensemble des droits avec le minimum de démarches. Elle doit pouvoir être accompagnée et se sentir soutenue en situation d'urgence.

Enfin, la possibilité d'accéder physiquement aux services, dans des temps raisonnables et avec des coûts limités, favorisera l'engagement de ses démarches.

Aussi, l'accès aux droits sociaux repose sur l'efficacité d'une chaîne de professionnels qui ont tous un rôle à jouer : agents d'accueil de chaque institution, mais aussi services sociaux mobilisés en amont (repérage, orientation) ou en aval (prise en charge de la demande, liquidation du dossier, accompagnement). Il ne faut pas oublier les associations qui accompagnent ces personnes en difficulté et par conséquent participent à cette chaîne des professionnels.

Pour que l'accès aux droits puisse être effectif, les passerelles entre les institutions mais aussi entre les institutions et les associations s'avèrent essentielles.

Le Contrat de Ville soutiendra tous projets facilitant l'accès aux droits et l'accompagnement des personnes.

Objectifs opérationnels :

- **Développer des temps de rencontres et d'échanges à travers des animations et manifestations régulières**

L'enjeu est d'impliquer les habitants, toutes générations confondues et ce dès le plus jeune âge, dans la vie du quartier et susciter davantage de liens entre la population.

Le Contrat de Ville soutiendra, notamment à travers les Conseils Citoyens et le Fond de Participation des Habitants, toutes initiatives innovantes construites avec les habitants. Il s'agira par exemple de s'appuyer sur des projets culturels et des manifestations qui rassemblent le plus grand nombre (fêtes de la musique, tournois sportifs, fêtes des voisins, temps festifs divers....).

La finalité étant que les habitants aient plus de relations avec les autres en vue d'enrayer la tendance au repli communautaire et/ou générationnel de plus en plus prégnante.

- **Associer les habitants et acteurs associatifs des quartiers au développement d'une dynamique locale**

L'image du quartier a un impact important sur la vie quotidienne de ses habitants. Aussi, il est important de s'attacher à valoriser les atouts du quartier en communiquant davantage sur les événements positifs qui s'y déroulent.

Les associations sont des acteurs essentiels au sein des quartiers et sont des vecteurs du « mieux vivre ensemble » et de l'engagement citoyen.

Toutefois, il faut favoriser une mutualisation de leurs actions et pratiques respectives afin de se prémunir de toutes discriminations et/ou communautarismes.

Le Contrat de Ville veillera à la consultation et à l'implication effectives des habitants, notamment au travers des Conseils Citoyens et autres instances de démocratie participative, pour les projets concernant la vie quotidienne de leur quartier.

Ces temps d'échange et de concertation favorisent une appropriation positive de son quartier car le citoyen en devient pleinement acteur.

➤ **Renforcer le partenariat en réfléchissant et mutualisant certaines actions**

Dans le cadre du Contrat de Ville, l'accent sera mis sur le travail en réseau pour davantage de concertation et de mutualisation.

Des réseaux de personnes ressources seront mis en place pour échanger sur les pratiques professionnelles mais aussi apporter des réponses concertées aux situations complexes.

L'objectif de ce travail en réseau est de favoriser la concertation entre acteurs, professionnels et associatifs bénévoles, pour plus d'efficacité. Le bénévole ne doit pas se substituer au professionnel ; son rôle est de faciliter l'intervention du professionnel auprès des habitants.

➤ **Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté, dès le plus jeune âge, à travers l'ensemble des actions mises en œuvre au sein du territoire**

Pour devenir un citoyen actif, il est nécessaire de connaître, de comprendre et d'adhérer aux valeurs républicaines.

L'Education Nationale au travers du « parcours du citoyen », de l'école élémentaire à la terminale, contribue à l'apprentissage de la citoyenneté.

Il est primordial que d'autres acteurs œuvrant auprès de la jeunesse impulsent de nouveaux projets pour faire écho à cet enseignement.

Seront donc encouragés et soutenus tous projets culturels, artistiques ou sportifs ayant pour objectif de véhiculer les valeurs de la République.

Orientations stratégiques N°4

« Prévenir la délinquance »

Objectifs opérationnels :

➤ Mener des actions de prévention et de sensibilisation en milieu scolaire

Le milieu scolaire est un lieu privilégié pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisations et de prévention. L'école est un espace de mixité à la fois sociale, culturelle et de genre au sein duquel peuvent être organisés des temps de rencontre et d'échange avec les enfants et adolescents sur des thématiques diverses et variées : citoyenneté (droits et devoirs ; connaissance des institutions...) ; laïcité (le « vivre ensemble ») ; égalité entre les femmes et les hommes ; violence ; prévention et lutte contre les discriminations, ainsi que l'antisémitisme et le racisme... Autant de valeurs qu'il faut pouvoir inculquer dès le plus jeune âge pour tendre à diminuer les actes d'incivilité et de violence.

Toutefois, il faut également relayer ces valeurs au sein de tous les autres espaces de socialisation (associations, centres socio-culturels, espaces publics) pour atteindre de réels changements dans les comportements.

➤ Repérer les adolescents et jeunes adultes développant des comportements déviants et proposer des modalités de prise en charge individualisée

Cet objectif est classé en priorité 1 dans le programme d'actions de la stratégie nationale de prévention de la délinquance. Les actions proposées dans le cadre du Contrat de Ville viendront s'inscrire dans cette stratégie visant à éviter le basculement et l'enracinement des jeunes dans la délinquance.

La mise en œuvre d'actions doit être réfléchie en fonction de la nature des problématiques rencontrées par le jeune et du degré d'ancrage de ses comportements déviants. Il faut tendre à une approche individualisée afin d'adapter au mieux le type d'accompagnement qui pourra être proposé au jeune et à sa famille.

Cette prise en charge repose sur un cadre partenarial constitué au sein des dispositifs territoriaux existants : CISPD, CLSPD, Cellule de veille.

➤ Lutter contre le sentiment d'insécurité

Parallèlement à l'élaboration du schéma de tranquillité publique qui devrait se mettre en place d'ici la fin de l'année 2015 au sein des territoires prioritaires, la programmation d'actions contribuant à réduire l'insécurité et/ou le sentiment d'insécurité s'inscrit pleinement dans le Contrat de Ville. Toutefois, ce dernier n'a pas pour objet premier le traitement des actes d'incivilités, mais davantage d'accompagner les projets visant à les prévenir. Cet enjeu de tranquillité publique sera également abordé dans le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ».

Cadres de référence, dispositifs et acteurs mobilisables

Glossaire pages 110 à 112

Cadres de référence :

- ✓ PRE
- ✓ CEJ
- ✓ PEL et/ou PEDT
- ✓ Le Contrat territorial d'éducation artistique et culturelle
- ✓ Le Contrat Local de Santé
- ✓ REP+

Dispositifs :

- ✓ E.N. : « cellule de veille » ; « réussite scolaire au lycée » ; « Ecole ouverte » ; « Ouvrir l'école aux parents » ; « Plus de maître que de classes » ; « les cordées de la réussite » ; PPRE
- ✓ Les activités périscolaires
- ✓ PSAD
- ✓ REAAP
- ✓ PAEJEP
- ✓ Service en Amont
- ✓ CSAPA
- ✓ MJD et l'Antenne de justice de Behren-lès-Forbach
- ✓ Ateliers d'alphabétisation
- ✓ L'insertion des jeunes par le sport (Aide à la licence / Forbach)
- ✓ Macadam Jeunesse
- ✓ FPH
- ✓ ZSP
- ✓ CLSPD / CISPD
- ✓ Cellules de veille

Les acteurs :

- ✓ L'Etat et les Collectivités Territoriales
- ✓ L'Education Nationale
- ✓ Le TGI de Sarreguemines
- ✓ La Caisse d'Allocations Familiales
- ✓ Le CIO
- ✓ Les CCAS
- ✓ Les Travailleurs médico-sociaux du Conseil Départemental (assistants sociaux des CMS, PMI, prévention spécialisée, Aide Sociale à l'Enfance...)
- ✓ Les professionnels du CMSEA
- ✓ Les structures d'accueil du jeune enfant
- ✓ Le RPAM
- ✓ Le Carreau - Scène Nationale de Forbach et de l'Est-Mosellan
- ✓ Les centres socio-culturels (ASBH, ESCAL)
- ✓ Le CIDFF de Moselle Est
- ✓ L'ADIL
- ✓ Proximité
- ✓ L'UDAF
- ✓ L'ARS
- ✓ La CPAM
- ✓ Le Régime Local d'Assurance Maladie
- ✓ L'IREPS
- ✓ La CARMi-Est
- ✓ Les conseils citoyens
- ✓ Les associations locales d'entre-aide
- ✓ Les associations culturelles et sportives
- ✓ Les Forces de l'ordre et agents de tranquillité publique (police, gendarmerie, police municipale, médiateurs, adultes relais)
- ✓ Les Travailleurs sociaux de la PJJ et du SPIP

2. Le développement économique et l'emploi : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels

Rappel des enjeux identifiés :

- **Lever les freins à l'emploi**
 - la mobilité
 - le comportement du public, notamment des jeunes, en recherche d'emploi
 - la connaissance et les besoins du marché de l'emploi
- **Une cohérence des offres de formations, initiales et continues, avec les besoins du marché de l'emploi**

Orientations stratégiques N°1

« Favoriser l'accès, le maintien et le retour à l'emploi des publics prioritaires »

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir toutes actions visant à développer le niveau de qualification des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les jeunes adultes**

Plusieurs études et projections de Pôle Emploi ont démontré que l'employabilité et le niveau de qualification sont en corrélation.

Sachant que le niveau de formation sur le territoire est très faible, la formation, tout comme l'emploi, sont des enjeux majeurs du Contrat de Ville.

Concernant le public issu des quartiers prioritaires en recherche d'emploi et non inscrit dans un parcours de formation, Pôle Emploi et la Mission locale ont développé de nouveaux dispositifs en faveur de ce public (stage de préparation ; accompagnement social renforcé...).

Le Contrat de Ville accompagnera et renforcera ces dispositifs de droit commun notamment par la création de passerelles permettant l'information des publics et facilitant leur accès.

Le Contrat de Ville favorisera également toutes démarches visant à coordonner et mutualiser la mise en œuvre de parcours d'emploi et de formation pour les publics des quartiers prioritaires. A ce titre, il contribuera aux travaux du Comité de Coordination Territoriale de l'Emploi et de la Formation.

➤ **Assurer et favoriser l'accès aux dispositifs de la politique de l'emploi aux populations des QPV**

De nombreux dispositifs en faveur de l'emploi ont été développés ces dernières années. L'objectif du Contrat de Ville n'est pas d'en juxtaposer de nouveaux, mais bien de rendre possible leur accès aux populations les plus éloignées de l'emploi.

Ainsi, toutes nouvelles stratégies visant à réduire les freins à l'emploi seront soutenues dans le cadre du Contrat de Ville. Les actions devront répondre aux différentes problématiques rencontrées : difficultés sociales (précarité ; faible maîtrise de la langue française, situation administrative...), absence de mobilité (pas de permis de conduire et/ou de véhicule), faible niveau de qualification, méconnaissance du marché de l'emploi, problème de garde d'enfants.

Il sera nécessaire, selon la particularité de chacune des personnes en recherche d'emploi, de solliciter les acteurs professionnels susceptibles, au regard de leurs compétences, de mettre en œuvre un accompagnement adapté. La coordination et la cohérence des actions proposées avec les politiques de droit commun doivent être le premier objectif visé. Le Contrat de Ville n'a vocation qu'à renforcer cet accompagnement par la mise en place de passerelles permettant aux publics issus des quartiers d'accéder prioritairement aux dispositifs spécifiques développés par la politique locale de l'emploi.

➤ **Faciliter la mobilité physique et susciter la mobilité psychique des demandeurs d'emploi**

La mobilité, qu'elle soit physique ou psychique, est un facteur essentiel pour l'accès à l'emploi. Or, le maillage des transports en commun à l'échelle du bassin d'emploi n'est pas, ou peu, en adéquation avec le marché du travail.

Au-delà d'impulser une dynamique globale pour améliorer et développer les offres de services des transports en commun, le Contrat de Ville doit également contribuer à l'accompagnement de tous projets permettant de lever les freins à la mobilité : plateforme mobilité, aides au permis de conduire, organisation de covoiturage....

Parallèlement, il est impératif de faire accepter au public en recherche d'emploi la nécessité d'être mobile. Le territoire de l'agglomération de Forbach ne peut, en effet, répondre à lui seul aux demandes d'emploi.

Il faut pouvoir se saisir des opportunités d'emploi offertes y compris de l'autre côté de la frontière. Ainsi, le Contrat de Ville soutiendra également les actions visant à l'acculturation allemande et à la connaissance du marché de l'emploi transfrontalier.

➤ **Développer les dispositifs permettant d'être sensibilisé aux comportements attendus dans les milieux professionnels**

Lors du diagnostic, il a souvent été évoqué, et notamment chez le public jeunes-adultes, des attitudes et comportements inadaptés au monde de l'entreprise.

Ces jeunes gens, souvent peu qualifiés, arrivent sur le marché du travail sans maîtriser « les codes » et mettent ainsi très tôt en échec leur parcours professionnel.

Les situations de grande précarité, les parcours de vie morcelés, la perte d'estime de soi sont autant de freins à l'emploi dont le traitement ne relève pas des professionnels de la formation et de l'emploi.

Si les dispositifs de droit commun, mis en œuvre principalement par les Missions Locales ou Pôle Emploi, existent, d'autres partenaires doivent être mobilisés à leurs côtés pour faciliter et accompagner les jeunes adultes dans ces parcours d'insertion. Un accompagnement social durant la construction d'un parcours professionnel, mobilisant davantage les travailleurs sociaux aux côtés des acteurs de l'emploi et de la formation, garantirait davantage d'efficacité auprès des publics les plus éloignés de l'emploi.

Ainsi, le Contrat de Ville soutiendra les démarches innovantes menées en concertation par les acteurs du monde économique et social qui tendront à « préparer » le public le plus éloigné de l'emploi et qui proposeront un travail sur la connaissance de l'entreprise et de ses codes.

Orientations stratégiques N°2

« S'ouvrir aux opportunités du marché de l'emploi »

Objectifs opérationnels :

- **Développer toutes formes d'actions permettant d'intégrer le marché de l'emploi transfrontalier**

La demande de main d'œuvre bilingue allemand est estimée à 300 000 emplois pour les 20 ans à venir au sein de l'espace Sarre, Rhénanie-Palatinat et Luxembourg.

Aussi, le développement du bilinguisme en dehors des temps scolaire et ce depuis le plus jeune âge doit être renforcé au sein des multi-accueils, des centres socio-culturels, du milieu associatif et pendant les temps périscolaires. L'enjeu est de « préparer » les générations de demain et de leur permettre de répondre, dans quelques années, aux besoins de main d'œuvre de nos voisins.

Parallèlement, des ateliers d'apprentissage d'un allemand pratique et orienté vers le monde du travail doivent être développés à destination du public en insertion professionnelle pour lui ouvrir de nouvelles opportunités d'accès à l'emploi.

Ainsi toutes démarches visant à favoriser l'apprentissage de l'allemand seront soutenues par le Contrat de Ville.

- **Recenser et développer l'accès au marché de l'emploi « clausé »**

Les marchés « clausés » sont des opportunités d'emploi dont les publics issus des quartiers sont les principaux bénéficiaires. Contrairement aux contrats aidés, ces emplois peuvent être plus pérennes. Toutefois, ils nécessitent souvent un niveau de compétences et de qualifications minimum.

Les projets de renouvellement urbain, dont vont bénéficier les trois quartiers prioritaires du territoire, sont des opportunités pour développer les clauses d'insertion sociale dans les marchés de travaux au profit des personnes issues des quartiers prioritaires.

Ainsi, le Contrat de Ville, soutiendra les actions favorisant la connaissance et l'accès à ces dispositifs mais aussi toute action visant à améliorer le niveau de qualification des bénéficiaires des marchés clausés afin de renforcer leur employabilité.

Orientations stratégiques N°3

« Dynamiser le tissu économique entrepreneurial dans les quartiers prioritaires »

Objectifs opérationnels :

- **Soutenir et accompagner la reprise et/ou création d'entreprises ou de commerces**

La politique de la ville a, jusqu'alors, abordé l'économie dans les quartiers au travers du prisme de l'insertion par l'activité économique.

S'il est nécessaire de maintenir l'accompagnement des structures d'insertion professionnelle au sein des quartiers, il faut également susciter davantage l'esprit d'initiative et de création d'entreprise.

Ainsi, le Contrat de Ville doit mettre l'accent sur l'accompagnement de projets de création et/ou reprise d'entreprises. Ces dispositifs existent au sein du territoire mais sont souvent méconnus des publics issus des quartiers prioritaires de la politique de la ville. L'enjeu est de mobiliser l'existant et de créer des passerelles entre ces services et les habitants (lieux de rencontres et d'échanges délocalisés au pied des immeubles).

- **Susciter les interconnaissances entre les entreprises, les acteurs de la formation et de l'emploi et le public demandeur d'emploi**

Les actions collectives favorisant la mise en relation des entreprises du territoire et des demandeurs d'emploi sont à développer et à promouvoir (forums, journées de recrutements, portes ouvertes, job dating...). La mise en relation directe entre demandeurs et recruteurs permet une confrontation entre les personnes et favorise ainsi une interconnaissance pouvant lever certain a priori.

De même, toutes actions permettant des immersions dans l'univers professionnel sont bénéfiques dans la construction d'un parcours professionnel ou d'un retour à l'emploi.

Enfin, il est essentiel de valoriser des parcours d'insertion réussis permettant là encore de lever les a priori tant des responsables d'entreprises que des publics en recherche d'emploi : favoriser un regard différent des premiers et une remobilisation des seconds.

Aussi, le Contrat de Ville soutiendra toutes actions visant à favoriser l'interconnaissance entre le public, les organismes de formation et les acteurs de l'emploi et de l'économie. Elle permet, en effet, d'appréhender au mieux les besoins, freins et exigences de chacun et notamment les attentes des acteurs économiques en termes de qualification et de savoir être.

Cadres de référence, dispositifs et acteurs mobilisables

Glossaire pages 110 à 112

Cadres de référence :

- ✓ CCTEFP
- ✓ SPE-P

Dispositifs :

- ✓ DAIP
- ✓ E2C
- ✓ Les contrats aidés et/ou d'insertion (Emploi Avenir, CUI, CDDI, CIVIS, le service civique, le contrat de génération, les adultes relais ...)
- ✓ Les contrats par alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, PACTE)
- ✓ DLA
- ✓ Appel à projet « Talents des Cités »
- ✓ Cité Lab
- ✓ Bourses au permis de conduire
- ✓ Le territoire entrepreneur (anciennement ZFU)
- ✓ Les clauses d'insertion dans les marchés publics
- ✓ NACRE
- ✓ Les outils d'aide à la création, au développement et à la transmission d'entreprise
- ✓ La Pépinière et l'Hôtel d'entreprises
- ✓ La plateforme mobilité

Les acteurs :

- ✓ L'Etat et les Collectivités Territoriales
- ✓ L'Education Nationale
- ✓ Le CIO
- ✓ Les entrepreneurs et employeurs
- ✓ Pôle Emploi
- ✓ Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle
- ✓ La Mission Locale du Bassin Houiller
- ✓ La Caisse des Dépôts
- ✓ Les SIAE : AITBH, ASBH, RQF, RQB, EMMAUS
- ✓ Les chambres consulaires
- ✓ Les centres de formation : AFPA, GRETA, CFA, Le CNAM
- ✓ Eurodev-Center
- ✓ L'AGEME
- ✓ ALEXIS
- ✓ Cap'Entreprendre
- ✓ Le COJEP
- ✓ Les équipes de prévention spécialisée du CMSEA
- ✓ Les assistants sociaux des CMS
- ✓ L'UDAF

3. Le cadre de vie et le renouvellement urbain : orientations stratégiques déclinées en objectifs opérationnels

Le projet social et urbain, concourant à la lutte contre les processus de ségrégation sociale et urbaine, bénéficie en premier lieu aux habitants des quartiers prioritaires. Il s'agit d'améliorer, à la fois, la qualité du cadre de vie des habitants au sein du quartier, la qualité d'habiter et la qualité d'usage du quartier.

Une attention particulière sera portée à la qualité des aménagements et à l'efficacité énergétique en veillant à la cohérence des interventions des différents acteurs (réseau de chaleur) et à leur impact financier.

Le projet urbain concourt à renforcer la mixité sociale et fonctionnelle au sein du quartier. La diversification de l'offre de logement participe à renforcer l'équilibre entre les formes d'habitat et les modes d'occupation à l'échelle du quartier. Le développement de quelques surfaces dédiées à des activités professionnelles (services, tertiaires, ingénierie...) participe à la diversification des fonctions du quartier : on y habite mais on peut aussi y travailler.

Concernant le parc social, devront être prises en compte les conclusions de l'étude d'ARELOR afin d'adapter l'offre aux besoins actuels du Bassin Houiller et, notamment, de l'intervention de l'ANGDM au bénéfice des ayants-droits.

Le projet urbain vise également à l'intégration du quartier dans son environnement élargi : la ville et son agglomération. Le SCOT et le PLH, auxquels les PLU doivent être conformes, fixent les règles d'urbanisme des territoires constituant l'environnement de ces quartiers. Les impacts doivent être évalués et pouvoir évoluer afin de prendre en compte les orientations stratégiques du contrat de ville.

L'amélioration des connexions et schémas de circulation concourent à désenclaver les quartiers, à les ouvrir vers le centre urbain et les pôles de centralité secondaires à proximité.

La recomposition urbaine et l'ouverture vers le paysage favorisent l'appropriation et le sentiment d'appartenance à un territoire élargi.

De manière globale et transversale, le projet urbain valorise l'image et les représentations au sein du quartier et sa perception extérieure.

3.1 – Le Wiesberg

Rappel des enjeux identifiés :

- Mieux relier le Wiesberg et le centre-ville par de nouvelles liaisons.
- Prolonger la qualité de l'avenue de l'Europe vers le centre-ville.
- Requalifier la rue Nationale comme un espace urbain confortable et partagé.
- Assurer des porosités entre l'avenue de l'Europe et la rue Nationale.
- Transformer l'espace vert central en parc urbain visible et accessible à l'échelle de la ville.
- Offrir des logements adaptés à la demande actuelle (typologie et confort).
- Identifier et aménager des unités résidentielles.

Orientations stratégiques N°1

« Valoriser la qualité urbaine, architecturale et paysagère du quartier »

Objectif opérationnel :

- Définir les modalités d'interventions au vue du classement du quartier « patrimoine du XXème siècle »

Orientations stratégiques N°2

« Mieux relier le Wiesberg et le centre-ville »

Objectifs opérationnels :

- Requalifier l'espace public rue de Remsing dans la continuité qualitative de l'avenue de l'Europe.
- Envisager de nouvelles liaisons entre le Wiesberg et le centre-ville, avec de nouveaux espaces publics au pied du Schlossberg (prolongement de la rue Paul Ney).
- Assurer des porosités entre l'avenue de l'Europe et la rue Nationale.
- Améliorer les entrées du quartier.

Orientations stratégiques N°3

« Rendre les espaces de vie visibles et accessibles à tous »

Objectifs opérationnels :

- Restructurer l'espace vert central du quartier à l'échelle de la ville par de nouveaux aménagements avec une hypothèse de parc urbain.
- Désenclaver la place des Tilleuls, aujourd'hui « fermée ».

Orientations stratégiques N°4

« Permettre à l'ensemble des logements d'accéder au même niveau de confort »

Objectifs opérationnels :

- Analyser la qualité du parc de logements à moyen et long terme et définir une stratégie d'intervention.
- Améliorer le confort thermique et phonique de l'ensemble du parc conservé (réhabilitations significatives) dans une logique de développement durable.
- Prévoir la mise aux normes des logements (désamiantage, protection incendie,...)
- Améliorer la desserte et l'accessibilité du parc de logements.
- Améliorer le système de collecte des ordures ménagères.

Orientations stratégiques N°5

« Diversifier l'offre d'habitat au sein du quartier »

Objectifs opérationnels :

- Identifier et aménager de nouvelles unités résidentielles qui participent à la valorisation générale du quartier.
- Identifier de nouvelles emprises foncières constructibles au sein du quartier (opérations de déconstructions / reconstructions) et, à plus long terme, à l'intérieur des emprises foncières résidentialisées.
- Proposer de nouveaux logements sous forme de maisons de ville, maisonnées, petits immeubles.
- Réhabiliter des immeubles avec une redistribution éventuelle des plans de niveaux, permettant ainsi de répondre aux besoins des jeunes ménages décohabitants.
- Urbaniser progressivement la zone AU (Hommel).
- Réfléchir à une offre de logements adaptée au vieillissement de la population.

Orientations stratégiques N°6
« Renforcer et affirmer la polarité d'équipements »

Objectifs opérationnels :

- Envisager la relocalisation du centre social sur la rue de Remsing, tourné vers tous les habitants de la ville. Les missions d'accompagnement social pouvant rester dans la proximité résidentielle (centre social existant du Wiesberg).
- Travailler l'articulation urbaine et sociale entre les équipements structurants périphériques au Wiesberg (école, lycée, collège, équipements sportifs et culturels) par le biais d'une requalification de l'espace public, raccrochant ainsi ces équipements au quartier et favorisant les liens au centre-ville.
- Mise en réseaux des équipements, en particulier culturels, à l'échelle de la ville et de l'agglomération.
- Engager une réflexion, en lien avec celle de la carte scolaire, sur la restructuration des groupes et établissements scolaires.
- Réhabilitation et agrandissement de la structure d'accueil petite enfance.

3.2 – Bellevue

Rappel des enjeux identifiés :

- Amorcer un processus de relocalisation des logements sociaux dans les quartiers centraux.
- Résidentialiser les groupes d'habitats destinés à être conservés.
- Améliorer le lien avec le secteur d'habitat et le parcours résidentiel des gens du voyage sédentarisés.
- Requalifier la rue Des Gardes pour favoriser la mixité des usages.
- Requalifier la rue Kaufmann.
- Renforcer la polarité existante par l'implantation de l'équipement social
- Aménager la zone boisée située au Nord du quartier en parc urbain linéaire.
- Transformer la rocade en boulevard urbain, afin d'anticiper l'urbanisation de la zone AU.
- Préparer des liaisons transversales reliant les quartiers entre eux et valorisant les vues.

Les orientations pour le quartier de Bellevue s'intègrent dans un périmètre de réflexion élargi sur tout le Nord de la ville : un périmètre d'extension urbaine au Nord de la rocade (D31E) réservé au PLU pour de l'habitat pavillonnaire type Eco Quartier), l'aménagement des anciennes carrières en espace de loisirs.

Orientations stratégiques N°1 **« Restructurer le quartier »**

Objectif opérationnel :

- Relocalisation d'une partie des logements sociaux à proximité des services, équipements et commerces.
- Améliorer le lien entre le QPV et les quartiers résidentiels, en particulier à l'est, avec l'hypothèse d'une démolition des logements sociaux.
- Relocalisation du centre social et de la structure d'accueil petite-enfance à proximité des groupes scolaires.
- Etudier une extension de l'urbanisation au Nord de la commune en continuité avec le quartier existant.
- Aménager de nouvelles dessertes valorisant la position de belvédère du quartier.
- Etudier la faisabilité d'une zone d'activités touristiques et de loisirs.

Orientations stratégiques N°2

« Engager la requalification de l'habitat »

Objectifs opérationnels :

- Engager une réflexion sur une résidentialisation homogène du quartier.
- Evaluer la qualité résidentielle de l'habitat public et privé
- Evaluer la facture énergétique

Orientations stratégiques N°3

« Restructurer le secteur d'habitat des gens du voyage »

Objectifs opérationnels :

- Favoriser le parcours résidentiel des gens du voyage.
- Améliorer le confort des logements et du cadre de vie.
- Transformer le secteur du « rond-point » : réaménagement du carrefour et déconstructions des ensembles d'habitat social vieillissants.
- Envisager des emprises constructibles aux abords du Bruch.

Orientations stratégiques N°4

« Qualifier le paysage de Bellevue »

Objectifs opérationnels :

- Requalifier la rue Henri Kaufmann pour favoriser la mixité des usages.
- Tirer parti de la situation en belvédère sur le grand paysage et le centre-ville.
- Aménager un parc urbain linéaire au Nord du quartier accessible de toutes parts.
- Transformer la rocade en boulevard urbain, afin d'anticiper l'urbanisation de la zone AU.

3.3 – La cité de Behren-lès-Forbach

Rappel des enjeux identifiés :

- Redéfinir la vocation du quartier résidentiel dans le contexte de l'agglomération
- Conforter le cœur de ville autour de services et commerces
- Analyser le potentiel de diversification de l'offre de logements en visant la refonte de l'attractivité de la commune
- Recentrer le projet au regard des enjeux du territoire et élargir le périmètre d'intervention vers le village.
- Repositionner le projet dans une perspective de dynamique territoriale au niveau de l'agglomération et de la commune par une réflexion sur les entrées de ville.
- Aménager les espaces verts en parc et mail urbains structurants et ouverts à tous.

Orientations stratégiques N°1

« Améliorer l'intégration du quartier au sein du territoire »

Objectifs opérationnels :

- Valoriser le quartier et améliorer la continuité avec le village : il s'agit de composer un nouveau projet urbain au droit de l'ancien groupe scolaire Chateaubriand pour effacer la coupure village/ quartier des Vergers créé par le PRU1.
- Valoriser les entrées de ville, en particulier en venant de Forbach.
- Développer les réponses en matière de transport et de mobilité pour favoriser les liens entre la cité et l'agglomération.
- Valoriser les équipements.

Orientations stratégiques N°2

« Poursuivre les améliorations amorcées sur le plan de l'habitat »

Objectifs opérationnels :

- Redonner au quartier une certaine attractivité en termes de logements. Il s'agit de diversifier l'offre pour attirer de nouvelles familles aux revenus moyens et d'adapter la typologie des logements aux besoins et aux attentes actuelles.
- Apporter une offre complémentaire en menant une réflexion pour ouvrir des perspectives d'accession à la propriété sur site ou à proximité.
- Mettre en œuvre les conclusions de l'étude ARELOR sur le resserrement des logements.

Orientations stratégiques N°3

« Affirmer la vocation résidentielle du quartier et valoriser ses équipements »

Objectifs opérationnels :

- Repenser l'offre de services proposée aux habitants sur le quartier dans une démarche globale de remodelage des équipements existants.
- Porter une réflexion sur les équipements scolaires.
- Réfléchir à une implantation de services avec une dimension de ville voire intercommunale.
- Poursuivre la mise en œuvre de la stratégie commerciale.

Orientations stratégiques N°4

« Valoriser et conforter les atouts du site par une logique de développement durable »

Objectifs opérationnels :

- Par la restructuration du parc et du mail central, il s'agit de tout mettre en œuvre pour restaurer un cadre urbain classique, voire remarquable au vu des qualités paysagères du site : valorisation et renforcement de la présence végétale du site, amélioration des liaisons douces avec la ville, mixité fonctionnelle, etc.
- Réfléchir à la valorisation des sites naturels boisés offrant la possibilité d'activités de loisirs.

Orientations stratégiques N°5

« Poursuivre le travail de transversalité entre les acteurs dans une logique de Gestion Urbaine et Sociale de Proximité »

Objectifs opérationnels :

- La GUP volontariste a amené des résultats. Aussi, il conviendra de prolonger et de renforcer cette démarche, en lien avec les enjeux du projet de renouvellement urbain
- La dimension de la participation des habitants devra être fortement investie, notamment à travers la Maison du Projet et l'implication des Conseils Citoyens.

Cadres de référence, dispositifs et acteurs mobilisables

Glossaire pages 110 à 112

Cadres de référence :

- ✓ SCOT, PLH, PLU
- ✓ Les protocoles de préfiguration et conventions des PRU

Dispositifs :

- ✓ Le NPNRU
- ✓ La GUP
- ✓ La Maison du Projet
- ✓ Le PIG « Habitat dégradé, énergivore et inadapté »

Les acteurs :

- ✓ L'Etat et les Collectivités Territoriales
- ✓ L'ANRU
- ✓ Cabinets d'Etudes + Les maîtres d'ouvrage
- ✓ ARELOR
- ✓ Les bailleurs : Société SNI Sainte-Barbe, NEOLIA-Lorraine, LOGIEST, MOSELIS
- ✓ L'ADEME
- ✓ L'ANAH
- ✓ Le CALM
- ✓ Les conseils citoyens
- ✓ Les agents de tranquillité publique (Police municipale, médiateurs...)

GLOSSAIRE

ADEME :	Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
ADIL :	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AGEME :	Agence pour l'Expansion de la Moselle Est
AITBH :	Association Intermédiaire Travailler dans le Bassin Houiller
ANAH :	Agence Nationale de l'Habitat
ANRU :	Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine
ARELOR :	Association Régionale des Organismes HLM de Lorraine
ARS :	Agence Régionale de Santé
ASBH :	Association d'Action Sociale du Bassin Houiller
CAF :	Caisse d'Allocations Familiales
CALM :	Centre d'Amélioration du Logement de la Moselle
CARMI-Est :	Caisse Régionale de Sécurité Sociale des Mines
CCAS :	Centre Communal d'Action Sociale
CCTEFP :	Comité de Coordination Territoriale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CEJ :	Contrat Enfance Jeunesse
CIDFF :	Centre d'Informations sur les Droits des Femmes et des Familles
CIO :	Centre d'Information et d'Orientation
CISPD :	Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CIVIS :	Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale
CLSPD :	Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
CMS :	Centre Médico-Social
CMSEA :	Comité Mosellan de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence

COJEP :	Carrefour des Organisations de Jeunesse et d'Education Populaire
CUI :	Contrat Unique d'Insertion
CPAM :	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
CSAPA :	Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention des Addictologies
DAIP :	Dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle
DDT :	Direction Départementale des Territoires
DIRECCTE :	Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
DLA :	Dispositif Local d'Accompagnement
E2C :	Ecole de la 2 ^{ème} Chance
ECLAIR :	Ecoles, Collèges et Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite
EN :	Education Nationale
FPH :	Fond de Participation des Habitants
GUP :	Gestion Urbaine de Proximité
IREPS :	Instance Régionale d'Education Pour La Santé
MLBH :	Mission Locale du Bassin Houiller
MJD :	Maison de la Justice et du Droit
NACRE :	Nouvelle Aide à la Création d'Entreprise
NPNRU :	Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain
PACTE :	Parcours d'Accès aux Carrières Territoriales, Hospitalières et de l'Etat
PAEJEP :	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes et Parents
PEL et/ou PEDT :	Projet Educatif Local et/ou Projet Educatif Territorial
PIG :	Programme d'Intérêt Général
PJJ :	Protection Judiciaire de la Jeunesse
PLH :	Programme Local de l'Habitat

PMI :	Protection Maternelle et Infantile
PRE :	Projet de Réussite Educative
PRU :	Projet de Renouveau Urbain
PSAD :	Plateforme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
RPAM :	Relais Parents Assistants Maternels
REAAP :	Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents
REP+ :	Réseau d'Education Prioritaire renforcé
RQB :	Régie de Quartier de Behren-lès-Forbach
RQF :	Régie de Quartier de Forbach
SIAE :	Structure d'Insertion par l'Activité Economique
SPE-P :	Service Public de l'Emploi de Proximité
SPIP :	Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation
UDAF :	Union Départementale des Associations Familiales
ZSP :	Zone de Sécurité Prioritaire

CINQUIEME PARTIE :

La gouvernance du Contrat de Ville

1. La mise en œuvre et le suivi du Contrat de Ville

1.1. Le comité de pilotage

2.2. Le comité de suivi opérationnel

2. L'ingénierie

3. La participation des habitants

1.1. Les Conseils Citoyens

1.2. Les Maisons de Projet

4. L'évaluation du Contrat de Ville

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, précise dans son article 6 :
« La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale entre, d'une part, l'Etat et ses établissements publics et, d'autre part, les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre concernés. Ces contrats sont signés par les départements et les régions.

Ces contrats peuvent également être signés par la Caisse des dépôts et consignations, les organismes d'habitations à loyer modéré mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation, les sociétés d'économie mixte mentionnées à l'article L. 481-1 du même code, les organismes de protection sociale, les chambres consulaires et les autorités organisatrices de la mobilité. »

Elle précise également les compétences de chacun des acteurs, notamment EPCI – ville :

« Sur la base d'un projet de territoire coproduit et partagé à l'échelle intercommunale, les signataires du Contrat de Ville s'engagent, dans le cadre de leurs compétences respectives, à mettre en œuvre les actions de droit commun concourant à la réalisation des objectifs énoncés au I de l'article 1er de la présente loi.

Sur le territoire intercommunal, l'établissement public de coopération intercommunale compétent en matière de politique de la ville est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du Contrat de Ville et, dans le cadre défini par ce dernier, de la mise en œuvre des actions relevant de ses compétences et de celles de portée intercommunale.

Sur le territoire de la commune, le maire est chargé, dans le cadre de ses compétences, de la mise en œuvre du Contrat de Ville et contribue aux actions des autres signataires selon des modalités définies par le Contrat de Ville. »

Une instance de pilotage est instituée en vue de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Contrat de Ville. Son organisation et son fonctionnement sont précisés par les signataires du Contrat de Ville. »

Le Contrat de Ville doit rechercher la cohérence de l'ensemble des politiques de cohésion sociale et urbaine sur le territoire. Pour ce faire, il s'agit de :

- Mettre en cohérence l'ensemble des interventions portées par les différentes institutions ;
- Définir une stratégie d'intervention concertée, adossée à un diagnostic social et territorial partagé ;
- Mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire (habitants, associations, collectivités et institutions locales) dans l'élaboration puis la mise en œuvre d'un projet partagé.

1. La mise en œuvre et le suivi du Contrat de Ville

Le Contrat de Ville 2015-2020 de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France affiche une volonté de gouvernance interinstitutionnelle et partenariale. La mise en place de cette gouvernance partagée est un enjeu fort pour renforcer l'efficacité des politiques menées et assurer une cohérence d'intervention au service des projets de territoire sur les quartiers prioritaires.

Pour répondre à cet enjeu, deux instances sont mises en place :

- Le comité de pilotage politique
- Le comité de suivi opérationnel

1.1. Le comité de pilotage

Un comité de pilotage politique co-présidé par l'Etat, la Communauté d'Agglomération et les communes relevant de la géographie prioritaire sera institué.

Siègeront au sein de cette instance :

- Le Sous-préfet ou son représentant
- Les Maires des villes de Forbach, de Behren-lès-Forbach, de Cocheren, de Petite-Rosselle et de Stiring-Wendel ou leurs représentants
- Le Président du Conseil Régional ou son représentant
- Le Président du Conseil Départemental ou son représentant
- Le Procureur de la République près le TGI de Sarreguemines ou son représentant
- Les représentants des Forces de l'Ordre
- Le Recteur de l'Académie de Nancy-Metz ou son représentant
- Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
- Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle ou son représentant
- Le Directeur du Pôle Emploi Lorraine ou son représentant
- Le Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations ou son représentant
- Le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lorraine ou son représentant
- Le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Moselle ou son représentant
- Le Directeur Général de la SAS Sainte-Barbe ou son représentant
- Le Directeur Général de Moselis, ou son représentant
- Le Directeur Général de Logiest ou son représentant
- Le Directeur Général de Néolia Lorraine ou son représentant
- Les représentants des trois Conseils Citoyens du territoire

Le comité de pilotage sera appelé à définir les orientations stratégiques du Contrat de Ville. Il lui appartiendra également de suivre et d'évaluer sa mise en œuvre (résultats obtenus, difficultés rencontrées, redéfinition des priorités et orientations stratégiques, le cas échéant).

A cet effet, le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an.

1.2. Le comité de suivi opérationnel

Pour la mise en œuvre effective du contrat, il sera constitué un comité de suivi opérationnel, mandaté par le comité de pilotage. Ce comité sera co-animé par les représentants de l'Etat, de la Communauté d'Agglomération et des communes relevant de la géographie prioritaire.

Il regroupera les techniciens des différentes composantes du comité de pilotage et de membres représentant les Conseils Citoyens.

Le comité de suivi a pour missions de veiller à la déclinaison des orientations stratégiques du Contrat de Ville via le programme d'actions et de suivre l'évaluation de l'atteinte des objectifs fixés.

Aussi il lui appartiendra :

- de lancer des appels à projets,
- de suivre et d'évaluer les actions mise en œuvre,
- de préparer les décisions du comité de pilotage et d'assurer le suivi de leur mise en œuvre.

2. L'ingénierie

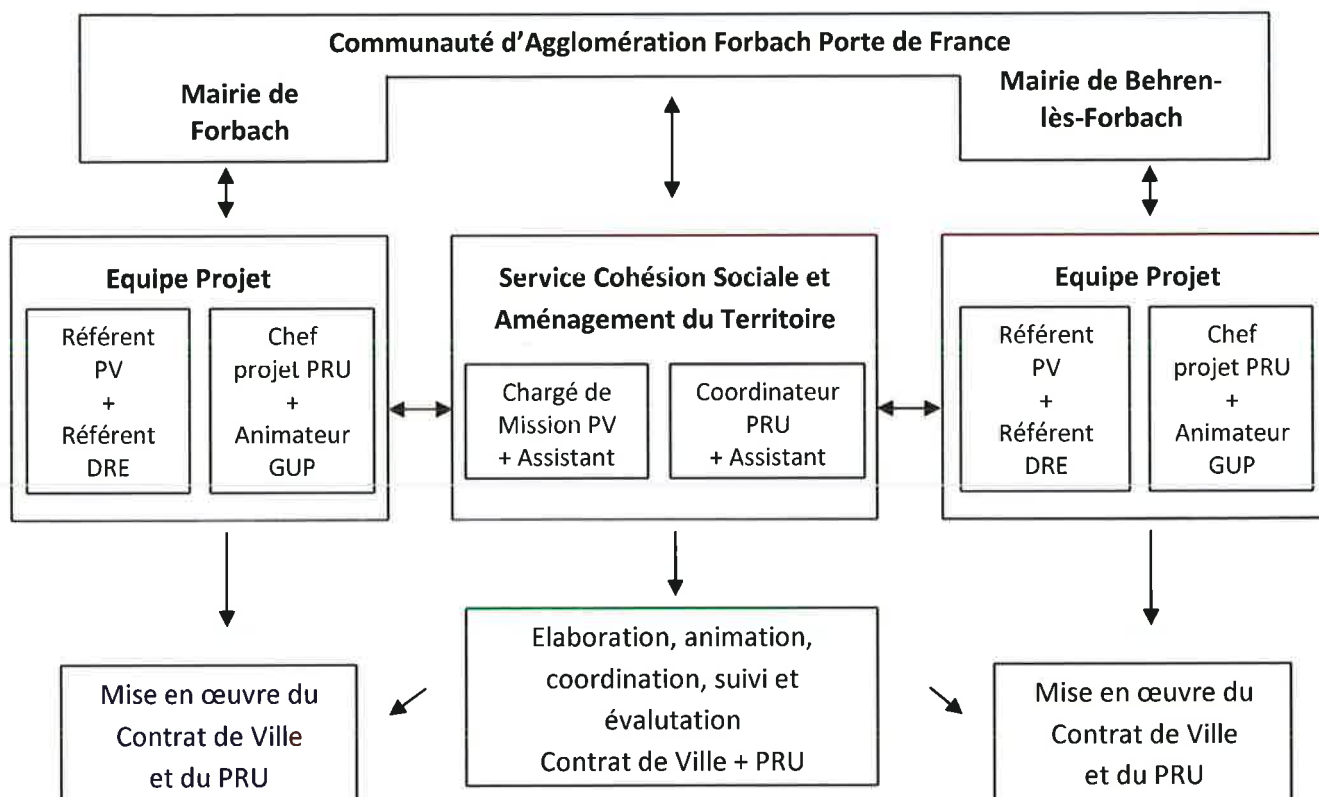
L'ingénierie du Contrat de Ville sera assurée par une équipe projet composée :

- du chargé de mission « politique de la ville » de la Communauté d'Agglomération,
- des référents « politique de la ville » des communes en géographie prioritaire,
- du coordinateur « renouvellement urbain » de la Communauté d'Agglomération,
- des chefs de projet renouvellement urbain des communes bénéficiaires du nouveau programme national de renouvellement urbain,
- des animateurs de la gestion urbaine de proximité (GUP).

L'équipe projet aura pour mission :

- de suivre la mise en œuvre des programmations tout au long de l'année,
- de vérifier que les programmes d'actions s'inscrivent dans les orientations stratégiques du Contrat de Ville et répondent aux objectifs opérationnels,
- d'accompagner les porteurs de projet dans le montage et la mise en œuvre de leurs actions,
- d'élaborer une grille d'évaluation avec des indicateurs définis au regard des objectifs attendus.

Selon les thématiques traitées, des personnes ressources pourront être associées à ces temps de travail.



3. La participation des habitants et acteurs locaux

Les habitants et acteurs locaux sont des acteurs à part entière de la co-construction des contrats de ville. Ils doivent donc être associés à son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation.

A cet effet, sont créés des Conseils Citoyens et, dans le cadre des projets de renouvellement urbain, des Maisons du Projet.

Ces deux instances doivent permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes et susciter un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

3.1. Les Conseils Citoyens

En application de la loi de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, des Conseils Citoyens sont créés au sein des trois quartiers prioritaires du territoire. La mise en place de ces Conseils Citoyens vise à garantir la représentation des habitants dans les instances du Contrat de Ville de son élaboration, à sa mise en œuvre et son évaluation.

Les principes généraux qui guident l'action des Conseils Citoyens - liberté, égalité, fraternité, laïcité et neutralité - sont inscrits dans la loi du 21 février 2014.

D'autres principes renvoient aux enjeux démocratiques et opérationnels au sein de ces Conseils Citoyens : souplesse, indépendance, pluralité, parité, proximité, citoyenneté et co-construction.

3.1.1. La composition des Conseils Citoyens

Les trois Conseils Citoyens sont composés chacun de 16 membres, dont 8 siègent au sein du collège « habitants » et 8 au sein du collège « acteurs locaux » (acteurs associatifs, personnels de l'Education Nationale, commerçants....).

Pour la désignation des membres, les communes ont procédé à un tirage au sort à partir de listes de volontaires et dans le respect des critères inscrits dans le cadre de référence⁴³. Une liste complémentaire est établie qui permettra de pallier d'éventuels désistements.

⁴³ Cadre de référence des Conseils Citoyens – annexe page XX.

Chacun des Conseils Citoyens devra désigner deux membres, soit un par collègue, appelés à le représenter au sein des différentes instances du Contrat de Ville (comité de pilotage, comité technique opérationnel) et du comité de gestion du Fond de Participation des Habitants.

3.1.2. Le fonctionnement des Conseils Citoyens

Le fonctionnement des Conseil Citoyens fera l'objet d'un règlement intérieur. Chacun des trois Conseils Citoyens définira ses règles de fonctionnement dans le respect des principes déclinés dans le cadre de référence pour toute la durée du Contrat de Ville.

Une structure en capacité légale de «porter» le Conseil Citoyen, est désignée par la commune. Il lui sera affecté des moyens financiers et matériels pour fonctionner.

Un animateur, garant de toute neutralité, accompagnera le Conseil Citoyen tout au long du Contrat de Ville.

➤ Les Conseils Citoyens de la ville de Forbach :

Pour le quartier Bellevue :

- Structure porteuse : AITBH (Association Intermédiaire Travailler dans le Bassin Houiller) / 13 rue de Marienau – 57600 Forbach,
- Animateur : une personne employée en service civique (salariée AITBH ou Mairie avec une mise à disposition).

Pour le quartier du Wiesberg :

- Structure porteuse : AITBH (Association Intermédiaire Travailler dans le Bassin Houiller) / 13 rue de Marienau – 57600 Forbach,
- Animateur : une personne employée en service civique (salariée AITBH ou Mairie avec une mise à disposition).

➤ Le Conseil Citoyen de la cité de Behren-lès-Forbach :

- Structure porteuse : Médiation Service / Rue Stanislas - B.P. 14 - 57460 Behren-Lès-Forbach,
- Animateur : 1 adulte relais

L'implication effective des habitants sera mesurée à travers quelques indicateurs tels que la capacité des habitants à prendre la parole et exprimer leurs priorités.

L'enjeu est d'aboutir à une coproduction d'actions entre habitants, collectivités et institutions en s'appuyant sur un système de prise de décisions basé sur une reconnaissance des ressources des habitants dans l'amélioration de la vie du territoire et des changements à apporter.

3.2. Les Maisons de Projet

Une Maison de Projet sera mise en place dans chaque quartier bénéficiant du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), afin d'accompagner les étapes de la transformation du quartier.

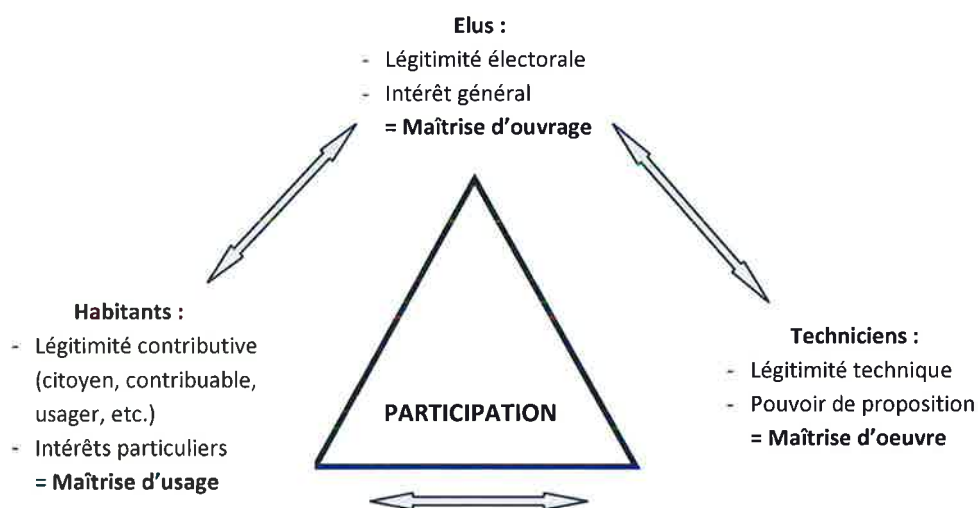
Ces maisons de projet sont un lieu d'information, d'expertise et de formation mais aussi d'échanges et de rencontres entre les habitants, les associations et les institutions. Il s'agit de faire vivre le dialogue avec les habitants du quartier, de prendre en compte leurs besoins et leur expertise d'usage.

Plusieurs équipes de professionnels seront mobilisées pour participer à l'animation de ces lieux : équipes projet du PRU et de la Politique de la ville, élus et techniciens des communes (services techniques, transports, déchets ménagers ...), bailleurs sociaux, équipe d'animation des centres socio-culturels ...

4. L'évaluation du Contrat de Ville

Dans le cadre du Contrat de Ville, la volonté de mener une action dynamique et d'opérer des changements au sein des territoires ciblés, doit s'accompagner d'une évaluation en continu des actions mises en œuvre afin, si nécessaire, de réajuster l'action publique.

L'évaluation doit se situer dans l'interface de l'analyse et de l'action. Elle doit pouvoir garantir plusieurs types de résultats ou d'impacts ; elle doit contribuer à l'évolution des dispositifs en s'attachant à repérer ce qui conditionne leur efficacité et qualité ; enfin, elle doit mobiliser l'ensemble des acteurs, ceux qui mettent en œuvre les actions et ceux qui en bénéficient.



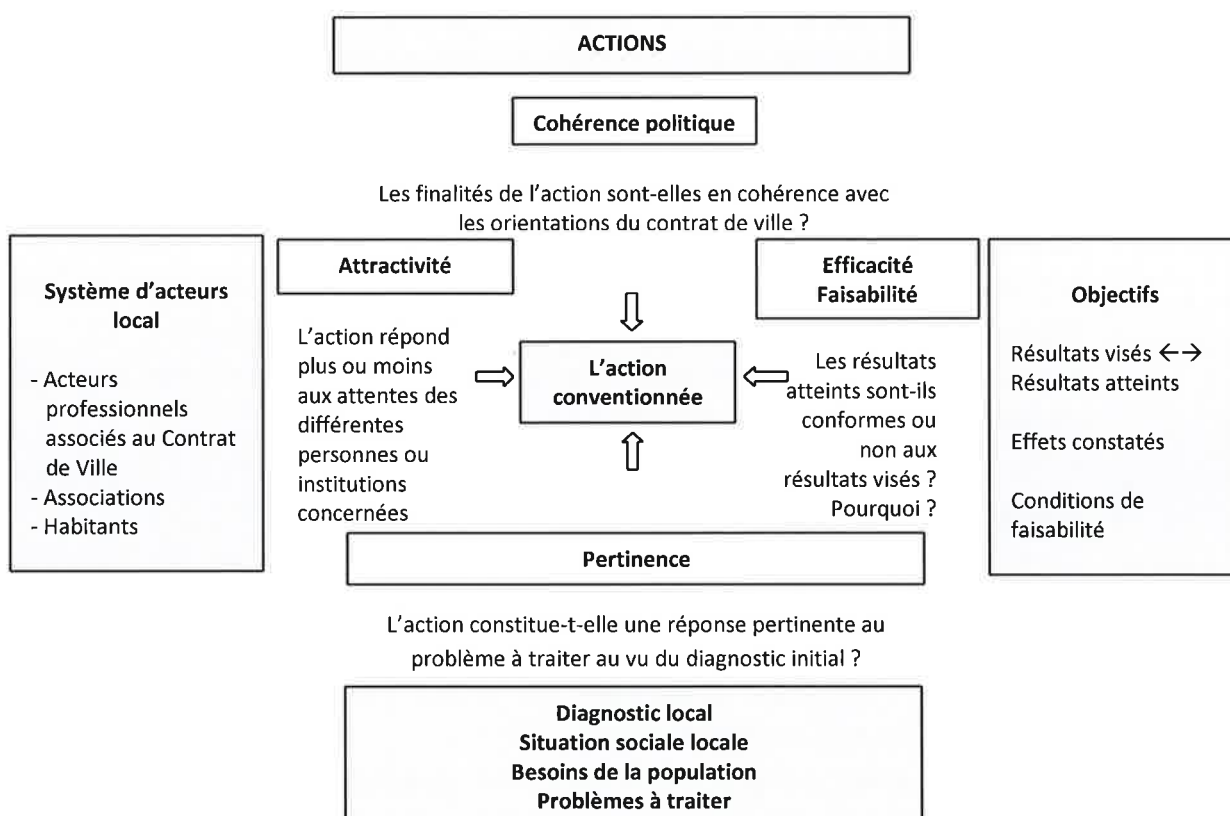
L'évaluation doit permettre de répondre à plusieurs enjeux :

- contrôler le bon usage des fonds publics ;
- mesurer l'efficacité des actions ;
- apprécier l'impact d'un programme ou d'un dispositif public ;
- (re)donner du sens ;
- produire du changement ;
- mobiliser les acteurs ;
- mieux communiquer sur ce qui est fait et sur les résultats.

Une évaluation en continu et auto-gérée

Durant la première année du Contrat de Ville, l'équipe projet, en partenariat avec le comité de suivi opérationnel, devra concevoir une grille d'évaluation permettant de décliner des indicateurs précis et mesurant l'ensemble des objectifs attendus.

Cette grille d'évaluation sera construite à partir du schéma méthodologique présenté ci-dessous⁴⁴ :



Pour être dynamique et constructive, et ne pas ressembler à du contrôle, source de crispation plutôt que d'innovation, l'évaluation doit se faire de manière continue durant toute la période du Contrat de Ville. Ainsi, l'équipe projet ayant pour mission d'accompagner quotidiennement chacun des acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur programme d'actions, est l'instance la plus à même de suivre l'évolution des projets et d'en mesurer l'impact.

⁴⁴ Schéma méthodologique extrait de l'ouvrage de Guy Cauquil « Conduire et évaluer les politiques sociales territorialisées ».

Cette évaluation sera faite en concertation avec le comité opérationnel de suivi.

L'évaluation du Contrat de Ville doit être programmée annuellement et validée par le comité de pilotage politique.

Cette phase d'évaluation pourra nécessiter l'accompagnement de services extérieurs, notamment le Centre de Ressources Politique de la Ville Lorraine (CRPVL), afin de garantir une plus grande objectivité.

Une évaluation multi-domaines

L'évaluation du Contrat de Ville s'articulera autour de trois axes :

- L'évaluation de la programmation des actions :
 - La réalisation des engagements financiers et opérationnels (évaluation de réalisation : ce qui a été fait ou non).
 - Les résultats produits par chaque action au profit des habitants et/ou du territoire (évaluation de l'impact, des changements ou améliorations constatés).
 - Les écarts entre les résultats visés et les résultats constatés (évaluation des conditions de faisabilité).

- L'évaluation de la transversalité de l'action sur le territoire :
 - Identifier les procédures de coopération inter-partenaire qui ont été mises en place, leur pérennité et les modalités de leur mise en œuvre.
 - Identifier les difficultés rencontrées et leurs causes ainsi que les facteurs de réussite.
 - Constater les évolutions concernant les modes de coopération entre l'Etat, les collectivités, les acteurs et les habitants.
 - Identifier les effets de levier des financements spécifiques concernant la mobilisation du droit commun au profit des territoires et publics prioritaires de la politique de la ville.

- L'évaluation de la mobilisation des acteurs (Etat, collectivités, co-signataires, associations) et la participation des habitants :
 - Identifier les procédures de mobilisation ou de participation mises en place par le Contrat de Ville, ainsi que les financements mobilisés à cet effet.
 - Identifier les degrés de participation recherchés dans chacune des actions programmées et vérifier que ces degrés sont atteints.
 - Repérer les évolutions et impacts significatifs auprès des habitants et au sein du territoire liés à la mise en œuvre de chacune des actions du Contrat de Ville.

SIXIEME PARTIE :

Les moyens mobilisables en droit commun et les engagements des signataires

- 1. Les engagements de l'Etat à l'échelle nationale et leur déclinaison territoriale**
- 2. Les engagements de la Région Lorraine**
- 3. Les engagements du Conseil Départemental de la Moselle**
- 4. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales**
- 5. Les engagements de la Caisse des Dépôts et Consignations**
- 6. Les engagements des bailleurs sociaux**
- 7. Les engagements de la Communauté d'Agglomération**
- 8. Les engagements des communes signataires**

La loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine souligne l'obligation de mobiliser en priorité les crédits de droit commun, voire de les renforcer, au profit des nouveaux quartiers prioritaires de la ville dans un souci d'équité territoriale. En effet, les crédits dédiés à la politique de la ville ne sont que des financements complémentaires à ceux existants et ne doivent en aucun cas soustraire aux crédits relevant des politiques publiques et territoriales à destination de tous et de tous les territoires. Dans les faits, de nombreux travaux menés depuis plusieurs années, mettent en avant le fait que les dispositifs et moyens de droit commun sont souvent moins mobilisés sur les territoires en politique de la ville.

La concrétisation de cet enjeu, auquel tient particulièrement l'Etat, réside dans la mobilisation des moyens (humains, financiers...) et des dispositifs de droit commun de l'ensemble des acteurs.

1. Les engagements de l'Etat à l'échelle nationale et leur déclinaison territoriale

En ce qui concerne l'Etat, douze conventions nationales d'objectifs interministérielles ont été rédigées dans une logique d'exemplarité afin de territorialiser les politiques sectorielles pour concentrer les moyens de droit commun dans les quartiers prioritaires⁴⁵. Elles permettent de préciser les engagements pris au bénéfice des quartiers prioritaires par chaque pôle ministériel, en termes d'objectifs opérationnels, de moyens mobilisés, d'adaptation qualitative des actions conduites et de méthode.

Certaines de ces conventions ont donné lieu à des instructions qui permettent de préciser les modalités d'intervention.

Par ailleurs ces conventions doivent donner lieu à une déclinaison territoriale⁴⁶, précisée ci-après pour le territoire de l'agglomération.

1.1. Les engagements relatifs au pilier « Cohésion Sociale »

Dans le domaine de l'éducation

La politique d'éducation prioritaire a pour objectif de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire par un renforcement de l'action pédagogique et éducative dans les écoles et établissements des territoires qui rencontrent les plus grandes difficultés sociales. La loi d'orientation et de

⁴⁵ <http://www.ville.gouv.fr/?les-conventions>.

⁴⁶ Circulaire du Premier ministre n°5706/SG du 26 mars 2014).

programmation pour la refonte de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 s'est défini comme objectif de ramener à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves.

L'instruction relative aux enjeux d'éducation vient préciser les objectifs prioritaires relatifs à la réussite scolaire et éducative des enfants et des jeunes à décliner dans le Contrat de Ville :

- Assurer la mixité sociale des écoles et collèges dans les territoires concernés compte tenu de son impact avéré sur la réussite et le climat scolaires ;
- Réduire les écarts de réussite scolaire au regard des résultats actuellement observés ;
- Réduire le nombre de décrocheurs ;
- Améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier ;
- Assurer la participation des parents.

L'ensemble des dispositifs et moyens existants devront être mobilisés dans le cadre du Contrat de Ville et mis en cohérence : DRE, PEDT, REP +, REAAP, CLAS, l'Ecole ouverte, les actions mises en place dans le cadre du périscolaire, la plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs (CIO)...

Texte de référence :

- *Convention d'objectifs avec le Ministère de l'Education Nationale et le Ministère délégué à la réussite éducative – 7 octobre 2013.*
- *Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement et de la Recherche – Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : Instruction relative à l'intégration des enjeux d'éducation au sein des Contrats de Ville.*

La direction Académique des services de l'Education Nationale de la Moselle reprend les grands axes déclinés à l'échelle nationale et expose les moyens alloués et actions menées pour chacun des quartiers prioritaires de la Moselle.

Ces engagements sont déclinés à l'échelle de l'ensemble des établissements scolaires du premier et second degré implantés au sein de chacun des quartiers prioritaires de la Moselle. Un extrait du rapport portant sur les quartiers prioritaires de l'agglomération de Forbach est annexé au présent contrat.

Textes de référence : «*Elaboration des nouveaux Contrats de Ville – Contribution de l'Education Nationale* » - académie Nancy-Metz – Direction des services départementaux de l'Education Nationale Moselle – Mars 2015.

Dans le domaine de la culture

Dans la convention triennale d'objectifs, les Ministères en charge de la culture et de la ville s'engagent à inscrire durablement les politiques de démocratisation culturelle, d'éducation artistique et culturelle, de création et de diffusion parmi leurs objectifs dans les QPV. Les principaux engagements opérationnels pour les quartiers populaires sont les suivants :

- Faciliter l'accès à l'art et la culture des habitants, notamment par une médiation adaptée et le développement de démarches de co-construction ;
- Une priorité à la jeunesse ;
- Soutenir les médias de proximité afin de valoriser l'expression citoyenne et changer l'image des quartiers ;
- Valoriser l'histoire et la mémoire des quartiers, notamment ceux concernés par un NPNRU ;
- Faciliter l'appropriation du cadre de vie par les habitants en développant la qualité architecturale et la prise en compte du patrimoine présent dans les QPV.

Textes de référence :

- *Convention triennale d'objectifs pour les quartiers populaires 2014/2016 entre la Ministre de la culture et de la communication et le Ministre délégué à la ville.*
- *Ministère de l'Education Nationale ; circulaire n° 2013-073 du 3 mai 2013 : « Le parcours d'éducation artistique et culturelle ».*
- *Ministère de la culture et de la communication – Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports : instruction relative à l'intégration des enjeux culturels au sein des contrats de ville – mai 2015.*

La **Direction Régionale des Affaires Culturelles** (DRAC) de Lorraine est engagée dans une démarche de coordination des politiques culturelles transversales afin de mieux assurer l'interaction et la cohérence de l'éducation artistique et culturelle avec l'ensemble des dispositifs à caractère interministériel qui favorise l'accès des jeunes à l'art et la culture. C'est le Pôle d'Action Culturelle Territoriale (PACT) de la DRAC qui est en charge, en lien avec les partenaires et les services de l'Etat, de la mise en œuvre de ces actions. Conformément à la directive nationale, la DRAC s'engage à porter une attention particulière aux actions déployées au sein des quartiers relevant de la politique de la ville.

A l'échelle locale, c'est le **Syndicat pour l'Action Culturelle du Bassin Houiller Lorrain** qui propose la déclinaison de ces engagements à travers le Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle. Ce contrat, signé pour la période 2015 – 2018, concerne 24 communes du Bassin Houiller dont la moitié dépend de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Textes de référence :

- *DRAC de Lorraine « Stratégie 2015 » - janvier 2015.*
- *Contrat Territorial d'Education Artistique et Culturelle 2015 – 2018.*

Dans le domaine des activités sportives

La circulaire relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport précise l'implication des politiques sportives dans les nouveaux Contrats de Ville et la déclinaison opérationnelle des mesures prises au comité interministériel de l'égalité et de la citoyenneté du 6 mars 2015 au titre du plan « citoyens du sport ».

La mobilisation des politiques sportives publiques au profit des QPV s'articulent autour des axes suivant :

- La construction ou la rénovation des équipements sportifs : crédits « équipements » du CNDS + crédits ANRU.
- L'accès aux équipements sportifs (desserte, horaires...) et un usage partagé des équipements scolaires par les associations sportives.
- La promotion d'une offre sportive encadrée.
- La promotion d'une offre sportive adaptée aux spécificités des quartiers.
- La contribution au développement des emplois sportifs (contrats aidés, emplois avenir, service civique).

Textes de référence :

- *Convention d'objectifs avec le Ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative – 4 avril 2013.*
- *Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : Circulaire n°DS/B1/2015/93 du 25 mars 2015 relative à l'intégration des enjeux et de la place du sport au sein des Contrats de Ville.*

Au titre des orientations fixées en matière sportive par le Ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, celle qui vise à corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive constitue la seconde priorité qui doit structurer l'intervention de l'Etat.

Cette priorité est appelée à être soutenue par les services déconcentrés de l'Etat :

- la DRJSCS pour les projets des ligues et des comités sportifs ;
- la DDCS grâce aux crédits mobilisables au titre du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS), pour les projets des associations sportives.

Textes de référence : «*Elaboration des Contrats de Ville de Nouvelle Génération* » – DDCS de la Moselle – Octobre 2014 + «*orientations politique de la ville de la DDCS* » - version du 9 mars 2015

La **Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)** de Lorraine s'engage à :

- Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive ;
- Territorialiser les politiques en faveur de la jeunesse et renforcer l'engagement des jeunes (mise en œuvre de la mesure 32 du CIJ en Lorraine ; le Fonds d'Expérimentation Jeunesse...);
- Faire progresser la part des jeunes des quartiers bénéficiaires du service civique (objectif de 25% en 2013) ;
- Soutenir les petites associations de quartiers ;
- Lutter contre les exclusions.

Textes de référence : «*Elaboration des Contrats de Ville de Nouvelle Génération* » – DRJSCS de Lorraine – Pôle Cohésion sociale, jeunesse et vie associative – Octobre 2014.

Le **Centre National pour le Développement du Sport (CNDS)** de Lorraine, dans le cadre des directives nationales, s'engage à :

- Créer 83 emplois sportifs supplémentaires ; à noter que ces emplois pourront notamment s'inscrire dans le cadre des Projets Educatifs de Territoires.
- Cofinancer des actions visant à favoriser la pratique sportive à des fins de santé
- Cofinancer de l'achat de matériel ou de prothèses destinés à la pratique des personnes en situation de handicap.
- Attribuer des aides aux associations sportives présentant un projet de conquête et de fidélisation des publics les plus éloignés de la pratique sportive, notamment celui issu des QPV dans un objectif de réduction des inégalités d'accès au sport.

Textes de référence : «*Orientations régionales du CNDS en 2015*» – CNDS Région Lorraine – Février 2015.

Dans le domaine de la santé

Les orientations de la circulaire relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des Contrats de Ville doivent avoir un impact favorable sur la santé des habitants des QPV en agissant sur les déterminants sociaux et environnementaux de la santé. L'action publique dans les quartiers vise plusieurs objectifs que la politique régionale de santé, via l'ARS, veillera à mettre en œuvre durant ce Contrat de Ville :

L'ARS s'engage à tendre à :

- Renforcer la prévention et la promotion de la santé ;
- Améliorer l'accès aux soins ;
- Mobiliser et coordonner les acteurs locaux autour de la santé ;
- Favoriser l'installation de professionnels de santé dans les quartiers prioritaires ;
- Accompagner dans la lutte contre l'habitat insalubre et indigne.

Les Moyens et dispositifs mobilisables⁴⁷ :

- Actions de promotion de la santé et de prévention (dont dépistage) à destination de public-cible (jeunes, personnes en situation de vulnérabilité), définies dans le cadre du schéma régional de prévention ;
- Actions dans le cadre du Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins (PRAPS) des personnes les plus démunies ;
- Le Contrat Local de Santé (CLS): un diagnostic de santé partagé et la définition des priorités de santé en intégrant la santé environnementale ;
- Aide à l'installation et au maintien de professionnels de santé dans les quartiers prioritaires et dans le cadre du Pacte Territoire santé ;
- Signature de Contrat Praticien Territorial de Médecine Général (PTMG) dans les quartiers prioritaires ;
- L'appui en matière de lutte contre l'habitat insalubre et indigne du service Veille et Sécurité Sanitaire et Environnementale (VSSE) de la Délégation Territoriale de Moselle avec les partenaires.

Textes de références :

- *Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes - Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : Circulaire n°SG/CGET/2014/376 du 5 décembre 2014 relative à l'intégration des enjeux de santé au sein des Contrats de Ville.*

⁴⁷ Les Moyens et dispositifs mobilisables : www.ars.lorraine.sante.fr

Le **Contrat Local de Santé** de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, signé le 13 janvier 2014 pour une période de trois ans, permet l'articulation et la cohérence des actions de l'**Agence Régionale de Santé (ARS)** avec les dynamiques locales de santé. Ce contrat, co-signé par le Président du Conseil Régional de Lorraine et le Président du Régime Local d'Assurance Maladie Alsace-Moselle, décline des engagements, à travers des moyens financiers et la mise en œuvre d'actions, visant à l'amélioration de la santé et de la qualité de vie des habitants du territoire.

La **DDCS** a également décliné, à l'échelle régionale, le plan national « sport, santé, bien être » visant à développer des actions de lutte contre l'obésité des jeunes âgés de 12 à 25 ans.

Textes de référence :

- *Contrat Local de Santé de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France 2014 – 2017.*
- *«Elaboration des Contrats de Ville de Nouvelle Génération » – DDCS de la Moselle – Octobre 2014 + « orientations politique de la ville de la DDCS » - version du 9 mars 2015.*

Dans le domaine de la citoyenneté et l'accès au droit

A l'échelle des quartiers prioritaires, plusieurs dispositifs ont été renforcés afin de développer l'engagement citoyen, notamment celui des jeunes, comme vecteur de solidarité et de « mieux vivre ensemble »:

- Le service civique ;
- Les dispositifs de mobilité internationale ;
- L'accompagnement des associations de quartiers.

Textes de référence :

- *Convention d'objectifs avec le ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative – 4 avril 2013.*
- *Convention d'objectifs avec le ministère des droits des femmes – 21 mai 2013.*
- *Réunion interministérielle du 6 mars 2015 : « Egalité et citoyenneté : la République en actes ».*

La **Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)** s'engage à :

- Réserver une enveloppe pour la mise en œuvre du dispositif « Ateliers Jeunes » en Moselle.
- Dans le cadre des accueils collectifs de mineurs (ACM), favoriser l'accès du plus grand nombre à des activités de qualité et réduire la fracture culturelle

particulièrement sensible au sein des QPV. La DDCS mobilisera des moyens spécifiques complémentaires à ceux de la CAF (principal financeurs des ACM avec les communes) au sein des QPV.

- Favoriser l'implantation de nouveaux lieux d'information jeunesse au sein des communes comportant des QPV.
- Renforcer les dispositifs de soutien à la parentalité au sein des QPV en engageant des crédits spécifiques de l'Etat (ACSé) en complément de ceux des partenaires habituels que sont le Conseil Départemental, la CAF, l'UDAF, les CCAS.
- Dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, impulser l'implantation de lieux d'information visant à la lutte contre le «non recours au droit» au sein des QPV en permettant la mobilisation de moyens spécifiques, à titre expérimental, aux côtés des financements de droit commun.

Textes de référence :

«Elaboration des Contrats de Ville de Nouvelle Génération » – DDCS de la Moselle – Octobre 2014 + « orientations politique de la ville de la DDCS » - version du 9 mars 2015.

L'Office National des Anciens Combattants de la Moselle (ONAC) (sous tutelle du Ministère de la Défense) met à disposition certains de ses outils pédagogiques relatifs à la citoyenneté. Il soutient également des actions relatives à la Mémoire et la Solidarité qui relèvent de ses compétences propres.

Textes de référence :

«Note sur le rôle potentiel du service départemental de l'ONAC au sein du dispositif des Contrats de Ville de Nouvelle Génération » – Octobre 2014.

Dans le domaine de la prévention de la délinquance

Le Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance a rédigé une nouvelle stratégie nationale pour la période 2013-2017. Cette stratégie a vocation à s'appliquer sur l'ensemble du territoire national, en mobilisant en priorité ses moyens en direction ZSP et des quartiers de la politique de la ville (déclinaisons locales au sein des plans départementaux et du Contrat Local de Sécurité Intercommunale de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France).

La stratégie nationale de prévention de la délinquance se concrétise par la mise en œuvre de quatre programmes d'actions financés essentiellement par le FIPD (52,9 M€ pour 2015) :

- Le programme d'actions à l'intention des jeunes exposés à la délinquance (24,5 M€) : ce programme a pour priorité d'éviter le basculement et l'enracinement des jeunes de 12 à 25 ans dans la délinquance ; il s'inscrit en complément des

politiques publiques de droit commun en particulier dans le domaine éducatif et de la parentalité qui relèvent de la prévention primaire (Conseil Départemental via le service d'Aide Sociale à l'Enfance principalement et Caisse d'Allocation Familiale).

- Le programme d'actions pour améliorer la prévention des violences faites aux femmes, des violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes (10 M€) : dans la continuité du programme précédent, il s'agit essentiellement d'améliorer et de faciliter l'accueil du public victime de violences, de poursuivre la formation des professionnels et d'articuler et mutualiser les dispositifs au sein du territoire.
- Le programme d'actions pour améliorer la tranquillité publique (davantage en lien avec le pilier « cadre de vie et renouvellement urbain ») (18,4 M€) : cet axe vise à répondre aux préoccupations de la population exposée à une certaine forme d'insécurité au sein des espaces publics et doit se décliner localement dans un schéma local de tranquillité publique.
- Le programme de prévention de la radicalisation, ajouté aux orientations en Février 2015 suite aux événements du début d'année (8,6 M€ supplémentaires ajoutés au FIPD pour l'année 2015).

Cette stratégie nationale est précisée par une note d'orientation du Ministère de l'Intérieur visant à l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat dans les ZSP et les QPV.

Textes de référence :

- *Convention d'objectifs avec le Ministère de la justice – 8 juillet 2013.*
- *Convention d'objectifs avec le Ministère de la défense et le Ministère délégué chargé des anciens combattants – 15 juillet 2013.*
- *Convention d'objectifs avec le Ministère de l'intérieur – 27 septembre 201.*
- *Le Comité Interministériel de prévention de la délinquance : « Stratégie Nationale de prévention de la délinquance 2013 – 2017 » (www.prevention-delinquance.interieur.gouv.fr).*
- *Ministère de l'Intérieur – Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance : (NOR/INT/A/14/31411/C) Orientations du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2015 – 31 décembre 2014.*
- *Ministère de l'Intérieur – Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : (NOR : INTK1500259J) Orientations en faveur de l'amélioration des relations entre la population et les forces de sécurité de l'Etat dans les Zones de Sécurité Prioritaires et les Quartiers de la Politique de la Ville – 25 mars 2015.*
- *Ministère de l'Intérieur – Secrétariat Général du Comité Interministériel de Prévention de la Délinquance : (NOR/INT/K/15/04906/J) Orientations du Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) pour 2015 dans le cadre du renforcement du dispositif de lutte contre le terrorisme – 23 mars 2015.*

1.2. Les engagements relatifs au pilier « Développement Economique et Emploi »

Le Gouvernement a fixé trois orientations principales pour favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- Mobiliser le service public de l'emploi (le SPE) pour garantir un accès plus systématique de ces publics à la politique de l'emploi :
 - désignation d'un correspondant Contrat de Ville dans chaque mission locale ;
 - déploiement de conseillers Pôle emploi dédiés à l'accompagnement intensif des jeunes dans les agences situées dans/ou à proximité des quartiers prioritaires de la ville ;
 - mise en place de conseillers spécialisés dans la relation entreprise chez Pôle emploi.

- Renforcer les dispositifs existants qui bénéficient particulièrement aux jeunes des quartiers prioritaires :
 - montée en puissance de la Garantie jeunes (ne concerne pas la Moselle),
 - création d'une plateforme nationale du parrainage,
 - augmentation le nombre de jeunes accueillis au sein des EPIDE et des E2C,
 - importance de l'insertion par l'activité économique qui est une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail,
 - favoriser et accompagner les créations d'entreprises et le développement d'activités économiques dans les QPV avec le dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et la Reprise d'Entreprises), la part des résidents QPV bénéficiaires doit être portée à 11 % en 2015, en lien avec la CDC dans le cadre de la convention d'objectifs 2014-2020 pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la CDC du 18 juin 2014.

- Développer de nouvelles réponses pour l'accès à l'emploi des jeunes en difficulté :
 - Mise en place du contrat « starter jeunes » pour 13 000 jeunes : CUI-CIE avec une prise en charge à 45 % pour les moins de 30 ans QPV, TH, BRSA...
 - Développement de la nouvelle prestation de suivi dans l'emploi pour accompagner les chômeurs longue durée qui sera centrée sur les territoires comportant des QPV.
 - Création d'un dispositif « formation 2^{ème} chance » confié à l'AFPA pour 2 000 jeunes dès 2015.
 - Mise en place du dispositif « réussite apprentissage » : suivi préapprentissage et au démarrage du contrat pour la rentrée 2015 au profit de 10 000 jeunes en difficulté d'insertion (40 % des bénéficiaires devront être en QPV).
 - Expérimentation d'une mesure « zéro coût apprentissage » pour le recrutement d'un jeune en QPV sur trois territoires pour 2015.

- mise en place de quotas réservés au public QPV pour tous les contrats aidés : la part des résidents QPV devra représenter 13 % des CUI-CAE et CIE prescrits, 30 % pour les EAV prescrits, 20 % pour le CIVIS, 21 % pour la Garantie jeunes, 40% des entrées dans les E2C, 50 % pour les entrées dans les EPIDE. Ces objectifs ont été fixés au niveau national.

Textes de référence :

- *Convention d'objectifs avec le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social – 25 avril 2013.*
- *Convention d'objectifs avec le Ministère délégué chargé de l'économie sociale et solidaire et de la consommation – 27 septembre 2013.*
- *Convention d'objectifs avec le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme – décembre 2013.*
- *Ministère du Travail, de l'Emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social – Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : Circulaire interministérielle n°CAB/2015/94 du 25 mars 2015 relative à la mise en œuvre des mesures en faveur des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans le champ du développement de l'activité économique et de l'emploi (suites du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 6 mars 2015 et préparation des contrats de ville).*
- *Convention d'objectifs 2014 – 2020 pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation du 18 juin 2014.*
- *Convention «Agir pour l'emploi et la création d'activités» 2014 – 2017 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.*
- *Observatoire Régional de l'Intégration et de la Ville (ORIV) : contribution à la préparation des Contrats de Ville «Emploi et développement économique dans la politique de la ville» – novembre 2014.*
- *EPARECA : «Interventions en faveur de l'artisanat et du commerce de proximité dans les Contrats de Ville» - 19 février 2015.*

Par ailleurs, l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine a élaboré une nouvelle charte, pour la période 2014-2024, intégrant les exigences d'insertion professionnelle des habitants des quartiers prioritaires dans le NPNRU. Une attention particulière doit être portée à l'insertion professionnelle des femmes et des jeunes sans qualification ou expérience professionnelle. Cette charte comprend des principes structurants pour la mise en œuvre des clauses sociales dans les projets de renouvellement urbain :

- Inscription des clauses sociales dans une politique globale d'accès à l'emploi et à la formation des habitants des QPV.
- Constitution d'un outil pour la construction de réels parcours vers l'emploi pour les habitants des QPV.
- Le suivi et le pilotage de la mise en œuvre des clauses sociales coordonnés à l'échelle de l'agglomération, et inscrit dans le Contrat de Ville.

Textes de référence : ANRU : « Nouvelle charte nationale d'insertion 2014 – 2024 » : charte applicable aux porteurs et aux maîtres d'ouvrage contractualisant avec ANRU dans le cadre du NPNRU – mars 2015.

La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine (DIRECCTE) décline ses engagements à travers l'organisation et la définition des orientations du Service Public de l'Emploi (SPE). Celui-ci est élaboré et piloté par l'Etat et doit s'articuler avec les stratégies de la Région et des partenaires sociaux en matière d'orientation et de formation professionnelle en lien avec Pôle Emploi.

Le SPE-P Moselle-Est prévoit :

- La mise en place de deux conseillers au Pôle Emploi de Forbach dédiés à l'accompagnement intensif des jeunes (objectif : 200 suivis annuels pour chacun des deux conseillers).
- La mise en place de l'«accompagnement renforcé global» réalisé conjointement par un conseiller Pôle Emploi des agences de Forbach et un travailleur social de l'UDAF.
- La désignation d'un correspondant Contrat de Ville au sein de la Mission Locale du Bassin Houiller (MLBH).
- Pour les Emplois d'Avenir (EAV), un objectif pour la MLBH, pour le premier semestre 2015, de 88 EAV dont 40 en QPV (renouvellements compris).
- Le même exercice doit être réalisé pour les CUI (Contrat Unique d'Insertion) avec des objectifs par prescripteur.
- Une augmentation de la capacité d'accueil de l'EPIDE (Etablissement Public d'Insertion de la Défense) de Strasbourg de 75 à 120 places.

Textes de référence :

- *La Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine (La DIRECCTE) – Unité Territoriale de Moselle : Note relative à l'élaboration des contrats de ville nouvelle génération du 15 octobre 2014.*
- *Pôle Emploi : Document de travail du Comité Technique d'Animation de l'agglomération de Forbach du 26 février 2015.*
- *Contribution de la DIRECCTE, Déléguée Territoriale du BHL "Volet emploi et économique du Contrat de Ville Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France"- 09 avril 2015.*

1.3. Les engagements relatifs au pilier « Cadre de Vie et Renouvellement Urbain »

Le Ministère de la ville a fixé par arrêté le cadre général de l'articulation des Nouveaux Programmes Nationaux de Renouvellement Urbain (NPNRU) et des Contrats de Ville. Chacun des NPNRU doit s'appuyer sur la vision stratégique formalisée dans le Contrat de Ville définissant la vocation du quartier et son rôle dans le fonctionnement de l'agglomération.

Dans le domaine du renouvellement urbain

L'ANRU a décliné les enjeux et orientations du NPNRU. Suite à la réforme de la politique de la ville il doit être intégré au nouveau Contrat de Ville 2015 – 2020. Ainsi, la programmation urbaine inscrite dans le NPNRU doit répondre aux objectifs stratégiques de ce Contrat de Ville.

L'ANRU portera une attention particulière à l'articulation du NPNRU (protocole de préfiguration) avec les enjeux des différentes thématiques du Contrat de Ville et à la prise en compte d'objectifs incontournables :

- Augmenter la diversité de l'habitat ;
- Adapter la densité du quartier à son environnement et aux fonctions urbaines visées ;
- Favoriser la mixité fonctionnelle et consolider le potentiel de développement économique ;
- Renforcer l'ouverture du quartier et la mobilité des habitants ;
- Viser l'efficacité énergétique et contribuer à la transition écologique des quartiers ;
- Réaliser des aménagements urbains et des programmes immobiliers de qualité prenant en compte les usages, les enjeux de gestion et de sûreté et anticipant les futures évolutions.

Textes de référence :

- *L'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine : « Elaboration des NPRU dans le cadre des Contrats de Ville » - Février 2015.*
- *L'Arrêté du 15 septembre 2014 du Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports : approbation du règlement général de l'ANRU relatif au NPNRU en vue de la signature par l'ANRU des Contrats de Ville et des protocoles de préfiguration des projets.*

Les engagements de l'ANRU et des signataires des NPNRU à l'échelle locale seront prochainement déclinés dans une convention.

- *Ministère de la ville, de la Jeunesse et des Sports - Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville – Mesdames et Messieurs les Préfets de région – Mesdames et Messieurs les Préfets de département : Instruction relative du 12 juin 2015 aux conventions d'utilisation de l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

Dans le domaine des transports

La mobilisation des politiques de transport et de mobilité s'inscrit pleinement dans le nouveau Contrat de Ville. En effet, dès l'article premier de la loi du 21 janvier 2014, il est précisé que les objectifs poursuivis visent à favoriser la pleine intégration des quartiers dans leur unité urbaine, en accentuant notamment leur accessibilité en transports en commun. Dans cette perspective, il est demandé aux autorités organisatrices de la mobilité locale d'appréhender les besoins dans leur globalité pour organiser de manière optimale les différents modes de transport et les actions d'accompagnement.

Les principaux enjeux sont :

- L'amélioration de la desserte par les transports collectifs des QPV ;
- Le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants des QPV.

Textes de référence :

- *Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports – Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la Ville – Secrétaire d'Etat chargé des Transports, de la Mer et de la Pêche : Instruction CGET/DGITM du 6 mars 2015 relative à la mobilisation et à l'adaptation des politiques de transport et de mobilité en faveur des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville.*

2. Les engagements de la Région Lorraine

Le Conseil Régional de Lorraine s'est toujours fortement investi auprès des collectivités locales pour améliorer le quotidien des habitants de Lorraine et assurer aux territoires urbains un développement équilibré.

Depuis 2010, la stratégie au service du développement et de l'attractivité des territoires mise en œuvre par la Région Lorraine d'abord à travers les Contrats d'Appui au Développement des Territoires et désormais les Contrats de Partenariat Lorraine et Territoire a anticipé la réforme de la politique de la ville au niveau national en prenant en compte les différents type d'enjeux (sociaux, urbains, économiques, durables).

L'approche de la Région s'inscrit dans une démarche intégrée avec le souci d'égalité des territoires et au moyen d'un dialogue renforcé avec les acteurs locaux et notamment les Pays ou Pôles d'Equilibres Territoriaux et Ruraux, les intercommunalités, conseils de développement, les chambres consulaires, branches professionnelles, têtes de réseaux associatifs, acteurs de l'emploi et de la formation et les Conseils Départementaux.

Avec la nouvelle politique de la Ville, le Conseil Régional est donc appelé à réinscrire son engagement sous la forme de contractualisation, en conformité avec la loi du 21 février 2014 de programmation pour la Ville et la cohésion urbaine qui précise, dans son article 6, que les contrats de ville seront signés par les Départements et les Régions.

L'engagement du Conseil Régional s'appuie sur quatre principes d'actions visant à :

- Mobiliser prioritairement les politiques régionales de droit commun.
- Renforcer l'apport des politiques de droit commun par des crédits spécifiques au titre du droit du renouvellement urbain et de la cohésion sociale en faveur des sites d'intérêt régional.
- Renforcer son appui au développement de la citoyenneté par un soutien aux Conseils Citoyens (actions collectives ou opérations de formation).
- Prendre appui sur les politiques européennes à travers la mobilisation notamment du FEDER et du FSE dans le volet européen du Contrat de Ville.

**Mobilisation des fonds FEDER sur l'axe 8 « Développement urbain durable » du
Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020**

Partie relative à la désignation d'un organisme intermédiaire à responsabilité limitée appelé « autorité urbaine », responsable de la sélection des opérations au titre des dispositifs 8.9.A « Services de santé en milieu urbain défavorisé » et 8.9.B « Infrastructures économiques et socio-culturelles en milieu urbain défavorisé » du Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014 – 2020.

Vu le Règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n°1083/2006 du Conseil, en particulier son article 123 relatif à la « Désignation des autorités » .

Vu le règlement (UE) n°1301/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 relatif au Fonds européen de développement régional et aux dispositions particulières relatives à l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » et abrogeant le règlement (CE) n°1080/2006, en particulier son article 7 relatif au « Développement urbain durable ».

Vu le règlement délégué (UE) n°480/2014 de la Commission du 3 mars 2014 complétant le règlement (UE) n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013.

Vu la décision d'exécution n° CCI2014FR16M2OP007 de la Commission européenne du 11 décembre 2014 relative à l'approbation du programme opérationnel intitulé « Lorraine et Vosges » en vue d'un soutien du Fonds européen de développement régional et du Fonds social européen au titre de l'objectif « Investissement pour la croissance et l'emploi » pour les régions Lorraine, Alsace et Franche-Comté – départements de Haute-Saône et du Territoire de Belfort en France.

Vu le décret n°2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020.

Vu le projet de décret d'éligibilité des dépenses fixant les règles nationales d'éligibilité des dépenses des programmes cofinancés par les fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) que la période 2014-2020.

Vu le projet de décret relatif au dispositif de gestion, de suivi et de contrôle des programmes cofinancés par le FEDER, le FSE, le FEAMP et le FEADER pour la période 2014-2020.

Vu le Programme Opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Entre le Conseil Régional de Lorraine, représenté par son Président,
dénommé ci-après « autorité de gestion » d'une part,

et la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France, responsable du contrat
de ville, représentée par son Président,
dénommée ci-après « autorité urbaine » d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet

La présente partie a pour objet de définir les conditions dans lesquelles, conformément à l'article 7, paragraphe 4 du règlement 1301/2013 relatif au FEDER, l'autorité de gestion confie à l'autorité urbaine la tâche de sélectionner les opérations susceptibles d'être financées par le Fonds européen de développement régional (FEDER) dans le cadre du Programme Opérationnel Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Les autorités urbaines sont les villes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) responsables des nouveaux contrats de ville. Ils deviennent, du fait de cette délégation de tâche concernant la mobilisation des crédits européens, des organismes intermédiaires à responsabilité limitée.

Article 2 : Champ de la sélection des opérations

Les opérations sélectionnées par l'autorité urbaine s'inscrivent dans 2 dispositifs du Programme Opérationnel rattachés à l'axe 8 :

- Au sein de l'axe 8 : « Développement urbain durable » :
 - ✓ Et de l'Objectif Thématique 9 : « Promouvoir l'inclusion sociale, lutter contre la pauvreté et toute forme de discrimination » :
 - Investissement prioritaire A :

« Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités sur le plan de l'état de santé, en favorisant l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et

récréatifs, et passage des services institutionnels à des services de proximité » (dispositif 8.9.A).

Enveloppe financière (2014-2020) : 2 M€.

- Investissement prioritaire B :

« Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales » (dispositif 8.9.B).

Enveloppe financière (2014-2020) : 13.16 M€.

Article 3 : Durée et modalités de la délégation de tâche

L'autorité de gestion confie à l'organisme intermédiaire la mission suivante : la sélection des opérations susceptibles d'obtenir un cofinancement européen au titre des dispositifs 8.9.A et 8.9.B du Programme Opérationnel FEDER FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020, sur toute la durée de la Programmation.

Seront sélectionnées les opérations qui bénéficient aux quartiers prioritaires et en veille active de la politique de la ville.

Toute opération susceptible d'être cofinancée par le FEDER devra être en lien avec les priorités définies dans le contrat de ville.

Les opérations sélectionnées sont clairement identifiées dans la partie « Plan d'action » des contrats de ville, ou, une fois par an, sur base d'un calendrier fixé par l'Autorité de gestion, l'autorité urbaine sélectionne, parmi les opérations identifiées dans le programme d'action annuel, celles qui respectent les critères de sélection énoncés dans le Programme Opérationnel, tiennent compte de l'enveloppe budgétaire affectée aux dispositifs concernés et nécessitent un cofinancement FEDER. Une fois cette sélection opérée, l'autorité urbaine fait parvenir à l'autorité de gestion le programme d'action pour l'année à venir, accompagné d'un compte-rendu détaillant les modalités et arguments relatifs à la sélection des opérations sollicitant un cofinancement FEDER.

Tout programme d'action devra avoir été validé par le Comité de pilotage en charge dudit contrat de ville.

Ces opérations seront ensuite instruites et programmées par l'autorité de gestion.

La sélection d'une opération par l'autorité urbaine ne garantit pas l'octroi d'un cofinancement FEDER, cette décision finale appartenant à l'autorité de gestion.

Du fait de cette délégation de tâche, l'autorité urbaine devra également prendre connaissance et respecter les principes et règles suivants :

- le respect des calendriers de programmation (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2020) et d'éligibilité des dépenses (du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2023) liés au PO FEDER FSE 2014-2020,
- le respect de la part minimum d'autofinancement fixée légalement,
- l'effet de levier des fonds européens,
- la soumission aux contrôles qui peuvent avoir lieu tout au long de la Programmation 2014-2020,
- la prise en compte des recettes générées par une opération le cas échéant,
- le respect des obligations liées à la commande publique le cas échéant,
- le respect de la réglementation en matière d'aides d'Etat le cas échéant.

Article 4 : Les obligations de l'autorité urbaine, organisme intermédiaire à responsabilité limitée

En tant qu'organisme intermédiaire à responsabilité limitée, les autorités urbaines sont responsables du pilotage stratégique de la dimension européenne du contrat de ville ; elles ont ainsi pour rôle d'informer et de coordonner les différents acteurs et porteurs de projet potentiels (communes, associations, entreprises privées...) afin d'élaborer une stratégie intégrée du territoire et d'identifier les actions et opérations à mener.

La sélection des opérations se fera selon un processus transparent, évitant tout conflit d'intérêt, afin de garantir le respect des exigences communautaires en matière de piste d'audit et de lutte anti-fraude.

L'autorité urbaine s'engage ainsi à respecter le principe de neutralité lors de la sélection des opérations pour lesquelles un cofinancement FEDER sera demandé et à traiter de manière égale tous les bénéficiaires potentiels d'une aide européenne.

L'autorité urbaine s'engage également à prendre connaissance des règlements européens relatifs au Fonds européen de développement régional et notamment les règles européennes et nationales d'éligibilité des dépenses relatives aux fonds structurels. Les opérations sélectionnées doivent pouvoir être instruites au regard de l'ensemble de ces règles.

L'autorité urbaine veille à sélectionner les opérations en cohérence avec leur contrat de ville et le Programme opérationnel FEDER-FSE Lorraine et Massif des Vosges 2014-2020.

Elle doit ainsi s'assurer que les opérations sélectionnées pour bénéficier d'un cofinancement FEDER répondent aux critères des investissements prioritaires énumérés dans le Programme Opérationnel (cf. art 2).

La sélection des opérations se fera également sur la base de critères validés par le Comité de Suivi du P.O.

L'autorité urbaine veille enfin à ce que l'ensemble des bénéficiaires potentiels d'une aide européenne soit informé des modalités d'intervention du FEDER dans le cadre du contrat de ville.

3. Les engagements du Conseil Départemental de la Moselle

Le Département de la Moselle mène une action basée sur la solidarité envers les territoires les plus fragiles et leurs habitants. Dans le cadre du contrat de ville, il poursuivra son action y compris en faveur des quartiers de veille active.

Il contribuera ainsi à la mise en œuvre de la politique de la ville au travers de ces différentes missions, et notamment par :

- Le développement, la coordination et l'animation de l'offre de soutien à la parentalité sur le territoire, dans le cadre du Schéma Enfance Jeunesse Famille et du Schéma départemental de soutien à la parentalité.
- La mise en œuvre d'actions d'insertion sociale pour les personnes rencontrant des difficultés sociales pour accéder à l'emploi liées à la mobilité, à la santé, aux addictions, à la garde d'enfant, etc.,
- L'animation en faveur de la jeunesse à travers le soutien aux projets ayant une approche éducative et positive, privilégiant l'autonomie, la créativité et l'implication active des jeunes.
- Le soutien aux associations sportives.
- L'intervention dans les quartiers d'équipes de prévention spécialisée en direction des 11-21 ans pour les problématiques d'urgence sociale et de décrochage scolaire.
- Le soutien aux opérations de rénovation urbaine dans le cadre du dispositif de financement qui devrait succéder au Programme d'Aide aux Communes et aux Territoires à compter de 2015. L'Assemblée départementale déterminera prochainement le règlement et les modalités de ce nouveau système de financement.

4. Les engagements de la Caisse d'Allocations Familiales

La Caisse d'Allocation Familiale de la Moselle s'engage en faveur des populations issues des quartiers prioritaires à :

- Participer à la réduction des inégalités d'accès en matière du jeune enfant via l'aide à la création de places et au fonctionnement des structures ;
- Contribuer au développement de l'offre de service en matière de parentalité ;
- Accompagner la cohésion familiale via l'aide aux vacances ;
- Renforcer la cohésion sociale via l'animation de la vie sociale ;
- Accompagner la prise de responsabilité et l'autonomie des jeunes via le soutien aux projets ;
- Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables via la recherche de droits potentiels et les offres de service du travail social.

5. Les engagements de la Caisse des Dépôts et des Consignations

La Caisse des Dépôts, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du Contrat de Ville de la Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économiques, urbains et logements du Contrat de Ville.

1/ En ce qui concerne le volet économique du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

2/ En ce qui concerne le volet urbain du Contrat de Ville, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées:

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

3/ En ce qui concerne le volet logement, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

Textes de références :

- *Convention d'objectifs 2014–2020 pour les quartiers prioritaires entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignation du 18 juin 2014.*
- *Convention « Agir pour l'emploi et la création d'activités » 2014–2020 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts et Consignations.*

6. Les engagements de la Chambre de Commerce et d'Industrie Lorraine

La Chambre de Commerce et d'Industrie Lorraine, en tant qu'acteur incontournable du développement économique local et de l'animation économique du territoire, a toujours accompagné les différentes politiques de la ville.

A travers sa participation au contrat de ville 2015-2020, elle poursuit son action de dynamisation des territoires et en particuliers des quartiers ciblés.

Les interventions de la CCI Lorraine portent donc prioritairement sur le volet économique de ce contrat, à savoir l'appui à la création-reprise d'entreprises, le soutien à la formation, l'amélioration des performances des entreprises, les diagnostics stratégiques de territoire et l'animation économique locale.

Les actions proposées par la CCI Lorraine sont les suivantes :

1- Favoriser la création et la pérennisation des petites entreprises :

En tant qu'acteur officiellement désigné comme porte d'entrée de la Chaîne d'Appui Régionale à la Création-Reprise d'entreprise, la CCI Lorraine a pour missions :

- la sensibilisation gratuite des porteurs de projet via des réunions d'information délocalisées sur le territoire
- des entretiens « découverte » en face à face avec un conseiller à la création
- des accompagnements personnalisés permettant la validation du business plan, gage de pérennité de l'entreprise

Elle joue, en outre, un rôle central dans l'animation et la coordination du réseau des partenaires à la création-reprise d'entreprises.

2- Accompagnement des TPE et PME du commerce, de l'industrie et des services à l'amélioration de leurs performances

L'une des missions principales de la CCI Lorraine consiste à soutenir et à améliorer la performance des entreprises, assurant ainsi la vitalité du quartier et le maintien ou la progression de l'emploi. Pour cela, elle a développé différents outils d'accompagnement des entreprises (techniques et en matière de financement), ainsi qu'un outil de diagnostic stratégique dénommé CCI MAP -Méthode d'amélioration de la Performance- (CCI MAP Point de Vente pour les commerces) permettant au dirigeant d'identifier les forces et faiblesses de sa société et de mettre en place si nécessaire un plan d'action adapté.

3- Soutien à l'insertion, l'emploi et la formation professionnelle

L'insertion et l'employabilité du personnel passe par une adéquation entre le profil et la qualification des demandeurs d'emploi et les besoins en main d'œuvre des entreprises. La CCI Lorraine, partenaire des entreprises qu'elle accompagne au quotidien, propose des formations qualifiantes et diplômantes en adéquation avec les besoins recensés. Elle développe également un programme d'apprentissage au sein des entreprises et gère le Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences (CIBC) qui vise à renforcer la mobilité et l'évolution des salariés.

En outre, grâce à son groupement d'employeurs GECILOR, la CCI Lorraine permet aux entreprises de recruter des salariés le temps nécessaire sur des métiers spécifiques, tout en permettant au salarié de bénéficier d'un emploi à temps plein, évitant ainsi la précarité du contrat.

Avec ses Journées Portes-Ouvertes en Entreprise (JLPO) qu'elle organise chaque année, elle permet au grand public, et notamment aux lycéens, de découvrir la réalité des entreprises et les métiers qu'elles proposent.

Enfin, la CCI Lorraine pilote l'Ecole de la deuxième chance (E2C) qui offre aux jeunes de 18 à 25 ans en situation d'échec scolaire l'opportunité de rebondir et de trouver un véritable avenir professionnel.

Ainsi, par l'ensemble de ces actions, la CCI Lorraine constitue un véritable maillon entre l'entreprise et les demandeurs d'emploi, favorisant l'insertion professionnelle des publics jeunes notamment.

4- Accompagnement des collectivités dans leurs programmes d'actions

La CCI Lorraine développe depuis plusieurs années des actions collectives en faveur de territoires et/ ou de filières professionnelles menacés (dispositif Alizé, ...) afin de recréer une nouvelle dynamique.

Elle accompagne en outre les programmes FISAC en collaboration avec les collectivités et l'Etat.

Par ailleurs, avec son Observatoire du commerce, la CCI Lorraine est en mesure d'accompagner efficacement la collectivité dans la définition de sa stratégie de développement commercial, en lui fournissant les chiffres clés et indicateurs sur l'activité commerciale et les potentiels de développement de celle-ci.

7. Les engagements de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Moselle

« L'artisanat, acteur des territoires et des quartiers »

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 affiche une ambition forte pour les quartiers et renouvelle durablement les outils d'intervention de la politique de la ville, à travers notamment une nouvelle géographie prioritaire, un contrat unique et trois cibles transverses : la jeunesse, l'égalité hommes/femmes et la prévention des discriminations.

Les contrats de ville, qui en sont le cadre d'action, se structurent autour de 3 piliers :

- la cohésion sociale, qui vise à réduire la pauvreté, tisser du lien social et renforcer les solidarités ;
- le cadre de vie et le renouvellement urbain, dont l'objectif est d'améliorer la vie quotidienne des habitants ;
- le développement économique et l'emploi, dont l'action doit permettre de réduire de moitié, sur la durée du contrat de ville, l'écart de taux d'emploi entre les quartiers prioritaires et les autres territoires.

Traitée principalement sous l'angle de l'insertion dans les précédentes contractualisations, la problématique de l'emploi est, ainsi, élargie et étroitement imbriquée à celle du développement économique.

Complémentairement aux actions pouvant être menées pour lever les freins d'accès à l'emploi, les priorités rejoignent désormais les questions de l'offre de travail, de l'initiative privée et de l'entrepreneuriat, de la diversité fonctionnelle des quartiers...

Les porteurs de projet et les entreprises se voient confier une responsabilité majeure dans la bonne atteinte des objectifs. Ils se trouvent au centre des enjeux, qu'il s'agisse des réponses attendues au travers de ce 3^e pilier, ou des stratégies en matière de renouvellement urbain, lesquelles doivent intégrer les problématiques foncières et immobilières liées au maintien d'une offre commerciale de proximité et à l'installation d'entreprises dans les quartiers.

L'artisanat et les représentants du secteur des métiers en sont une composante pleine et entière. Acteurs d'importance de l'économie des territoires, pourvoyeurs d'emplois de proximité non délocalisables, ils doivent prendre une part active dans les stratégies de développement.

Véritable outil au service de tous les acteurs de l'artisanat, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle s'inscrit dans cette perspective.

La valorisation et la représentation du secteur des métiers, le soutien à l'apprentissage, l'aide à la création et à la reprise d'entreprises, l'accompagnement au développement des entreprises et à la formation des artisans et de leurs collaborateurs sont les piliers de l'action de la Compagnie.

Développer l'artisanat, c'est :

- assurer sa promotion auprès des publics les plus larges : chefs d'entreprises, porteurs de projet, salariés, jeunes, familles et parents, femmes, apprentis, demandeurs d'emploi, partenaires...
- agir pour sa pérennité en construisant l'artisanat de demain, grâce à la formation initiale ou continue ;
- défendre ses intérêts, faire valoir ses spécificités, attentes et préoccupations ;
- aider au renouvellement du tissu économique en accompagnant la création d'entreprises ;
- soutenir les entreprises en développement ;
- maintenir les savoir-faire et les richesses des territoires, en accompagnement des cédants.

Autant d'orientations qui se confondent avec celles de la nouvelle politique de la ville et dont les cibles transverses sont communes, qu'il s'agisse des jeunes ou des femmes. Ainsi, en cohérence avec les axes retenus dans la convention d'objectifs pour les quartiers prioritaires, signée entre le Ministre Délégué à la Ville et le Ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Moselle contribuera à la mise en œuvre de la politique de la ville au travers de ses différentes missions, qu'il s'agisse :

- de soutenir l'entrepreneuriat, l'initiative économique et la création d'entreprise, en assurant l'accompagnement des habitants des quartiers prioritaires, en qualité de partenaire majeur de la Chaîne d'appui régionale ;
- de développer et promouvoir la formation et l'alternance, les filières de formation de l'artisanat, notamment auprès des jeunes, des femmes, des demandeurs d'emploi et des employeurs ;
- de favoriser la diversité fonctionnelle des quartiers, en accompagnement des porteurs de projet et des artisans implantés ;
- de soutenir les dispositifs d'aides associés (ZFU - territoires entrepreneurs, exonérations en faveur du commerce de proximité) ;
- d'identifier les besoins en foncier et immobilier d'entreprises, pour un renforcement du tissu économique des quartiers ;

- de sensibiliser et mobiliser les artisans à la dimension participative des contrats de ville, particulièrement à l'enjeu de prendre part aux conseils citoyens ;
- de continuer à participer au « territoire vécu », en s'appuyant sur les Pôles des Métiers, CFA et Espaces conseils implantés à Metz, Thionville, Forbach et Sarreguemines ;
- de soutenir la mise en place d'outils à destination des entreprises et visant à leur permettre de répondre aux marchés clausés ;
- de participer à la meilleure articulation des acteurs du développement économique et de l'emploi sur le territoire, à la gouvernance du contrat de ville.

8. Les engagements des bailleurs

8.1. La société SNI Sainte-Barbe

Dans le cadre de la fermeture programmée des exploitations minières de Charbonnage de France, la SAS Sainte-Barbe, filiale à 100% du groupe SNI, a acquis en juillet 2001 les 15 600 logements des Houillères du Bassin de Lorraine.

Sur le périmètre du contrat de ville de la CAFPF, La SAS Sainte Barbe est propriétaire de 396 logements dans le QPV du Wiesberg, de 2 116 logements dans le QPV de Behren-Les-Forbach et de 5492 logements sur le reste de l'Agglomération.

A ce titre, la SAS Sainte-Barbe peut s'engager, avec l'approbation de son Conseil d'Administration :

- Au titre du pilier « Cohésion Sociale », à :
 - Apporter son soutien financier et son aide à la mise en place d'ateliers jeunes.
 - Favoriser la mixité sociale.
 - Promouvoir les fêtes de quartier, balcons fleuris.
 - Favoriser le parcours résidentiel.

- Au titre du pilier « Développement Economique et Emploi » à :
 - Insérer des clauses d'insertion dans les marchés de réhabilitation et de rénovation.
 - Contribuer au développement du tissu économique local par le biais des marchés ouverts aux entreprises locales.

- Au titre du pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain » à :
 - Intégrer la problématique du vieillissement de la population en améliorant l'accessibilité des logements (création d'ascenseurs, de rampe d'accès, construction de résidences seniors).
 - Etudier la résidentialisation des pieds d'immeuble.
 - Favoriser l'adaptation des logements aux personnes en situation de vieillissement ou de mobilité réduite.
 - Poursuivre la réflexion stratégique, en lien avec l'étude prospective du bassin d'habitat menée par ARELOR, et visant à restructurer le tissu urbain notamment par une action de dé densification et de promotion d'habitats nouveaux avec une priorité vers la construction de logements seniors.
 - Intégrer dans ses actions les aménagements permettant d'améliorer ou de conforter la sécurité sur ses immeubles et pour ses locataires ou résidents.

- Poursuivre l'amélioration de la performance énergétique pour assurer un meilleur confort aux locataires, réduire le niveau de charges et assurer la pérennité du bâti.
- Continuer le programme de rétrocession vers le domaine public des voiries et réseaux.
- Participer à la planification des rénovations des réseaux d'adduction d'eau potable et à la mise en œuvre de comptages individuels.

8.2. Moselis

Moselis, bailleur social avec 496 logements sur le secteur du Wiesberg et 330 logements sur Bellevue, s'engage à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ses engagements présents au Contrat de Ville.

A ce titre elle s'engage :

- Dans le cadre du pilier « Cohésion Sociale », à :
 - Apporter son soutien financier et son aide d'animation à la mise en place d'ateliers jeunes.
 - Participer aux réunions du CISPD.

- Dans le cadre du pilier « Développement Economique et Emploi » à :
 - Compte tenu du projet de réhabilitation, favoriser l'application des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
 - Recruter du personnel en insertion qui permettra à un certain nombre d'habitants des quartiers concernés d'être prioritaire sur l'emploi et de bénéficier éventuellement de formations.

- Dans le cadre du pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain » à :
 - Profiter pleinement du projet de réhabilitation du quartier pour en changer son image.
 - Associer les habitants à la démarche, aux réflexions menées dans le cadre des nouveaux aménagements afin qu'ils puissent s'approprier les changements.
 - Participer à la mise en œuvre d'une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers prioritaires sans fragiliser les autres quartiers, notamment ceux en veille active.
 - A signer une convention d'utilisation du dégrèvement TFPB avec l'EPCI définissant un ensemble d'actions permettant d'améliorer la qualité de service et entrant dans le champ de la gestion urbaine de proximité.

8.3. Néolia Lorraine

NEOLIA Lorraine dispose de 158 logements sur le quartier de BELLEVUE inscrit en QPV.

Nous nous engageons à mener des politiques d'habitat réfléchies et maîtrisées, en accord avec les engagements inscrits dans le contrat de ville de la Communauté d'agglomération de Forbach Porte de France.

NEOLIA Lorraine accentuera ses actions en matière de mixité sociale, de qualité de service rendu à sa clientèle et d'adaptation de son offre locative sur ce territoire.

Nous orienterons les objectifs, déclinés dans le contrat de ville, autour :

- De l'amélioration du lien social dans nos ensembles immobiliers et avec nos locataires autour de projets d'ateliers jeunes, de chantiers d'insertion, de chantiers éducatifs.
- Du développement du « bien vivre ensemble » par le soutien financier et la promotion de fêtes de quartier, d'aménagement de jardins partagés, de mise à disposition de locaux au bénéfice d'associations locales.
- De l'attention portée au tissu économique local par le biais des marchés de travaux ouverts aux entreprises locales incluant des clauses d'insertion professionnelle.
- D'accentuer la transition énergétique par la réhabilitation thermique de ses programmes immobiliers.
- De la prise en compte du vieillissement de la population, du maintien à domicile des seniors et plus généralement de l'accompagnement des familles fragiles vers le logement social, par notre service habitat solidaire.
- Des conventions de mixité sociale assurant une politique de peuplement équilibrée en réponse aux fragilités du territoire et d'exonération de la TFPB en contrepartie d'engagements tendant vers une démarche concertée de gestion urbaine de proximité et la qualité de service dédiée à nos clients-locataires.

8.4. LogiEst

Logiest possède et gère environ 760 logements sur le territoire de Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France (CAFPF), dont 69 logements au sein du QPV de Behren-lès-Forbach (convention ANRU) et 41 logements au sein du QPV du Wiesberg (achat à ICF nord Est).

Les autres logements sont répartis au sein des communes de Stiring-Wendel et Spicheren.

Nos engagements et contributions sont les suivants :

- Dans le cadre du pilier « Cadre de vie et renouvellement Urbain »

Projet de mise en service :

- Lotissement « Buren » au sein de la commune de Behren-lès-Forbach, soit 24 pavillons en PLUS CD à mettre en service fin 2015 ;
- 4 Super PLAI en projet au sein de la commune de Stiring-Wendel (site Gartenfeld) ;
- 1 PLAI à programmer au sein du territoire de la CAFPF (reconstitution de Behren-lès- Forbach).

Cession :

- Opération en cours de cession aux locataires (solde de logements restants) ;
- Opération de 26 logements restants square Porte de France à Spicheren ;
- Opération de 36 logements restants quartier "Alt Stiring" à Stiring-Wendel ;
- Projet de Cession opération de 41 logements (ex ICF) rue des Fleurs et des Gardes.

Réhabilitation :

- Le passage en classe C de tout notre patrimoine est réalisé ou en cours, sauf les opérations en cours de cession et le patrimoine ex ICF rue de Schoeneck et rue du Rocher soit 70 logements à programmer avant 2020.
- Pas de réhabilitation lourde prévue mais l'application du PSP qui est en cours de remise à niveau pour la période 2015-2020.

GUP : Signataire de la convention de Behren-lès-Forbach, nous participerons à toutes autres conventions

- Dans le cadre du Pilier " Développement économique et emploi"

Logiest est signataire de la convention d'insertion de Behren-lès-Forbach dans le cadre de l'ANRU. Nous participerons à toutes autres conventions sur le territoire de la CAFPF.

9. Les engagements de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France

La Communauté d'Agglomération de Forbach Porte de France, compétente en matière de politique de la ville, s'engage à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du présent Contrat de Ville.

A ce titre elle s'engage à :

- assurer l'animation du contrat ;
- veiller à une programmation annuelle concertée et partagée avec l'ensemble des financeurs ;
- soutenir les actions relevant de ses compétences et priorités mais aussi les actions ayant une portée intercommunale ;
- mettre en place un pacte de solidarité financier et fiscal, à travers une dotation de solidarité communautaire votée en assemblée délibérante, dont la répartition s'appuie sur des critères sociaux ;
- mener une politique volontariste de mobilisation des fonds européens.

Elle s'engage plus particulièrement :

➤ Dans le cadre du pilier « Cohésion Sociale », à :

- mettre en place et animer des réseaux de personnes ressources pour apporter des réponses concertées ;
- apporter son soutien financier à la mise en place d'ateliers d'apprentissage de la langue française ;
- apporter son soutien financier aux associations d'accès aux droits ;
- apporter son soutien financier aux actions de soutien à la parentalité ;
- assurer la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ;
- assurer la coordination du CISPD.

➤ Dans le cadre du pilier « Développement Economique et Emploi » à :

- apporter son soutien financier aux structures d'insertion par l'activité économique présentes sur le territoire et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité ;
- apporter son soutien financier à la Mission Locale du Bassin Houiller ;
- soutenir le développement de formations qualifiantes et diplômantes en faveur des publics « décrocheurs » ;

- apporter son soutien financier aux organismes de développement économique spécialisés dans l'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprises,
 - favoriser l'implantation d'entreprises et la création d'emplois à travers le dispositif des territoires entrepreneurs ;
 - soutenir la création d'activités par une intervention directe ou via sa SEML sur l'immobilier d'entreprises ;
 - généraliser l'application des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics.
- Dans le cadre du pilier « Cadre de vie et Renouveau urbain » à :
- poursuivre la mise en œuvre des actions inscrites dans le Programme Local de l'Habitat ;
 - assurer, dans le cadre des NPNRU, une mission de pilotage stratégique des projets en concertation étroite avec les villes ;
 - assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations relevant de ses compétences (collecte et traitement des déchets ménagers, travaux d'eau et d'assainissement, transports collectifs, ...) ;
 - mettre en œuvre une politique de peuplement ambitieuse et partagée afin d'atteindre l'objectif de mixité sociale sur les quartiers prioritaires sans fragiliser les autres quartiers, notamment ceux en veille active : mise en place d'une convention intercommunale conformément à l'article 8 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

10. Les engagements des communes signataires

10.1. La commune de Forbach

Le Maire, les Adjointes au Maire chargés de la Politique de la Ville, de la Cohésion Sociale, de la Vie des Quartiers et de la Proximité et les personnels de la Ville de Forbach chargés de la Politique de la Ville, s'engagent à mettre en œuvre le contrat de ville.

Ils favorisent l'articulation entre les différents services communaux et les partenaires du territoire afin de construire avec eux des projets qui permettent d'améliorer la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires de Bellevue et du Wiesberg ainsi que ceux du quartier en veille active du Bruch, de lutter contre l'enclavement urbain, de favoriser un véritable parcours social, professionnel et citoyen pour la population qui y réside.

Ils assurent l'animation du contrat sous le pilotage des services de la Communauté d'Agglomération Forbach Porte de France.

D'autre part, les habitants et partenaires locaux sont des acteurs à part entière de la co-construction des contrats de ville. Ils doivent donc être associés à son élaboration, sa mise en œuvre et son évaluation. A cet effet, sont créés des Conseils Citoyens dans les QPV qui doivent permettre de conforter les dynamiques citoyennes existantes.

La Ville s'engage plus particulièrement :

- Dans le cadre du pilier « Cohésion Sociale », à :
 - favoriser la réussite scolaire à travers un accompagnement éducatif dans le cadre du dispositif d'Internat d'Excellence ;
 - assurer la gestion quotidienne du Dispositif de Réussite Educative sur les quartiers prioritaires de Bellevue et du Wiesberg par la mise en place d'une équipe opérationnelle, placée sous la responsabilité du Directeur du CCAS de la Ville ;
 - mettre en articulation les activités périscolaires avec les projets d'école et les différents partenaires, dans le cadre du Projet Educatif De Territoire ;
 - mettre en place des activités sportives, culturelles et socioculturelles pendant les vacances estivales, dans le cadre de Sports Vacances Loisirs ;
 - apporter son soutien financier au CCAS pour lui permettre de verser une subvention d'équilibre aux structures d'accueil des enfants (crèches) et des personnes âgées ;
 - apporter son soutien financier pour la prise en charge des personnes en situation d'illettrisme et d'analphabétisme ;

- développer l'accès à la pratique sportive par la prise en charge d'une partie de la cotisation dans le cadre du programme d'Insertion par le Sport ;
 - apporter son soutien financier, matériel et logistique aux 220 associations de la Ville et plus particulièrement à l'A.A.T.E.M. – LE CARREAU en terme de soutien culturel à la mise en place du projet territorial d'éducation artistique et culturelle ;
 - soutenir les initiatives des associations et des habitants des quartiers prioritaires de Bellevue et du Wiesberg par le financement d'actions dans le cadre du Fonds de Participation des Habitants ;
 - apporter son soutien financier et matériel à l'animation socioéducative de la Ville (ASBH) ;
 - financer des postes d'Adultes Relais afin de développer et favoriser le lien social dans les quartiers ;
 - prévenir les comportements à risques chez les jeunes 11/21 ans par un soutien matériel et financier à la médiation et la Prévention Spécialisée (CMSEA).
- Dans le cadre du pilier « Développement Economique et Emploi », à :
- apporter son soutien financier aux structures d'insertion par l'activité économique présentes sur la Ville (Régie des Quartiers, AITBH...) et à toutes formes d'actions d'insertion professionnelle pouvant bénéficier directement aux publics en situation de vulnérabilité, notamment les chantiers d'insertion et les chantiers éducatifs ;
 - généraliser l'application des clauses d'insertion sociale dans les marchés publics ;
 - mettre en œuvre un dispositif d'emplois saisonniers dits Jobs d'été s'adressant aux jeunes étudiants forbachois âgés de 18 à 25 ans ;
 - intégrer dans ses effectifs, des personnes en situation d'éloignement de l'emploi, par le biais des différents dispositifs de contrats aidés et favoriser leur professionnalisation ainsi que le développement de leurs compétences ;
 - agir sur les entreprises, les employeurs extérieurs sur le recrutement des habitants des quartiers et lutter contre l'image négative concernant le public qui y réside.
- Dans le cadre du pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain », à :
- utiliser la culture et le sport comme leviers au changement d'image des quartiers prioritaires de Bellevue et du Wiesberg et du quartier en veille du Bruch ;
 - promouvoir l'image des quartiers par les habitants eux-mêmes en soutenant leurs initiatives tendant à favoriser et initier les relations entre habitants ;

- maintenir les moyens pour lutter contre l'insécurité et les incivilités par la médiation, la prévention spécialisée, par la présence de la police municipale qui par des actions d'ilotage contribue à la quiétude du quartier et par une demande de présence de la police nationale qui doit assurer ses missions dans le cadre de la ZSP ;
- assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations relevant de ses compétences, en matière de propreté urbaine et gestion des déchets, d'entretien de voiries et espaces verts et création d'équipements ;
- prévenir les atteintes à la sécurité des personnes et des biens et assurer la protection des bâtiments et installations publiques par la vidéo protection,
- mener le projet de Renouvellement Urbain des quartiers de Bellevue et du Wiesberg en lien avec les différents partenaires ;
- valoriser la qualité des établissements scolaires, des équipements sportifs, culturels et socioculturels ;
- améliorer les conditions d'habiter dans le logement par la mise en place d'incitations au diagnostic thermique et au ravalement de façades.

10.2. La commune de Behren-lès-Forbach

La Ville de Behren-lès-Forbach, dont le territoire Contrat de Ville représente plus de 80% de sa population de son sa superficie habitée s'engage sur des moyens techniques, financiers et humains pour la mise en œuvre du présent Contrat de Ville.

A ce titre, elle s'engage :

- dans la mise en place d'actions répondant aux besoins spécifique du territoire et du public ;
- à assurer le suivi des actions portées par la Ville et par les associations ;
- à vérifier la cohérence, la complémentarité et la lisibilité des actions réalisées sur son territoire ;
- à mobiliser les moyens nécessaire au fonctionnement du Conseil Citoyen ;
- à mobiliser et soutenir par des moyens diversifiés (financiers et/ou humains et/ou techniques) les actions réalisées sur son territoire ;
- à partager les indicateurs d'observation, de suivi et d'évaluation avec l'ensemble des signataires ;
- à vérifier l'efficacité des actions au regard du territoire et du public de Behren ;
- à mener une politique forte de développement de la cité ;
- à rechercher en complément des financements du CGET, à chaque fois que c'est possible, les crédits de droit commun ;

Pour chaque pilier du Contrat de Ville, la ville de Behren-Lès-Forbach s'engage plus précisément :

- Dans le cadre du pilier « Cohésion Sociale », à :
 - animer des rencontres entre les intervenants pour identifier les besoins et y répondre ;
 - intervenir et suivre les actions dans le champ de l'éducation, de l'accès aux droits et de la santé ;
 - mettre en place la coordination locales liées à la prévention de la délinquance en amont du CISPD ;
 - réfléchir aux liens à développer avec les autres territoires pour des réponses concertées et efficaces ;
 - soutenir techniquement les associations œuvrant dans le domaine de la cohésion sociale.

- Dans le cadre du pilier « Développement Economique et Emploi », à :
 - diagnostiquer les besoins et offres d'emploi ;
 - réaliser une cartographie des potentialités à développer en lien avec la CAFPF ;
 - réaliser un tableau de bord de l'évolution des actions ;
 - développer l'action de la Maison de l'Emploi implantée dans la cité ;
 - ouvrir des formations, des temps d'informations sur l'outil informatique ;
 - améliorer les liens avec la CAFPF sur le territoire Entrepreneur.

- Dans le cadre du pilier « Cadre de vie et Renouvellement urbain », à :
 - finaliser le programme de rénovation urbaine lancé dont la convention a été signée en 2011 ;
 - assurer dans le cadre du NPNRU une mission de pilotage stratégique du projet de Behren Les Forbach (élaboration, animation, suivi et évaluation) en concertation avec la CFPPF ;
 - lancer les opérations qui seront définies dans le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain de Behren Les Forbach ;
 - assurer la maîtrise d'ouvrage des opérations Ville ;
 - piloter des différentes opérations réalisées sur le territoire de Behren Les Forbach quel que soit l'opérateur ;
 - mobiliser les moyens financiers, techniques et humains pour la réussite du NPRU ;
 - travailler en partenariat avec le CAFPF sous pilotage Ville de Behren Les Forbach.

10.3. La commune de Stiring-Wendel

La commune de Stiring-Wendel a fait partie de la géographie prioritaire de la Politique de la Ville de 1995 à 2014, dans le cadre des différents contrats déclinés durant ces années-là.

Ayant appris qu'elle ne devait plus faire partie du futur contrat prévu pour les années 2015-2012, la commune a fait une demande auprès des services de l'Etat pour être inscrite comme ses homologues de Cocheren et de Petite Rosselle en « territoire de veille active ». Cette requête a été acceptée. Le souhait des élus est notamment de continuer à bénéficier du dispositif de réussite éducative.

La commune s'engage pour cette période à poursuivre sa participation financière, en fonction de ses possibilités, au chantier d'insertion sociale et professionnelle mis en place sur son territoire et mené par l'A.S.B.H. Même si la situation économique très difficile du bassin d'emploi rend de plus en plus malaisées les « sorties positive », ce dispositif a fait ses preuves en permettant à un public souvent éloigné de l'emploi de remettre le pied à l'étrier.

La commune avait souhaité bénéficier du DRE de Forbach (comme Petite Rosselle) et participait financièrement pour ce faire en versant une subvention annuelle de 15 000 € au CCAS de Forbach, porteur du dispositif. A ce jour, en l'absence d'informations précises et concrètes sur l'avenir du dispositif, la ville ne prend pas d'engagement ferme, même si son souhait, comme évoqué plus haut est de continuer à en bénéficier.

La Ville a pu ces dernières années, avec l'aide de financements du FIPD, mettre en place un système de vidéoprotection. Ce système sera complété à l'avenir par l'installation de nouvelles caméras. Des financements seront sollicités si cela s'avère possible, mais l'effort en la matière sera poursuivi. Ces efforts ont d'ailleurs été complétés par la création au 1^{er} avril 2014 d'une police municipale.

La ville a mis en place depuis de nombreuses années, avec l'aide de partenaires locaux associatifs et de partenaires institutionnels comme la CAF ou le Conseil départemental, un certain nombre de dispositif d'animations culturelles, sportives... tels que Moselle Macadam Jeunesse, l'animation estivale, les activités déclinées dans le contrat enfance-jeunesse. Elle participe financièrement à la gestion du Centre Social ASBH et aux activités proposées dans ce cadre par cette association. Elle soutient financièrement un grand nombre d'associations locales qui contribuent à l'animation et au rayonnement de la commune à l'intérieur comme à l'extérieur. L'Ecole Technique de Lutte par exemple forme un grand nombre de sportifs qui connaissant des succès régionaux, nationaux et parfois au-delà. Ces efforts seront maintenus dans les années à venir, en fonction bien sûr des possibilités financières, et en concertation avec l'ensemble des partenaires.

10.4. La commune de Petite-Rosselle

La Mairie de Petite-Rosselle s'engage à mobiliser les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la mise en œuvre du présent Contrat de Ville et notamment :

- A participer, à chaque fois qu'elle sera sollicitée, aux travaux menés par la CAFPF (réunions, études, réseaux, etc.) ;
- En complément du droit commun ou de projets intercommunaux portés par la CAFPF et sous réserve de possibilités financières, à maintenir voire consolider les actions initiées localement dans le cadre de la Politique de la Ville afin de répondre aux problématiques suivantes :
 - Emploi : maintien du Chantier d'insertion sous sa forme actuelle ou sous toute autre forme liée au contexte de l'emploi mais aussi à l'évolution des dispositifs existants (contrats aidés, financements, etc.).
 - Animation : apporter la réponse la plus pertinente possible en s'appuyant sur les structures existantes. Sur la base d'un diagnostic partagé répondant aux besoins du territoire, évoluer vers un agrément « centre social » qui permettra de coordonner l'ensemble des acteurs et d'en ajuster les initiatives.
 - Intégration des populations étrangères et/ou en difficulté : soutenir les cours d'alphabétisation et FLE.
 - Accueil de la Petite Enfance : en concertation avec le porteur, adapter l'offre proposée aux familles de Petite-Rosselle via la halte-garderie
 - Education : tant que le classement en Quartier de Veille Active et la dynamique du territoire le permettront, s'inscrire dans le Dispositif de Réussite Educative.
 - Soutien à la Parentalité : continuer à mener un projet « Familles » dans le Quartier « Winterhübel – Alexandre Hoffmann » en le faisant évoluer, si possible, grâce à la prestation « Animation Collective Familles » de la CAF.
 - Sécurité : sous réserve d'autofinancement ou de trouver les financements nécessaires, ajuster le système de vidéosurveillance déployé sur le territoire.

10.5. La commune de Cocheren

Classée en catégorie 3 dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la commune de Cocheren n'a plus été englobée dans la nouvelle géographie prioritaire. Elle a cependant, à sa demande, été maintenue en « territoire de veille active ».

La commune de Cocheren a décidé de poursuivre ses engagements, notamment au titre de l'insertion sociale et professionnelle, en participant au financement du chantier d'insertion porté par l'ASBH ; le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement à la reconduction du chantier pour 2015.

La commune poursuivra également son engagement au niveau des actions en direction de la jeunesse dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ).

Elle maintiendra sa participation financière apportée aux ateliers jeunes portés par l'ASBH pendant les vacances scolaires, en partenariat avec les bailleurs sociaux (Logiest, SNI Sainte-Barbe).

Les centres de loisirs sans hébergement organisés par l'Association Technique et Loisirs pendant les vacances scolaires seront également soutenus financièrement.

La commune s'engage également à assurer le financement des activités périscolaires organisées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, du multi-accueil « Le Jardin des Malices », du fonctionnement du Centre Social Daniel Balavoine et de ses annexes, l'Espace Joséphine Baker et le Foyer Robert Schuman.

En faveur de l'animation locale, la commune apportera son soutien aux nombreuses associations ayant leur siège à Cocheren, par la mise à disposition d'équipements et de locaux ainsi que le versement de subventions de fonctionnement (40 associations culturelles, sportives et sociétales).

Concernant la tranquillité publique, la commune de Cocheren a pour projet la mise en place d'une vidéo-protection sur l'ensemble du territoire communal, sous réserve d'obtenir des financements.

Fait à Forbach, le 2 juillet 2015

Le Préfet de la Région Lorraine,
Préfet de la Moselle
Par délégation,
Le Sous-Préfet de
Forbach-Boulay-Moselle



Michel HEUZE

Le Président
de la Communauté d'Agglomération
Forbach Porte de France



Paul FELLINGER

Le Président
du Conseil Régional de Lorraine
Par délégation,
la Vice-Présidente



Joëlle BORO WSKI

Le Président
du Conseil Départemental de Moselle

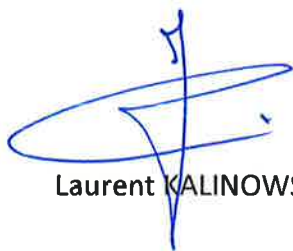
Pour le Président et par délégation,
La Vice-présidente



Marie-Louise KUNTZ

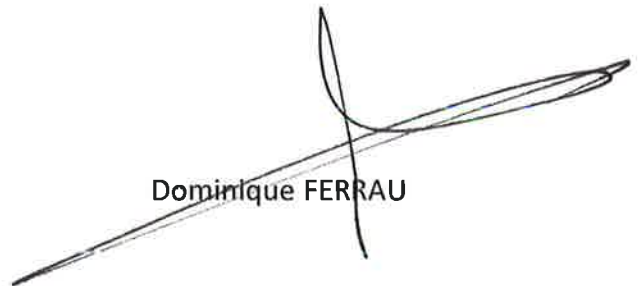
Patrick WEITEN

Le Député Maire de Forbach



Laurent KALINOWSKI

Le Maire de Behren-lès-Forbach



Dominique FERRAU

Le Maire de Cocheren



Jean-Bernard MARTIN

Le Maire de Petite-Rosselle



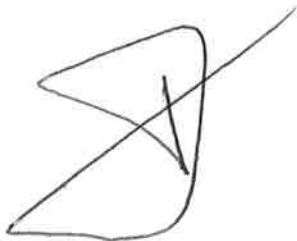
Gérard MITTELBERGER

Le Maire de Stiring-Wendel



Jean-Claude HOLTZ

Le Procureur de la République
près le TGI de Sarreguemines



Christophe MIRA

Le Recteur de l'académie de
Nancy - Metz
Par délégation,
Le Directeur académique,
DSDEN de Moselle



Antoine CHALEIX

Le Directeur Général de
l'Agence Régionale
de Santé de Lorraine
Par délégation,
Le Délégué Territorial
de la Moselle



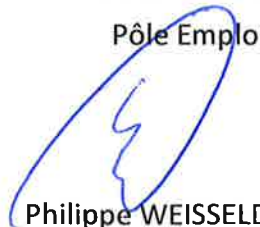
Michel MULIC

Le Directeur
de la Caisse d'Allocations Familiales
de la Moselle



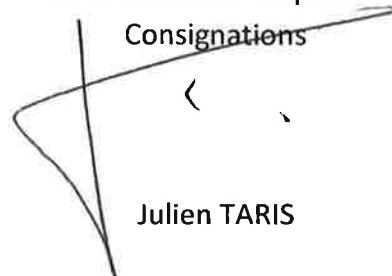
Laurent PONTE

Le Directeur Territorial Délégué
de la Moselle
Pôle Emploi



Philippe WEISSELDINGER

Le Directeur Régional
de la Caisse des Dépôts et
Consignations



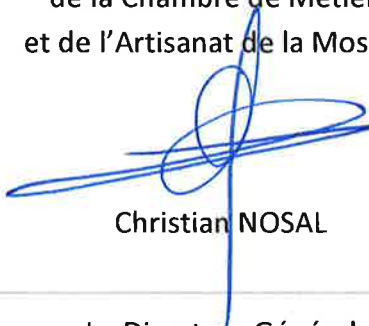
Julien TARIS

Le Président
de la Chambre de Commerce
et d'Industrie de Lorraine



Paul ARKER

Le Président
de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat de la Moselle



Christian NOSAL

Le Directeur Général
de la SAS Sainte Barbe



Jean-Paul MERLO

Le Directeur Général
de Moselis



Eric MICHEL

Le Directeur Général
de Logiest
Par délégation, le chargé de
mission Politique de la Ville
et Renouveau Urbain



Didier ANDRIN

Le Directeur Général
de Néolia Lorraine



Jean-Pierre RAYNAUD



